



Plan de Paysage de la Transition Énergétique et Climatique du PNR des Pyrénées Ariégeoises

décembre 2020

INTRODUCTION - DIAGNOSTIC	■
STRATÉGIE PAYSAGÈRE	■
LE PLAN D' ACTIONS	3
LES FICHES-ACTIONS	■



Livret 3 · Plan d'actions · Sommaire

p6 **3.1 Le plan d'action : 100 actions pour les paysages de la transition**

p34 **3.2 Cartographies du plan d'action sur les territoires-pilotes**

L'Arize-Lèze

Le Bas-Salat

Le Vicdessos

CAHIERS DÉTACHABLES

Focus thématique 1 : FRANGES HABITÉES

Renforcer les qualités d'image, d'usage et de vie des franges habitées

Focus thématique 2 : ÉNERGIE SOLAIRE ET PAYSAGES BÂTIS

Le paysage comme levier pour des projets énergétiques performants

Focus thématique 3 : ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Des paysages robustes pour s'adapter au climat de demain



*Vue de la vallée du Salat depuis le pont de Saint-Lizier.
Photo EMF - S. Gabillard, commune de Saint-Lizier, 2019.*

3.1

Le plan d'action :
100 actions pour les
paysages de la transition

3.1 Structure du plan d'actions

100 actions pour les paysages de la transition !

Le programme d'action regroupe **des actions transversales** qui concernent tous les territoires du PNR, et **des actions spécifiques à chacun des territoires-pilotes** que les ateliers du Plan de Paysage ont fait ressortir.

Il se compose de 3 catégories d'action :



Actions structurantes : actions à long terme, de planification, de partenariats, d'ingénierie – qui associent différentes structures partenaires



Actions ciblées : réalisation de projets d'aménagements ou de transformations ciblées. Souvent portés par les collectivités, avec l'appui de partenaires pour l'ingénierie ou le financement



Actions mobilisatrices : des actions immédiates ou événementielles, réalisables à court terme, associant citoyens, associations locales... Des actions qui permettent de lancer une dynamique, de communiquer.

Le Plan de Paysage est une démarche par nature transversale, qui fait émerger de nouvelles actions spécifiques, mais aussi qui vient appuyer, conforter ou influencer des actions déjà en cours sur le territoire (SCoT, PLUi, TVB, PAT, chartes forestières...).

C'est également un processus qui se déploie dans le temps, comme une feuille de route évolutive. Le plan d'action affiche ainsi différents degrés de « maturité » des actions :

- **Des actions déjà engagées qui sont à poursuivre** (22 actions) car elles contribuent au maintien des paysages vivants du territoire et à la transition ;

- **Des actions nouvelles, qui sont d'ores et déjà programmées** (23 actions) ;

- **Des actions qui sont encore à consolider avec les différents partenaires** (55 actions)

Sur ces 55, 10 seront précisées dans le cadre du Plan de Paysage du Haut Vicdessos et 14 autres sont des sous-actions à consolider à mesure que les actions en tant que telles se mettent en place ou à l'issue d'une action préalable : par ex, à l'issue de l'élaboration de documents stratégiques en cours : SCOT, à l'issue d'étude des potentiels ENR par l'Atlas des ENR du Couserans, étude portée par le SDE pour les territoires sans PCAET...

Note : Certaines actions apparaissent en grisé dans le plan d'action : bien qu'elles ne relèvent pas du paysage mais d'autres politiques de la transition, elles ont évoqué à plusieurs reprises dans les ateliers et sont donc restituées ici.

Sur ces 100 actions, le comité technique a identifié 10 actions « prioritaires » faisant l'objet d'une fiche-action rédigée. Les autres actions et sous-actions sont rappelées ci-après et sont décrites succinctement.

10 FICHES-ACTION

H3.1	Promouvoir les matériaux de construction durables issus de filières locales
H3.2	Accompagner la commande publique vers l'exemplarité des nouvelles constructions
H4.1	Encourager la requalification des zones d'activités existantes dans une approche globale et qualitative
D1.3	Arize-Lèze : Réaliser un schéma vélo intercommunal pour assurer la continuité des itinéraires cyclables le long de l'Arize et de la Lèze
P2.2	Arize-Lèze : Réaliser une opération pilote d'animation foncière pour favoriser des installations agricoles diversifiées adaptées à la demande locale et conforter les paysages agricoles fragilisés
P3.3	Définir une doctrine de développement maîtrisé des énergies renouvelables (notamment solaire et éolien) à l'échelle du PNR qui permettent de maintenir les qualités et les ressources du territoire
P4.2	Réaliser un diagnostic "kWh et Paysage" dans les communes volontaires pour développer les projets de production d'énergie solaire en toiture d'intérêt collectif
A3.6	Concevoir et aménager des espaces publics adaptés au climat de demain
Pa1.1	Poursuivre l'animation du Plan de Paysage de la Transition Énergétique et Climatique
Pa2.3	Proposer des outils mobilisables par les collectivités pour mieux prendre en compte les enjeux de la transition énergétique et climatique dans leurs documents d'urbanisme

HABITER Favoriser les manières d'habiter plus sobres et économes en renforçant la qualité et l'identité des paysages bâtis locaux



Maîtriser l'urbanisation pour préserver les espaces et les ressources naturelles, agricoles et forestières (NAF)

<p>Actions structurantes</p>	<p>H1.1 Limiter la dispersion de l'habitat, le mitage et l'imperméabilisation des sols à travers l'élaboration de documents d'urbanisme</p> <p>Sous-actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour préserver les espaces agricoles « stratégiques » pour la viabilité des exploitations (notamment les parcelles faciles d'accès et de faible relief, sur lesquelles s'exerce également une forte pression urbaine). Réaliser une étude agricole fine en préalable de l'élaboration des documents d'urbanisme - pour maintenir ou restaurer les coupures d'urbanisation stratégiques pour la biodiversité et l'identification des noyaux habités (bourgs et hameaux), - pour prioriser l'urbanisation des dents creuses et la requalification des friches urbaines, commerciales et industrielles. - pour favoriser un urbanisme plus compact qui privilégie les proximités et réduit les besoins en déplacements motorisés. <p>> lien avec les actions A2.3, A 3.5 > cf. <i>Guide de l'urbanisme durable de l'Ariège</i>, CAUE 09</p>	<p>> Actions à poursuivre en lien avec les partenaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Loi Montagne + loi ALUR qui renforcent les obligations des SCoT et PLU... - Encourager l'élaboration de PLUi (ou PLUi-H) et SCOT, qui sont l'échelle de pertinence pour traiter ces enjeux - dans le prolongement du Plan Biodiversité, le principe de zéro artificialisation nette (ZAN) à l'horizon 2050 est aujourd'hui annoncé : mettre en place une méthode et des outils de suivi de l'artificialisation des sols et de la consommation d'espace (https://artificialisation.biodiversitetousvivants.fr/)
	<p>H1.2 Conseiller et accompagner les collectivités dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme (SCOT, PLUI...) pour prendre en compte les enjeux de la transition énergétique et climatique et leurs impacts sur la qualité des paysages</p> <ul style="list-style-type: none"> - Constituer une boîte à outils (PLUi, PLUiH, DPU, politique des bourgs centre de la région...) pour identifier des manques ou déficits éventuels - Prioritairement la compléter par l'action Pa2.3 (Fiche-action) 	<p>> Actions à poursuivre en lien avec les partenaires.</p>
<p>Actions ciblées</p>	<p>H1.3  Bas-Salat : Encourager la remobilisation des espaces commerciaux disponibles (notamment dans les bourgs) plutôt que d'étendre les surfaces commerciales en créant de nouvelles zones artisanales et commerciales.</p> <p>Dans le cadre des Documents d'Aménagement Commercial (DAC) des SCOT, ce type d'inventaire est réalisé, à actualiser ensuite périodiquement pour comptabiliser les surfaces commerciales disponibles au cœur des bourgs et au sein des zones d'activités économiques afin d'encourager la remobilisation de ces espaces plutôt que l'extension ou la création de nouvelles zones d'activités.</p>	<p>> Action engagée dans le cadre du SCOT Couserans + à moyen terme, envisager la création d'un observatoire des commerces.</p> <p>> Entreprendre des opérations d'animation foncière</p>

		
Action spécifique au territoire-pilote de l'Arize-Lèze	Action spécifique au territoire-pilote du Bas-Salat	Action spécifique au territoire-pilote du Vicdessos
	 cf. FOCUS thématique 3	 ATELIER 3
Action cartographiée à l'échelle des territoires-pilotes	Illustration de l'action dans les focus thématiques	Illustration de l'action dans les posters de l'atelier 3

<p>H1.4 </p>	<p>Bas-Salat : Identifier les coupures urbaines à maintenir et à restaurer pour préserver les continuités écologiques et l'identité des morphologies bâties.</p> <p> cf. FOCUS thématique 1 </p>	<p>> Action engagée dans le cadre du SCOT Couserans</p>
<p>H1.5 </p>	<p>Arize-Lèze : Faire "la ville sur la ville" pour limiter l'artificialisation des sols</p> <p>Limiter l'artificialisation des sols est une obligation des PLUI (loi ALUR), mais des études foncières plus approfondies pourraient être menée sur des îlots ou secteurs stratégiques par la suite (financées par ex. par l'EPF -50%). A partir du repérage des espaces déjà artificialisés ou bâtis (gisements fonciers) pouvant être densifiés ou mutés, il est aussi possible d'envisager des opérations de mutation de parcelles au sein de tissus pavillonnaires (ex. : BIMBY...)</p>	<p>> Action engagée dans le cadre du PLUI étendu à l'ensemble du territoire intercommunal Arize Lèze en cours d'élaboration (juin 2019) > Entreprendre des opérations d'animation foncière, mobiliser les opérateurs fonciers</p>

HABITER Favoriser les manières d'habiter plus sobres et économes en renforçant la qualité et l'identité des paysages bâtis locaux



H2

Reconquérir les centres anciens et préserver la structure traditionnelle des bourgs et des hameaux

Actions structurantes	<p>H2.1 Identifier les secteurs à rénover en priorité (bourgs disposant de commerces, services et équipements, ...) pour réduire les besoins en mobilité et le recours systématique à la voiture dans la vie quotidienne.</p> <p style="text-align: right;"></p>	<p>> Action engagée dans le cadre de l'élaboration des outils de planification à l'échelle des intercommunalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - SCOT Couserans - (CCAL) PLUI - (CCHA) PLUI-H
	<p>H2.2 Encourager la requalification des abords (non-bâti) des îlots des centres anciens dégradés à réinvestir en priorité</p> <ul style="list-style-type: none"> · Adosser la reconquête du bâti vacant à la qualification des espaces publics des noyaux habités et renforcer ainsi l'attractivité des centres anciens · Préserver des jardins à proximité et faciliter leur reprise quand ils sont délaissés · Requalifier les espaces publics : donner plus de place au végétal, accueil d'usages conviviaux, intégrer les commodités d'usages (stationnements...), prendre des mesures d'adaptation au climat de demain... <p>> cf. H2.5, 2.7 et A3.5</p> <p style="text-align: right;"></p>	<p>> Action à consolider avec les collectivités volontaires disposant d'îlots dégradés prioritaires identifiés dans le cadre de PLUI ou PLUI-H</p>
	<p>H2.3 Encourager l'élaboration de stratégies intercommunales de réduction de la vulnérabilité aux risques naturels, surtout quand les centres-anciens se trouvent majoritairement exposés, notamment aux inondations).</p> <ul style="list-style-type: none"> · Encourager l'élaboration de PAPI <p style="text-align: right;"> </p>	<p>> Action à consolider avec les intercommunalités qui ont la compétence gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) et les partenaires.</p>
	<p>H2.4 Développer la « culture du risque » contextualisée et partagée par les différents acteurs du territoire, non seulement les élus, les techniciens mais aussi les habitants et citoyens.</p> <p>Au-delà de l'éducation aux « bons comportements » dans la gestion des crises, il s'agit de former les habitants pour qu'ils deviennent de véritables « acteurs locaux » capables de comprendre les enjeux qui pèsent sur leurs lieux de vie afin d'améliorer la résilience globale du territoire.</p>	<p>> Action à consolider avec les intercommunalités et délégataires de la compétence GEMAPI et les partenaires.</p>

Actions ciblées	HABITAT  Bas-Salat : Porter un projet pilote d'habitat participatif (familles mono-parentales, personnes âgées, ...) avec une commune volontaire.	> Action à préciser avec la CCCP
	<ul style="list-style-type: none"> · Promouvoir autres formes d'habitat dans les centres anciens, mieux adaptés que les maisons individuelles aux besoins d'habitants comme les personnes âgées, les familles mono-parentales... 	
	H2.5  Haut-Vicdessos : Acquisition de bâtiments inoccupés en centre-bourg (Auzat) pour rénovation et création de logements saisonniers, sociaux et de commerces. 	> Action programmée dans le Contrat bourg-centre Auzat-Val-de-Sos signé avec la Région et avec soutien de l'EPF
	H2.6  Arize-Lèze : Accompagner les communes à réinvestir le bâti existant vacant et les friches	> Action à préciser par la CCAL en lien avec les partenaires techniques, financiers et les opérateurs fonciers pouvant être mobilisés.
	Accompagnement technique et/ou dispositif incitatif financier pour que les communes puissent mener des opérations d'acquisition + rénovation à hautes performances 	
	H2.7  Arize-Lèze : Reconquérir les espaces publics dans les hameaux et les quartiers décentrés denses en associant les habitants	> Action à consolider avec les communes volontaires et les partenaires techniques et financiers.
	<ul style="list-style-type: none"> · Pour favoriser la convivialité des espaces de vie partagés : par exemple, en réhabilitant des pratiques jardinières pour renforcer qualité du cadre de vie et liens sociaux. · Les hameaux sont des formes bâties caractéristiques de l'Arize-Lèze. Bien que parfois éloignées des bourgs centres et commerces, elles présentent une forme de compacité qui peut être intéressante d'un point de vue énergétique, et des qualités patrimoniales et paysagères indéniables : bâti sur plusieurs étages, lien à la vue et à la topographie, souvent autour d'un espace commun planté... 	
	> cf. action H 2.2 + H 2.7 	
Actions mobilisatrices	H2.8  Arize-Lèze : Promouvoir un label "villes et villages comestibles"	> Action à consolider avec les communes volontaires à l'échelle de l'intercommunalité, en y associant les partenaires : CD09, CAUE, office du tourisme, associations de jardins partagés, écoles
	<ul style="list-style-type: none"> · Mettre en avant les fonctions autres que décorative du végétal dans les espaces publics · Inviter au partage et à la convivialité · S'appuyer sur les expériences des « incroyables comestibles » 	

HABITER Favoriser les manières d'habiter plus sobres et économes en renforçant la qualité et l'identité des paysages bâtis locaux



H3

Adopter une approche globale du bâti dans la rénovation et la construction alliant performance énergétique, qualité architecturale et emploi de matériaux durables et locaux

Actions structurantes	<p>H3.1 Promouvoir les matériaux de construction durables issus de filières locales</p> <p>Et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Comment mettre du bois local dans la commande publique ? · Comment utiliser de la pierre locale dans les projets d'aménagement ? 	<p>> Action à poursuivre s'appuyant sur les structures existantes pour mutualiser les moyens et les renforcer : PNR, CAUE, ABF, CMA...</p>	FICHE - ACTION
	<p>H3.2 Accompagner la commande publique vers l'exemplarité des nouvelles constructions</p> <ul style="list-style-type: none"> · Rédiger un guide méthodologique et pratique afin d'accompagner et de sensibiliser les Maîtrises d'Ouvrage "Commande publique : les bonnes questions à se poser pour un projet exemplaire" 	<p>> Action à poursuivre en s'appuyant sur les structures existantes pour mutualiser les moyens et les renforcer : PNR, CAUE, ABF, CMA, ADEME...</p>	
	<p>H3.3 Accompagner les projets de rénovation du bâti existant pour aider à la prise en compte des réglementations en vigueur (RE 2020) et la préservation des caractères locaux dans la rénovation (publique et privée)</p>	<p>> Action à poursuivre en s'appuyant sur les structures existantes pour mutualiser les moyens et les renforcer : PNR, CAUE, ABF, CMA...</p>	
	<p>H3.4 Intégrer un appui en ingénierie pour des conseils architecturaux et paysagers au sein des plateformes de rénovation énergétique de l'habitat privé</p> 	<p>> Action à consolider avec les territoires porteurs de plateformes de rénovation énergétique de l'habitat dans le cadre de l'étude de faisabilité proposée par le PNR</p>	
	<p>H3.5  Haut-Videssos : S'appuyer sur une charte architecturale et paysagère pour promouvoir une approche globale de la rénovation du bâti dans le respect des caractères de l'architecture locale.</p> <ul style="list-style-type: none"> · Concilier les enjeux énergétiques, patrimoniaux, paysagers et l'adaptation au changement climatique · Le Videssos présente des paysages bâtis très différents : villages de pierre et d'ardoise, cités industrielles, maisons individuelles récentes, architectures touristiques... Il s'agit pour chacune de ces différentes typologies de concilier les enjeux énergétiques, patrimoniaux, paysagers et l'adaptation au changement climatique : les bonnes réponses ne sont pas les mêmes partout ! 	<p>> Action à préciser par les communes et la CCHA dans le cadre du Plan de paysage du Haut-Videssos.</p>	

	H3.6  Haut-Videssos : Sensibiliser à la rénovation énergétique des résidences secondaires dans le respect des caractéristiques du bâti local	> Action à préciser par les communes et la CCHA dans le cadre du Plan de paysage du Haut-Videssos.
Actions ciblées	H3.7  Bas-Salat : Engager la rénovation exemplaire des équipements publics les plus énergivores En conciliant amélioration des performances énergétiques et qualités architecturales. 	> Action programmée dans le PCAET pour la CCCP
	H3.8  Arize-Lèze : Opération d'amélioration de l'habitat privé via un PIG élargi à des mesures de OPAH multisites à l'échelle de la CCAL	> Action déjà engagée, qui pourra être prolongé de 2 ans (jusqu'en 2022)
	H3.9  Haut-Videssos : Engager des projets exemplaires de rénovation énergétique des bâtiments publics et équipements touristiques les plus énergivores. 	> Action programmée dans le cadre du contrat bourg-centre Auzat-Val-de-Sos signé avec la Région.

HABITER Favoriser les manières d'habiter plus sobres et économes en renforçant la qualité et l'identité des paysages bâtis locaux



Renforcer en priorité les **qualités paysagères et énergétiques des lieux stratégiques** pour améliorer l'image du territoire et le cadre de vie de ses habitants

Actions ciblées	<p>H4.1 Encourager la requalification des zones d'activités existantes dans une approche globale et qualitative</p> <p>Renforcer les performances énergétiques, les qualités architecturales et paysagères, l'accessibilité aux mobilités douces, et l'adaptation au changement climatique. Intérêts environnementaux et paysagers d'une requalification, mais aussi économiques (économies budgétaires à terme, attractivité, soutien à la création d'emplois, confort des usagers...).</p> <p style="text-align: right;">→ cf. FOCUS thématique 1 </p>	<p>> Action à programmer avec les partenaires. > PNR, collectivités, mission développement économique de la CCCP</p>	FICHE - ACTION
	<p>H4.2 Renforcer les qualités d'usage, de vie et d'image des franges habitées (lisières urbanisées, entrées de bourgs et de villages)</p> <p>En termes de visibilité, mais aussi de maîtrise de l'énergie (éclairage, enseignes, déplacements) et d'adaptation aux effets du changement climatique.</p> <p style="text-align: right;">→ cf. FOCUS thématique 1 </p>	<p>> Actions à poursuivre en lien avec les partenaires.</p>	
	<p>H4.3 Mettre en valeur les vues sur les sites et paysages remarquables</p> <ul style="list-style-type: none"> · En maîtrisant la végétation : Opérations d'ouvertures paysagères portées par les communes avec accompagnement du PNR > gain de lumière pour les villages, mise en valeur des vues et paysages, recherche de valorisation locale du bois issu de la coupe et gestion pérenne des rémanents · En renforçant les qualités paysagères des abords par des aménagements adaptés, sobres et économes en ressources. <p style="text-align: right;"></p>	<p>> Actions à poursuivre en lien avec les partenaires.</p>	

<p>H4.4</p> 	<p>Bas-Salat : Identifier de nouvelles centralités au sein des espaces plus récemment urbanisés et affirmer leur rôle en renforçant les qualités urbaines et paysagères de ces espaces.</p> <p>Les espaces les plus utilisés aujourd'hui ne se trouvent pas toujours dans les centres anciens, mais ce sont déplacés vers les équipements (écoles, terrains de sports...) dans les quartiers résidentiels. Identifier ces nouveaux pôles, améliorer les espaces publics souvent conçus uniquement pour la voiture pour favoriser les mobilités douces, renforcer le lien vers les centres anciens.</p> 	<p>> SCOT Couserans</p>
<p>H4.5</p> 	<p>Haut-Vicdessos : Renforcer la qualité paysagère des abords des lieux d'accueil touristique pour en faire des « portes d'entrée » de la « Station Sport Nature » reliées aux villages.</p> <p>Renforcer la qualité paysagère et la visibilité de ces lieux du fond de vallée : afin de favoriser l'usage des mobilités douces, de renforcer le lien aux centres anciens (valorisation de leurs patrimoines, leurs commerces et services)...</p> <p>Sites stratégiques identifiés : par exemple à Auzat, autour de l'Auberge du Montcalm</p> 	<p>> Action à préciser par les communes et la CCHA dans le cadre du Plan de paysage du Haut-Vicdessos.</p>

SE DÉPLACER Revitaliser les espaces publics pour encourager les mobilités actives et les déplacements partagés



D.1

Aménager **les axes de déplacement structurants** pour favoriser la cohabitation des usages et usagers et mieux valoriser les paysages environnants

Actions ciblées	<p>D1.1 Redonner une place confortable et accueillante aux piétons et cyclistes dans le réaménagement des séquences urbaines des départementales et des traversées de bourgs et de villages</p> <p style="text-align: right;">→ cf. FOCUS thématique 1 </p>	<p>> Action à consolider avec le Département (gestionnaire des axes routiers principaux), les collectivités qui ont un projet de requalification et les partenaires : CAUE, UDAP, DDT, PNR</p>
	<p>D1.2 Renforcer le rôle structurant du réseau des voies « douces » (cyclables) à l'échelle du PNR : liaisons aux bourgs et villages, réalisation des connexions manquantes, aménagement de haltes, mise en valeur des services, équipements et patrimoines à proximité...</p> <p style="text-align: right;">→ cf. FOCUS thématique 1 </p>	<p>> Action à consolider avec le Département et les communes traversées. > Entreprendre des opérations d'animation foncière le long des tracés</p>
	<p>D1.3  Arize-Lèze : Réaliser un schéma vélo intercommunal pour assurer la continuité des itinéraires cyclables le long de l'Arize et de la Lèze</p> <p style="text-align: right;">Voie douce → ATELIER 3 </p>	<p>> Projet de liaisons cyclables le long de l'Arize et de la Lèze inscrit dans le contrat « bourg-centre » signé avec la Région</p>
	<p>D1.4  Haut-Vicdessos : Tirer parti des « routes » ou tracés existants pour aménager des continuités cyclables le long du Vicdessos (depuis Auzat jusqu'à Tarascon)</p> <p style="text-align: right;"></p>	<p>> Action à préciser dans le cadre du Plan de paysage du Haut-Vicdessos.</p>

FICHE - ACTION

D.2

Aménager des espaces publics confortables et accueillants pour faciliter les liaisons entre les différents modes de déplacement

Actions structurantes	D2.1 Réaliser une charte des aménagements des aires de covoiturages et des arrêts de transports en commun pour leur donner plus de visibilité et mieux les intégrer aux espaces publics et lieux de vie	> Action à consolider avec le Département
	D2.2 Accompagner l'aménagement des espaces multimodaux pour renforcer les qualités paysagères, de confort et d'usage de ces espaces publics.	> Action à consolider avec les collectivités qui portent des projets d'aménagement d'espaces multimodaux (identifiés par les PGD réalisés ou par le volet « mobilité » des PLUI-H) en lien avec les partenaires : CD, Région, CAUE, DDT, PNR
Actions ciblées	D2.3  Bas-Salat : Accompagner l' aménagement de l'ancienne gare de Saint-Girons en pôle multimodal pour favoriser l'intégration de critères de qualités urbaines et paysagères	> Action à consolider avec la CCCP. 

SE DÉPLACER Revitaliser les espaces publics pour encourager les mobilités actives et les déplacements partagés



Élaborer un maillage de proximité pour favoriser les mobilités actives (marche, vélo) et les pratiques de mutualisation à petite échelle (covoiturage de proximité, autopartage local)

Actions structurantes	MOBILITÉ  Bas-Salat : Réaliser un schéma des modes de déplacements doux à l'échelle de l'agglomération de Saint-Girons 	> Action programmée : action D1- du Plan global de déplacement du Couserans
	MOBILITÉ Encourager /accompagner les intercommunalités pour l' élaboration d'une stratégie mobilité (aide à la réalisation de Plan global de déplacement) et appui à la mise en œuvre des actions « mobilités »	> Action à poursuivre en liens avec les partenaires.
Actions ciblées	D3.1  Arize-Lèze : Identifier les continuités existantes pouvant être le support de liaisons douces entre les centres des bourgs, les villages voisins et les hameaux et prévoir des sections de liaisons pour les compléter et parvenir à établir à moyen terme de véritables continuités à l'échelle du territoire. > sous-actions de D1.4  	> Action inscrite dans le contrat « bourg-centre » signé avec la Région > élaboration du PLUI (pour définir des emplacements réservés pour des cheminements « de halage » auprès des agriculteurs riverains des cours d'eau a fortiori en lien avec les obligations de la PAC) > Entreprendre des opérations d'animation foncière sur les secteurs nécessaires pour compléter les tracés
	D3.2  Haut-Vicdessos : Recenser, maintenir et signaler les sentiers permettant de relier à pied les noyaux habités (bourgs en fond de vallée, villages de versant et hameaux) 	Action à préciser par les communes dans le cadre du Plan de paysage du Haut-Vicdessos.
	D3.3  Bas-Salat : Poursuivre l'aménagement de liaisons douces le long du Salat · Notamment les liaisons piétonnes entre le centre de Saint-Girons, les principaux équipements et les communes limitrophes 	> Action à consolider avec les communes concernées : Saint-Girons, Eycheil

D.4



Proposer des mobilités alternatives à la voiture solo qui permettent de redécouvrir et de valoriser les ressources paysagères du territoire.

Actions structurantes	<p>D4.1 Aménager des emplacements propices à la pratique de l'autostop sécurisés, reliés aux espaces habités, visibles et confortables, bien intégrés d'un point de vue paysager</p> <ul style="list-style-type: none"> · Possibilité d'identifier des sites propices dans les villages avec les collectivités volontaires. 	> Action à consolider avec le Département sur les axes principaux (routes départementales)
	<p>MOBILITÉ Déployer expérimentation Rézo-Pouce sur le PNR (opportunité avec la CCAL de compléter le maillage entre CC de Mirepoix et du Couserans).</p> <ul style="list-style-type: none"> · Communiquer et vulgariser cet outil trop méconnu du grand public. · Associer les usagers à la localisation des arrêts dans la réalisation du schéma d'implantation des arrêts avec le CD09 lors du déploiement de Rézo Pouce en partenariat avec les intercommunalités volontaires · Encourager la multiplication des aires de covoiturage associées aux arrêts " rézo pouce" 	> Actions à poursuivre en lien avec les partenaires.
Actions ciblées	<p>MOBILITÉ Mise à disposition d'une flotte de vélos avec assistance électrique pour prêt aux particuliers souhaitant expérimenter ce matériel pour les déplacements domicile-travail</p>	> Action programmée par le PNR.
	<p>MOBILITÉ  Arize-Lèze : Engager en partenariat avec la Région la mise en place un service de transports en commun pour relier le territoire à l'agglomération Toulousaine.</p>	> Action engagée
	<p>MOBILITÉ  Haut-Vicdessos : Améliorer l'accessibilité de la vallée par les transports en commun : ligne directe Toulouse-Auzat ; transport à la demande...</p>	Action à préciser par les communes et la CCHA dans le cadre du Plan de paysage du Haut-Vicdessos.
	<p>D4.2 Etudier l'opportunité d'une navette « paysage » pour desservir les sites naturels et touristiques comme alternative à l'accès exclusivement voiture solo actuel (sur un événement ponctuel). </p>	> Action à consolider avec les territoires volontaires, le PNR et le soutien financier de l'Etat.
	<p>D4.3 Encourager l'usage du vélo en s'appuyant sur les ressources paysagères des territoires : ballade paysagère à vélos électriques, livret-pratique du cycliste en Pyrénées Ariégeoises avec des itinéraires découvertes indiqués, ... </p>	> Action à consolider en partenariat avec les associations locales et les collectifs citoyens déjà mobilisés sur les différents territoires.
<p>D4.4 S'appuyer sur les ressources paysagères pour soutenir l'offre touristique existante en faveur des mobilités actives et la développer.</p>	> Action à consolider avec les collectivités et les acteurs du tourisme.	
Actions mobilisatrices	<p>MOBILITÉ Réaliser des actions de sensibilisation pour expérimenter sur des événements ponctuels les déplacements sans voiture.</p>	> Action à consolider avec les territoires volontaires, le PNR et le soutien financier de l'Etat.
	<p>D4.5  Arize-Lèze : Organiser des animations pour promouvoir l'usage du vélo le long de l'Arize et de la Lèze (sur les tronçons existants).</p> <p>"Amorcer la pompe" des usages variés du vélo sous forme de compétition douce et (ou) de manifestations festives. </p>	> sous-action de D1.4 Action à préciser avec la CCAL, les associations sportives et culturelles locales.

PRODUIRE Encourager et soutenir le développement des productions locales durables pour entretenir la diversité remarquable des paysages et conforter l'identité des paysages aujourd'hui fragilisés

P1



Promouvoir les pratiques agricoles et forestières respectueuses des ressources naturelles et paysagères locales telles que l'agriculture biologique, la sylviculture douce...

Actions structurantes	<p>P1.1 Promouvoir une sylviculture permettant à la fois de produire davantage de bois de qualité pour les filières d'approvisionnement local et de maintenir les multiples fonctions que remplissent les espaces forestiers (paysagères, écologiques, protection, accueil d'usages diversifiés...)</p>	> Actions à poursuivre en liens avec les acteurs partenaires.
	<p>P1.2 Maintenir et conforter les pratiques agricoles extensives garantes des paysages ruraux les plus emblématiques du territoire : prairies permanentes, pelouses sèches, prairies humides, bocage... </p>	> Actions à poursuivre en liens avec les acteurs partenaires, notamment la chambre d'agriculture, l'ANA...
	<p>P1.3 Encourager et accompagner l'évolution des pratiques agricoles vers des productions respectueuses des ressources naturelles (eau, sol...) et à destination des consommateurs locaux</p> <p>· Accompagner la transition agroécologique des paysages agricoles </p>	> Action à poursuivre en partenariat avec le CIVAM BIO
	<p>P1.4 Intégrer des critères « paysagers » dans l'appréciation des services environnementaux rendus par les pratiques agricoles extensives à soutenir par le biais des Paiements pour services environnementaux (PSE)</p>	> Action à envisager avec les partenaires dans le cadre de l'expérimentation en cours sur l'Arize et la Lèze.
Actions ciblées	<p>P1.5 Envisager sur les secteurs à forts enjeux la mise en place d'outils fonciers spécifiques pour maintenir les espaces et pratiques agricoles</p> <p>· Plusieurs outils fonciers disponibles : PAEN, AFAFE, exonération de taxe foncière sur les propriétés non-bâties, ...  </p>	<p>> Action à consolider avec la Chambre d'agriculture, le Département et les collectivités</p> <p>> Entreprendre des opérations d'animation foncière</p>
	<p>P1.6  (Haut-Videssos) Conforter l'activité agricole en montagne (renforcer l'autonomie fourragère, développer les solidarités...) et encourager le développement de productions locales.</p>	> Action à poursuivre dans le cadre de la commission « agriculture » de la CCHA ; à poursuivre dans le cadre du Plan de paysage du Haut-Videssos
Actions mobilisatrices	<p>P1.7 Prise en compte de critères paysagers dans le Concours des pratiques agro-écologiques - prairies et parcours organisé par le PNR des Pyrénées Ariégeoises.</p>	> Action déjà engagée - à reconduire en 2021

P2



Favoriser l'autonomie alimentaire des territoires et des particuliers en renforçant le lien entre habitants et productions agricoles locales

<p>Actions structurantes</p>	<p>P2.1 Mettre en valeur l'intérêt du Projet Alimentaire Territorial pour le maintien des paysages agricoles diversifiés du territoire du PNR.</p> <p>PAT Valoriser les filières agroalimentaires en circuit court et soutenir leur développement</p> <p>PAT Faire appel aux produits locaux et les valoriser dans la restauration publique (cantines d'école, EHPAD, etc.)</p> <p>PAT Favoriser l'implantation de points de vente de produits locaux accessibles par différentes modes de déplacements</p>	<p>> Action à consolider avec la mise en place du Projet Alimentaire Territorial du PNR (PAT).</p> <p>> Action à poursuivre dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial du PNR (PAT).</p> <p>> Action à poursuivre dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial du PNR (PAT).</p> <p>> Action à poursuivre dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial du PNR (PAT).</p>
<p>Actions ciblées</p>	<p>P2.2  Arize-Lèze : Réaliser une opération pilote d'animation foncière pour favoriser des installations agricoles diversifiées adaptées à la demande locale et conforter les paysages agricoles fragilisés</p> <p>> En lien avec P.1 (P1.2, P1.3), PAT, P2.1</p> <p> </p>	<p>> Action programmée pour 2020. portée par la CCAL et le PNR, avec le partenariat des Communes, Chambre d'agriculture de l'Ariège, CIVAM Bio, ADEAR de l'Ariège, Fédération pastorale de l'Ariège, Département de l'Ariège, SAFER Occitanie, Professionnels agricoles</p>
<p>Actions mobilisatrices</p>	<p>P2.3  Bas-Salat : Soutenir et encourager la mise en place de jardins partagés</p> <p>Promouvoir les jardins partagés comme lieu de pédagogie : école du végétal « local » - lien avec action A4.1</p> <p> </p>	<p>> Action à consolider avec les collectivités, les associations de jardiniers amateurs et de jardins partagés.</p> <p>> Entreprendre des opérations d'animation foncière pour identifier des lieux propices à ces installations</p>

FICHE - ACTION

PRODUIRE Encourager et soutenir le développement des productions locales durables pour entretenir la diversité remarquable des paysages et conforter l'identité des paysages aujourd'hui fragilisés

P3



Développer les projets de production d'énergies renouvelables à l'échelle des besoins locaux et de gouvernance locale

Actions structurantes	<p>P3.1 Orienter l'approvisionnement de la filière de production de plaquettes forestières sur des ressources ligneuses non valorisables autrement (c'est-à-dire hors bois d'œuvre, de scierie, papeterie...)</p>	> Action engagée à poursuivre
	<p>P3.2 Encourager et accompagner l'émergence d'un projet coopératif et local de production d'énergie renouvelable qui s'attache à maintenir les qualités du cadre de vie et les ressources du territoire</p> <p style="text-align: right;"></p>	> Action engagée à poursuivre
	<p>P3.3 Définir une doctrine de développement maîtrisé des énergies renouvelables (notamment solaire et éolien) à l'échelle du PNR qui permette de maintenir les qualités et les ressources du territoire</p> <p style="text-align: right;"></p>	> Action engagée à poursuivre
Actions ciblées	<p>ACTION ÉNERGIE-CLIMAT Accompagner les projets de création de réseaux de chaleur de source renouvelable</p>	> Action à poursuivre en lien avec les différents partenaires
	<p>P3.4  Haut-Videssos : Renforcer les approvisionnements locaux en bois d'œuvre et bois de chauffe en identifiant les obstacles au développement de la gestion raisonnée de la ressource forestière.</p>	> Action à consolider dans le cadre du Plan de paysage du Haut-Videssos.
	<p>P3.5  Bas-Salat : Accompagner l'intégration paysagère des projets de production de biogaz par méthanisation à petite échelle raccordés au réseau de gaz.</p>	> Action à engager une fois les sites potentiels identifiés par l'Atlas des ENR en cours d'élaboration sur le CCCP
Actions mobilisatrices	<p>ACTION ÉNERGIE-CLIMAT Organiser des événements grand public pour conforter la dynamique de création d'une SCIC porteuse de projets de production d'énergies renouvelables.</p>	> Action programmée

P4



Concilier les projets de production énergétique avec le maintien des usages locaux et la préservation des paysages et des milieux

<p>Actions structurantes</p>	<p>P4.1 Conseils et accompagnements aux porteurs de projet (publics et privés) pour favoriser une intégration de qualité des dispositifs de production d'énergie solaire en toiture.</p> <ul style="list-style-type: none"> · S'appuyer sur les guides existants, notamment Guide des capteurs solaires (CAUE de l'Aude, Languedoc Roussillon) et Guide Solaire & Habitat des Hautes Alpes > en lien avec l'action P3.2 et P3.3 <p style="text-align: right;"></p>	<p>> Action à préciser avec les partenaires : DDT, CAUE, UDAP, ALEDA...</p>
	<p>P4.2 Réaliser un diagnostic "kWh et Paysage" dans les communes volontaires pour développer les projets de production d'énergie solaire en toiture d'intérêt collectif</p> <p style="text-align: right;"></p>	<p>> Action programmée</p>
	<p>P4.3 Débattre avec les habitants des « mix-énergétiques » souhaitables à l'échelle des intercommunalités</p> <p>> en lien avec « grille multicritère » (Pa2.1)</p>	<p>> Action à engager dans les territoires sans PCAET à l'issue de l'étude des potentiels ENR de ces territoires portée par le SDE.</p>
<p>Actions ciblées</p>	<p>P4.4  Arize-Lèze : Evaluer le potentiel d'équipement des moulins le long des cours d'eau et leurs impacts sur les continuités écologiques</p> <p style="text-align: right;"></p>	<p>> Action à préciser à l'issue de l'étude des potentiels ENR portée le SDE si ce potentiel est identifié comme significatif.</p> <p>Avec les collectivités et en associant les différents partenaires : syndicats de rivière, DDT, DREAL, fédération de pêche.</p>
	<p>P4.5  Haut-Videssos : Evaluer le potentiel d'optimisation des unités de production hydroélectriques existantes, en évaluant les impacts actuels et futurs de celles-ci sur les continuités écologiques et les usages des cours d'eau.</p> <p style="text-align: right;"></p>	<p>> Action à préciser avec les partenaires concernés dans le cadre du Plan de paysage du Haut-Videssos.</p>
	<p>P4.6  Bas-Salat : Accompagner l'élaboration des études de faisabilité des projets énergétiques sur les sites identifiés par l'Atlas des ENR du Couserans pour favoriser la prise en compte de critères de qualités environnementales, urbaines et paysagères</p> <p style="text-align: right;"></p>	<p>> Action à préciser avec la CCCP à l'issue de l'élaboration de l'Atlas des ENR du Couserans..</p>
	<p>P4.7  Haut-Videssos : Etudier la faisabilité de développer des petites unités de méthanisation à la ferme pour améliorer la gestion des effluents d'élevage (dépôts de fumier) à l'échelle de la vallée (impact sur la qualité de l'eau)</p>	<p>> Action à préciser par les communes et la CCHA dans le cadre du Plan de paysage du Haut-Videssos.</p>
<p>Actions mobilisatrices</p>	<p>P4.8  Bas-Salat : étudier la faisabilité un projet pilote d'ombrière solaire en bois local sur parking existant (zone d'activité, zone artisanale, zone commerciale).</p> <p style="text-align: right;"> </p>	<p>> Action à préciser avec la CCCP à l'issue de la réalisation de l'Atlas des ENR du Couserans</p>

FICHE - ACTION

S'ADAPTER Favoriser l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique en s'appuyant sur ses ressources naturelles et paysagères.

Actions structurantes	<p>STRATÉGIE ACC Elaboration d'une stratégie d'adaptation au changement climatique pour le PNR Réduire la vulnérabilité, améliorer la résilience, favoriser l'adaptation</p> <p style="text-align: right;"></p>	Action en cours > y intégrer le PPTEC
-----------------------	--	---------------------------------------



A1 Préserver et si besoin restaurer les continuités des trames écologiques, y compris au sein des espaces urbanisés

Actions structurantes	<p>A1.1 S'appuyer sur le paysage pour favoriser l'appropriation de la Trame Verte et Bleue (et sombre) par les acteurs locaux (grand public, élus, techniciens...)</p> <p>- Diffuser le livret "Comment intégrer la TVB dans les documents d'urbanisme"</p>	> Actions à poursuivre dans le cadre du Contrat de Restauration de Biodiversité en lien avec les partenaires (ANA, CBN, CEN, SYCOSERP...)
	<p>A1.2 Accompagner la mise en œuvre de la stratégie « trame sombre » du PNR (réduction de la pollution lumineuse) par la mise en valeur des paysages nocturnes.</p> <p>- par exemple, animations « découverte de la nuit », ...</p>	> Actions à préciser dans le cadre du Contrat de Restauration de Biodiversité en lien avec les partenaires (notamment l'OHM > lien avec Pa3.1).
	<p>A1.3 Renforcer les motifs paysagers le long des axes routiers pour restaurer les continuités naturelles : alignements d'arbres, végétation des bas-côtés, gestion des eaux pluviales, passages à faune, ...</p> <p>> en lien avec l'observatoire des « points noirs » des infrastructures routières sur les corridors écologiques mis en place par le PNR.</p> <p style="text-align: right;"></p>	> Actions à consolider avec le Département dans le cadre du Contrat de Restauration de Biodiversité
	<p>A1.4  Haut-Vicdessos : Intégrer les enjeux de la trame verte et bleue dans la stratégie de reconquête des paysages à l'échelle de la vallée.</p> <p style="text-align: right;"></p>	> Action déjà engagée par les communes et la CCHA dans le cadre de la restauration de milieux ouverts, aujourd'hui étendue à une réflexion à l'échelle de la vallée dans le cadre du Plan de paysage du Haut-Vicdessos.

A2



Préserver la ressource en eau en s'appuyant sur les écosystèmes (milieux et continuités) qui lui sont liés par une gestion adaptée

Actions structurantes	<p>A2.1 Promouvoir les bonnes pratiques de gestion pour préserver les zones humides, écosystèmes vulnérables au changement climatique et puits de carbone qu'il convient de préserver pour le limiter.</p> <ul style="list-style-type: none"> · Diffusion de l'inventaire départemental des zones humides aux collectivités avant élaboration des docs d'urbanisme · Diffusion du Guide « Préserver et valoriser les zones humides d'Ariège » 	<p>> Action inscrite dans la stratégie d'adaptation au changement climatique du PNR en cours d'élaboration et à développer en lien avec les partenaires concernés (collectivités, SMDEA, Syndicats de rivières...)</p>
	<p>STRATÉGIE ACC Sensibiliser les acteurs / usagers de la ressource en eau aux impacts du changement climatique : promouvoir les bonnes pratiques de sobriété hydrique</p>	<p>> Actions inscrites dans la stratégie d'adaptation au changement climatique du PNR en cours d'élaboration et à développer en lien avec les partenaires concernés (collectivités, SMDEA, Syndicats de rivières...)</p>
	<p>STRATÉGIE ACC Préserver et valoriser les dernières rivières sauvages du territoire : l'Arac à partir de sa confluence avec le Courtignou (20 km) ; l'Alet (19,5 km) et le haut Salat (amont Seix, 19 km)</p>	
	<p>A2.2 Favoriser l'adaptation des forêts du PNR au changement climatique pour préserver les zones de captation</p> 	<p>> Action engagée dans le cadre du Projet LIFE Artisan – 2020-2028</p>
Actions ciblées	<p>A2.3  Bas-Salat : Renforcer la perméabilité des sols urbanisés et la végétalisation des espaces artificialisés (villes, villages, zones d'activités etc.)</p> <p>Limiter le ruissellement et permettre à l'eau de pluie d'alimenter les réserves souterraines. Améliorer le cadre de vie et d'activité, confort climatique, l'attractivité et l'accueil de la biodiversité.</p> <p>> liens avec d'autres actions peuvent être envisager : A3.5, A1.1</p> 	<p>> Actions à préciser en sous-action de Pa 2.3 pour améliorer l'intégration de cette mesure dans les documents d'urbanismes.</p> <p>cf. FICHE ACTION 1.2 - PCAET Couserans.</p>
	<p>A2.4  Vicdessos : Améliorer la gestion des dépôts de fumier</p> 	<p>> Action à préciser dans le cadre du Plan de paysage du Haut-Vicdessos.</p>

S'ADAPTER Favoriser l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique en s'appuyant sur ses ressources naturelles et paysagères.



Renforcer les structures paysagères (agricoles, forestières, naturelles et bâties) permettant de réduire la vulnérabilité du territoire aux risques et au changement climatique

Actions structurantes	<p>A3.1 Identifier les forêts les plus vulnérables au changement climatique et favoriser leur adaptation pour maintenir leurs multiples rôles (protection des risques, garantir la qualité de l'eau, économique, biodiversité, paysage, stockage carbone...)</p>	> Action engagée dans le cadre du Projet CANOPE (ONF) et poursuivie et consolidée dans le cadre du Projet Life ARTISAN - 2020-2028
	<p>A3.2 Préserver les zones d'expansion de crues et valoriser leur intérêt paysager.</p> <p> </p>	> Action à consolider dans le cadre de la mise en œuvre des PAPI
	<p>A3.3 Préserver et restaurer les paysages de bocage, caractéristiques de l'identité rurale du territoire</p> <p>Sous-actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - programme d'accompagnement aux plantations de haies avec une association locale (Haies Ariégeoises) - accompagnement technique (conseil) et financier à l'entretien et à l'exploitation des haies - promouvoir les modes d'exploitation et de valorisation des haies (bois, fourrage, artisanat, énergie, etc.) traditionnels et innovants. - Mise en place d'obligations réelles environnementales (ORE) <p> </p>	> Actions déjà engagées par la chambre d'agriculture, les associations de chasse ... et dans le cadre du contrat de restauration de biodiversité. Actions à poursuivre en lien avec les différents partenaires pour privilégier les essences d'origine locales.
	<p>A3.4 Préserver et restaurer les prairies permanentes, et valoriser leur rôle de stockage carbone, lutte contre l'érosion, protection des sols et de la biodiversité.</p> <p>> lien avec P1.2</p> <p> </p>	> Action à consolider en lien avec les différents partenaires.
Actions ciblées	<p>A3.5 Accompagner l'évolution et l'adaptation des systèmes agricoles aux nouvelles conditions climatiques</p> <p>> lien avec P1.3</p>	> Projet LIFE « Adaptation de l'agriculture au changement climatique » en partenariat avec les Parcs naturels régionaux de l'Aubrac, des Pyrénées Catalanes et du Haut Languedoc en cours d'élaboration.
	<p>A3.6 Concevoir et aménager des espaces publics adaptés au climat de demain</p> <p>Accompagner les projets d'aménagement des collectivités du PNR</p> <p></p>	> Action programmée dans le cadre du Contrat Spécifique PNR - Région 2020-2021
	<p>A3.7  Vicdessos : Poursuivre la réouverture de milieux à proximité des villages pour réduire leur vulnérabilité au risque incendie.</p> <p></p>	> Action à préciser dans le cadre du Plan de paysage du Haut-Videssos.

A4



Maintenir et promouvoir la biodiversité locale comme facteur essentiel de la résilience des écosystèmes au changement climatique

<p>Actions structurantes</p>	<p>A4.1 Promouvoir et encourager l'utilisation de végétaux d'origine « locale » dans les chantiers de plantation locaux</p> <p>Sous-actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Encourager la plantation de végétaux d'origine locale dans les aménagements des collectivités (bords de route, restauration de berges, espaces verts et espaces publics...); · Constituer un réseau de partenaires locaux pour la collecte et la culture de végétaux d'origine locale pour réaliser des chantiers de plantation sur le territoire ; · Accompagner techniquement la restauration des prairies sous les lignes Haute-Tension avec des semences issues des prairies voisines ; · Soutenir la mise en place d'un lieu démonstrateur et pédagogique : jardin des plantes sauvages. <p style="text-align: right;"><small>Végétal local</small> → ATELIER 3</p>	<p>> Action inscrite dans la stratégie d'adaptation au changement climatique du PNR en cours d'élaboration et à développer en lien avec les partenaires concernés (collectivités, SMDEA, Syndicats de rivières...)</p>
	<p>A4.2 Par l'expérimentation de solutions fondées sur la nature pour faciliter l'adaptation des forêts des Pyrénées Ariégeoises au changement climatique, approfondir la connaissance des facteurs de résilience des boisements</p>	<p>> Action engagée dans le cadre du Projet LIFE Artisan – 2020-2028</p>
<p>Actions ciblées</p>	<p>A4.3 Favoriser la diversité dans les peuplements forestiers, dont de ripisylves</p> <p style="text-align: right;"><small>cf. FOCUS thématique</small> → 3</p>	<p>> Action engagée dans le cadre du Projet LIFE Artisan – 2020-2028</p>
<p>Actions mobilisatrices</p>	<p>A4.4 Organiser des opérations collectives de « transferts de granges » pour valoriser l'utilisation de semences herbacées locales auprès des agriculteurs locaux pour « restaurer » leurs prairies.</p> <p style="text-align: right;"><small>Végétal local</small> → ATELIER 3</p>	<p>> Action à consolider en lien avec le CIVAM Bio.</p>
	<p>A4.5 Sensibiliser à l'importance de la biodiversité de la « flore locale » pour la préservation des insectes pollinisateurs sauvages dans un contexte de changement climatique (Plateforme participative SPIPOLL, créer ou conforter des corridors entre des prairies isolées ...)</p>	<p>> Action à consolider avec la construction du Plan Régional d'Action (PRA), déclinaison régionale portée par office pour les insectes et leur environnement du PNA Pollinisateurs (sauvages)</p>

PARTAGER Partager la stratégie du territoire avec les acteurs locaux (élus, partenaires, opérateurs, habitants...) pour faciliter l'émergence d'actions locales et accompagner leur mise en œuvre.

Pa 1



Sensibiliser aux effets de la transition énergétique et climatique sur les paysages pour partager avec les acteurs locaux les valeurs attachées au territoire

Actions structurantes	<p>Pa1.1 Poursuivre l'animation du Plan de Paysage de la Transition Énergétique et Climatique</p> <ul style="list-style-type: none"> · Organiser la restitution des productions des groupes de travail locaux · Validation de la stratégie et de la feuille de route du Plan de Paysage de la Transition Énergétique et Climatique du PNR <p>> lien avec Pa1.5 et Pa1.2</p>	<p>> Action programmée dans le cadre du Contrat Spécifique PNR - Région 2020-2021</p>
	<p>Pa1.2 Encourager les échanges et le dialogue avec les habitants, premiers acteurs des paysages</p> <ul style="list-style-type: none"> · Mener des démarches de concertation pour la mise en œuvre des actions · Travailler avec les associations locales pour faire émerger des actions "déclencheurs" · Consolider les actions du plan d'action qui le nécessitent... 	<p>> sous actions de Pa 1.1</p> <p>> Action programmée dans le cadre du Contrat Spécifique PNR - Région 2020-2021</p>
	<p>Pa1.3 Mettre en place un observatoire participatif « Paysage & Carbone » : suivi des évolutions de l'occupation du sol et analyse des impacts de ces évolutions dans un contexte de changement climatique</p> <p>> lien avec Pa3.1 et la fiche action 2.4 du PCAET Couserans « Augmenter le stockage de carbone et développer les pratiques agricoles et forestières vertueuses »</p> <p style="text-align: right;"><small>Végétal local</small> → ATELIER 3</p>	<p>> Action à consolider en lien notamment avec projets de recherche - "Just-Scape" - si le programme de recherches obtient les financements demandés</p>
Actions mobilisatrices	<p>Pa1.4 Organiser et animer d'autres ateliers d'actions pour favoriser la participation citoyenne dans la concrétisation des actions du Plan de Paysage de la transition</p>	<p>> sous actions de Pa 1.1</p> <p>> Action programmée dans le cadre du Contrat Spécifique PNR - Région 2020-2021</p>
	<p>Pa1.5  Arize Lèze : Organiser des promenades "lecture de paysage" au départ d'un lieu convivial pour partager l'histoire du territoire et la découverte des éléments remarquables du patrimoine local entre habitant</p>	<p>> Action à consolider avec les collectifs habitants, les communes et les partenaires (ANA, OT, CAUE...)</p>
	<p>Pa1.6  Bas-Salat : Organiser une opération « reconquête des trottoirs par la flore locale »</p> <ul style="list-style-type: none"> · Mise en place de bordures semées et entretenues par les habitants pour sensibiliser aux multiples fonctions du fleurissement (pas uniquement décoratif) : biodiversité, perméabilité des sols, partage de l'espace public... <p>> lien avec A2.3</p> <p style="text-align: right;"><small>Végétal local</small> → ATELIER 3</p>	<p>> Action à consolider avec les communes, associations locales et collectifs d'habitants.</p>



Pa2

Mettre en place des outils de dialogue, d'aide à la décision, d'évaluation et de suivi pour une prise en compte des spécificités de chaque territoire dans les projets

Actions structurantes	<p>Pa2.1 S'appuyer sur la "grille multicritère" pour définir une stratégie énergétique préservant les ressources naturelles et paysagères des territoires non dotés de PCAET</p>	<p>> Action à engager à l'issue de l'étude des potentiels ENR portée par le SDE sur les territoires sans PCAET cf. action P4.3</p>
	<p>Pa2.2 Étendre la démarche Plan de Paysage de la Transition Energétique et Climatique à tout le PNR</p>	<p>> sous-action de Pa 1.1 Animation du Plan de Paysage de la transition > Action programmée dans le cadre du Contrat Spécifique PNR - Région 2020-2021</p>
	<p>Pa2.3 Proposer un accompagnement et des outils mobilisables par les collectivités pour mieux prendre en compte les enjeux de la transition énergétique et climatique dans leurs documents d'urbanisme</p> <p>cf. Fiche action 1.2 - PCAET Couserans. > Cf. H 2.2, A2.3</p>	<p>> Action à programmer</p>

FICHE - ACTION

PARTAGER Partager la stratégie du territoire avec les acteurs locaux (élus, partenaires, opérateurs, habitants...) pour faciliter l'émergence d'actions locales et accompagner leur mise en œuvre.

Pa3



Faire connaître les bonnes pratiques issues du territoire et d'ailleurs, et **favoriser les partages d'expériences** entre territoires

Actions structurantes	<p>Pa3.1 Organiser ou faciliter les liens entre la recherche et le territoire pour enrichir et évaluer la mise en œuvre du Plan Paysage de la Transition Energétique et Climatique</p>	> Actions à poursuivre en lien avec les partenaires.
	<p>Pa3.2 Etablir et maintenir une veille des bonnes pratiques de transition énergétique et climatique (issues du PNR et d'ailleurs) et les promouvoir sur le territoire</p>	> Actions à poursuivre en lien avec les partenaires.
	<p>Pa3.3  Haut-Videssos : Devenir "vallée sentinelle" (sur le modèle du programme Estives sentinelles)</p>	> Action à préciser et confirmer dans le cadre du Plan de paysage du Haut-Videssos.
Actions mobilisatrices	<p>Pa3.4  Arize-Lèze : S'appuyer sur le "Fab Lab" (Lézat-sur-Lèze) pour concevoir et réaliser une « signalétique éphémère » pour promouvoir la pratique du vélo le long de l'Arize et de la Lèze lors d'une manifestation ou d'un événement ponctuel.</p> <p>pour encourager « épisodiquement » la pratique du vélo sur certains tracés existants, sans attendre l'aménagement global de pistes cyclables sur les deux vallées. Le Fab-Lab est un outil exemplaire : tiers-lieu, co-working... il participe à la sobriété du territoire en permettant de travailler sur place et de limiter les déplacements. L'associer à ces actions d'animations permet de mieux le faire connaître, tout en réalisant des mobiliers en circuit court</p>	<p>> Actions à consolider en lien avec le collectif du Fab Lab et la CCAL - sous-action de D1.4 - lien avec D4.5.</p> <p></p>
	<p>Pa3.5 Valoriser les lieux et démarches exemplaires pour montrer que c'est possible !</p> <p></p>	<p>> Actions à poursuivre en lien avec les partenaires. > sous-action de Pa 3.2</p>
	<p>Pa3.6 Organiser des voyages d'étude à destination des élus et techniciens du territoire pour découvrir les actions menées par d'autres territoires en faveur des paysages de la transition énergétique et climatique.</p> <p>> thèmes cités dans les ateliers : habitat participatif en milieu rural, actions pour accompagner les auto-constructeurs dans les rénovations énergétiques adaptées aux bâtis anciens...des sols, partage de l'espace public... cf. sous action de A2.3</p>	> Actions à consolider en lien avec les partenaires et les collectivités en fonction des besoins identifiés.



Frangée habitée d'Auzat, avec les terrasses et les parcours du versant en arrière-plan.
Photo EMF - S. Gabillard, commune d'Auzat, 2019.

3.2

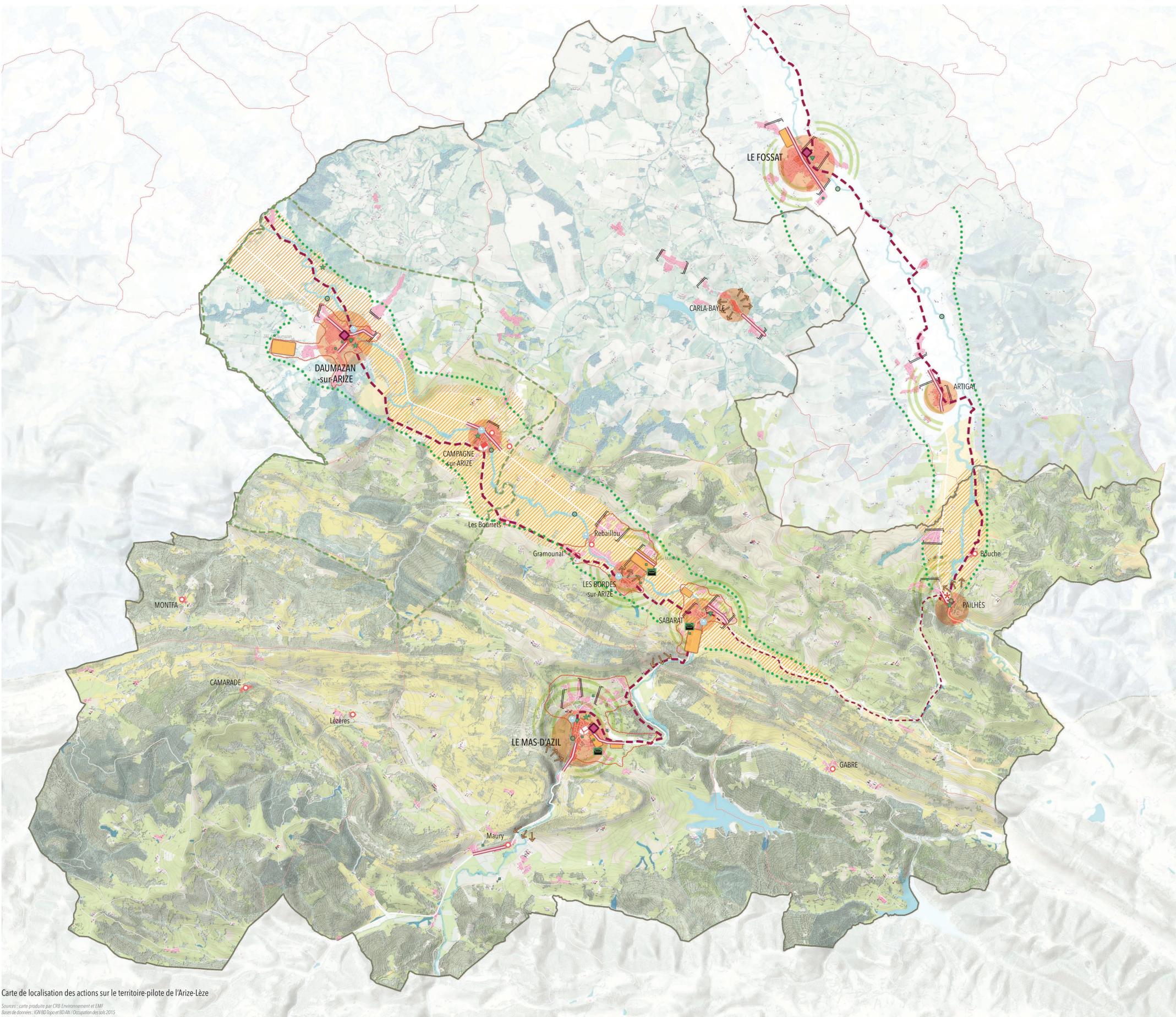
Cartographies du plan d'action :

Spatialiser les actions
à l'échelle des territoires pilotes



**PLAN
D' ACTIONS
ARIZE-LÈZE**

PLAN D'ACTIONS
territoire-pilote de l'Arize-Lèze



HABITER - Favoriser les manières d'habiter plus sobres et économes en renforçant la qualité et l'identité des paysages bâtis locaux

- H1** Maîtriser l'urbanisation pour préserver les espaces et les ressources naturelles, agricoles et forestières
 - H1.1** Limiter la dispersion de l'habitat, le mitage et l'imperméabilisation des sols à travers l'élaboration de documents d'urbanisme
 - Préserver les espaces agricoles qui permettent la viabilité des exploitations, en particulier les parcelles locales d'usage et de habitat rural, sur lesquelles s'exerce également une forte pression urbaine (étude agricole fine en amont de la réalisation des documents d'urbanisme)
 - Maintenir et renforcer les coupures d'urbanisation entre les noyaux habités
 - Vigilance sur l'évolution des coteaux sensibles à l'étalement urbain
 - H1.5** Arize-Lèze : Faire "la ville sur la ville" pour limiter l'artificialisation des sols
 - limiter l'artificialisation des sols est une obligation des PLU (loi ALUR), mais des études fonctionnelles plus approfondies pourraient être menées sur des lots ou secteurs stratégiques par la suite (financées par ex. par l'EPF - 50%).
 - À partir du repérage des espaces déjà artificialisés ou bâtis (généralistes fonciers) pouvant être densifiés ou mutés, il est aussi possible d'envisager des opérations de mutation de parcelles au sein de tissus pavillonnaires (ex. : BIMBY...)

- H2** Reconquérir les centres anciens et préserver la structure traditionnelle des bourgs et des hameaux
 - H2.1** Identifier les secteurs à rénover en priorité (bourgs disposant de commerces, services et équipements...), pour réduire les besoins en mobilité et le recours systématique à la voiture dans la vie quotidienne.
 - H2.2** Encourager la requalification des abords (non bâtis) des îlots des centres anciens dégradés à réinvestir en priorité
 - Adosser la reconquête du bâti vacant à la qualification des espaces publics des noyaux habités et renforcer ainsi l'attractivité des centres anciens
 - Requalifier les espaces publics : donner plus de place au végétal, accueil d'usages innovants, intégrer les commodités d'usage (stationnements...), prendre des mesures d'adaptation au climat de demain.
 - Préserver des jardins à proximité et faciliter leur reprise quand ils sont délaissés
 - H2.3** Encourager l'élaboration de stratégies intercommunales de réduction de la vulnérabilité aux risques naturels, surtout quand les centres anciens se trouvent majoritairement exposés, notamment aux inondations.
 - Des centres anciens exposés au risque d'inondation
 - H2.4** Arize-Lèze : Accompagner les communes à réinvestir le bâti existant vacant et les friches
 - Opérations en cours : réhabilitation de l'ancien presbytère de Campagne-sur-Arize pour des logements collectifs
 - Des potentiels : par exemple les friches du Mas d'Azil
 - H2.7** Arize-Lèze : Reconquérir les espaces publics dans les hameaux et les quartiers décentrés denses en associant les habitants
 - H2.8** Arize-Lèze : Promouvoir un label "villes et villages comestibles"

- H3** Adopter une approche globale du bâti dans la rénovation et la construction alliant performance énergétique, qualité architecturale et emploi de matériaux durables et locaux
 - H3.2** Accompagner la commande publique vers l'exemplarité des nouvelles constructions
 - Communiquer et valoriser les projets exemplaires existants sur le territoire du Bas-Salat : l'Estanquet à Pailhès (Matériaux locaux + Performance énergétique + Démarche de conception)
- H4** Renforcer en priorité les qualités paysagères et énergétiques des lieux stratégiques pour améliorer l'image du territoire et le cadre de vie de ses habitants
 - H4.1** Encourager la requalification des zones d'activités existantes dans une approche globale et qualitative.
 - Renforcer les performances énergétiques, les qualités architecturales et paysagères, l'accessibilité aux mobilités douces, et l'adaptation au changement climatique
 - H4.2** Renforcer les qualités d'usage, de vie et d'image des franges habitées (lisières urbanisées, entrées de bourgs et de villages)
 - En termes de visibilité, mais aussi de maîtrise de l'énergie (éclairage, enseignes, déplacements) et d'adaptation aux effets du changement climatique.
 - H4.3** Mettre en valeur les vues sur les sites et paysages remarquables. En renforçant les qualités paysagères des abords par des aménagements adaptés, sobres et économes en ressources.

SE DÉPLACER - Revitaliser les espaces publics pour encourager les mobilités actives et les déplacements partagés

- D1** Aménager les axes de déplacement structurants pour favoriser la cohabitation des usages et mieux valoriser les paysages environnants
 - D1.1** Redonner une place confortable et accueillante aux piétons et cyclistes dans le réaménagement des séquences urbaines des départementales et des traversées de bourg et de villages
 - D1.2** Arize-Lèze : Réaliser un schéma vélo intercommunal pour assurer la continuité des itinéraires cyclables le long de l'Arize et de la Lèze
- D2** Aménager des espaces publics confortables et accueillants pour faciliter les liaisons entre les différents modes de déplacement
 - D2.1** Réaliser une charte des aménagements des aires de covoiturages et des aires de transports en commun pour leur donner plus de visibilité et mieux les intégrer aux espaces publics et lieux de vie
 - D2.2** Accompagner l'aménagement des espaces multimodaux pour renforcer les qualités paysagères, de confort et d'usage de ces espaces publics.
- D3** Élaborer un maillage de proximité pour favoriser les mobilités actives (marche, vélo) et les pratiques de mutualisation à petite échelle (covoiturage de proximité, autopartage local)
 - D3.1** Arize-Lèze : Identifier les continuités existantes pouvant être le support de liaisons douces entre les centres des bourgs, les villages voisins et les hameaux et prévoir des sections de liaisons pour les compléter et parvenir à établir à moyen terme de véritables continuités à l'échelle du territoire.
 - > sous actions de 3.1.4

PRODUIRE Produire localement et durablement pour entretenir la diversité remarquable des paysages et conforter leur identité

- P1** Promouvoir les pratiques agroécologiques et sylvicoles respectueuses des ressources naturelles et paysagères locales
 - P1.1** Promouvoir une sylviculture permettant à la fois de produire davantage de bois de qualité pour les filières d'approvisionnement local et de maintenir les multiples fonctions que remplissent les espaces forestiers (paysagers, écologiques, protection, accueil d'usages diversifiés...)
 - P1.2** Maintenir et conforter les pratiques agricoles extensives garantes des paysages ruraux les plus emblématiques du territoire : prairies permanentes, pelouses sèches, prairies humides, bocage...
 - P1.3** Encourager et accompagner l'évolution des pratiques agricoles vers des productions respectueuses des ressources naturelles (eau, sol...) et à destination des consommateurs locaux. Accompagner la transition agroécologique des paysages agricoles
 - P1.5** Envisager sur les secteurs à forts enjeux la mise en place d'outils fonciers spécifiques pour maintenir les espaces et pratiques agricoles
- P2** Favoriser l'autonomie alimentaire des territoires et des particuliers en renforçant le lien entre habitants et productions agricoles locales
 - P2.2** Arize-Lèze : Réaliser une opération pilote d'animation foncière pour favoriser des installations agricoles diversifiées adaptées à la demande locale et conforter les paysages agricoles fragilisés
 - Communes de l'opération pilote : Daumazan sur Arize, Campagne sur Arize ainsi que Durfort, hors périmètre.
- P3** Développer les projets de production d'énergies renouvelables à l'échelle des besoins locaux et de gouvernance locale
 - P3.2** Encourager et accompagner l'émergence d'un projet coopératif et local de grappe photovoltaïque qui s'attache à maintenir les qualités du cadre de vie et les ressources du territoire
- P4** Concilier les projets de production énergétique avec le maintien des usages locaux et la préservation des paysages et des milieux
 - P4.2** Réaliser un diagnostic "KWh et Paysage" dans les communes volontaires pour développer les projets de production d'énergie solaire en toiture d'intérêt collectif
 - P4.3** Débattre avec les habitants des « mix-énergétiques » souhaitables à l'échelle des intercommunalités
 - P4.4** Arize-Lèze : Évaluer le potentiel d'équipement des moulins le long des cours d'eau et leurs impacts sur les communautés écologiques

S'ADAPTER Favoriser l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique en s'appuyant sur ses ressources naturelles et paysagères.

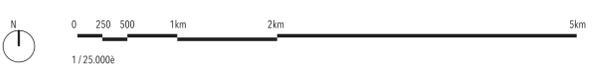
- A1** Préserver et si besoin restaurer les continuités des trames écologiques, y compris au sein des espaces urbanisés
 - A1.3** Renforcer les motifs paysagers le long des axes routiers pour restaurer les continuités naturelles : alignements d'arbres, végétation des bas côtés, gestion des eaux pluviales, passages à faune...
 - En lien avec l'Observatoire des « points noirs » des infrastructures routières sur les corridors écologiques mis en place par le PNR
- A2** Garantir la qualité de la ressource en eau en préservant les écosystèmes (milieux et continuités) qui lui sont liés par une gestion adaptée
 - A2.1** Promouvoir les bonnes pratiques de gestion pour préserver les zones humides, écosystèmes vulnérables au changement climatique et puits de carbone qui y contribuent de préserver pour le limiter.
- A3** Renforcer les structures paysagères (agricoles, forestières, naturelles et bâties) permettant de réduire la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique
 - A3.2** Préserver les zones d'expansion de crues et valoriser leur intérêt paysager.
 - A3.3** Préserver et restaurer les paysages de bocage, caractéristiques de l'identité rurale du territoire
 - A3.4** Préserver et restaurer les prairies permanentes, et valoriser leur rôle de stockage carbone, lutte contre l'érosion, protection des sols et de la biodiversité.
 - > lien avec P1.2
 - A3.5** Accompagner l'évolution et l'adaptation des systèmes agricoles aux nouvelles conditions climatiques
 - = lien avec P1.3
 - Accompagner l'évolution et l'adaptation des systèmes fourragers aux nouvelles conditions climatiques (suivi des espèces, parcelles test ou de comparaison...)
 - ...notamment sur les prairies calcicoles, sur des sols plus secs
 - Adapter les cultures irriguées à la diminution de la ressource en eau

PARTAGER Partager la stratégie du territoire avec les acteurs locaux (élus, partenaires, opérateurs, habitants...) pour faciliter l'émergence d'actions locales et accompagner leur mise en œuvre.

- Pa.3.4** Arize-Lèze : S'appuyer sur le "Fab Lab" (Lèzat-sur-Lèze) pour concevoir et réaliser une « signalétique éphémère » pour promouvoir la pratique du vélo le long de l'Arize et de la Lèze lors d'une manifestation ou d'un événement ponctuel.
 - pour encourager « épisodiquement » la pratique du vélo sur certains tracés existants, sans attendre l'aménagement global de pistes cyclables sur les deux vallées.
 - Le Fab-Lab est un outil exemplaire : tiers lieu, co-working... Il participe à la sobriété du territoire en permettant de travailler sur place et de limiter les déplacements. L'associer à ces actions d'animations permet de mieux le faire connaître, tout en réalisant des mobilités en circuit court
- Pa.3.5** Valoriser les lieux et démarches exemplaires pour montrer que c'est possible !

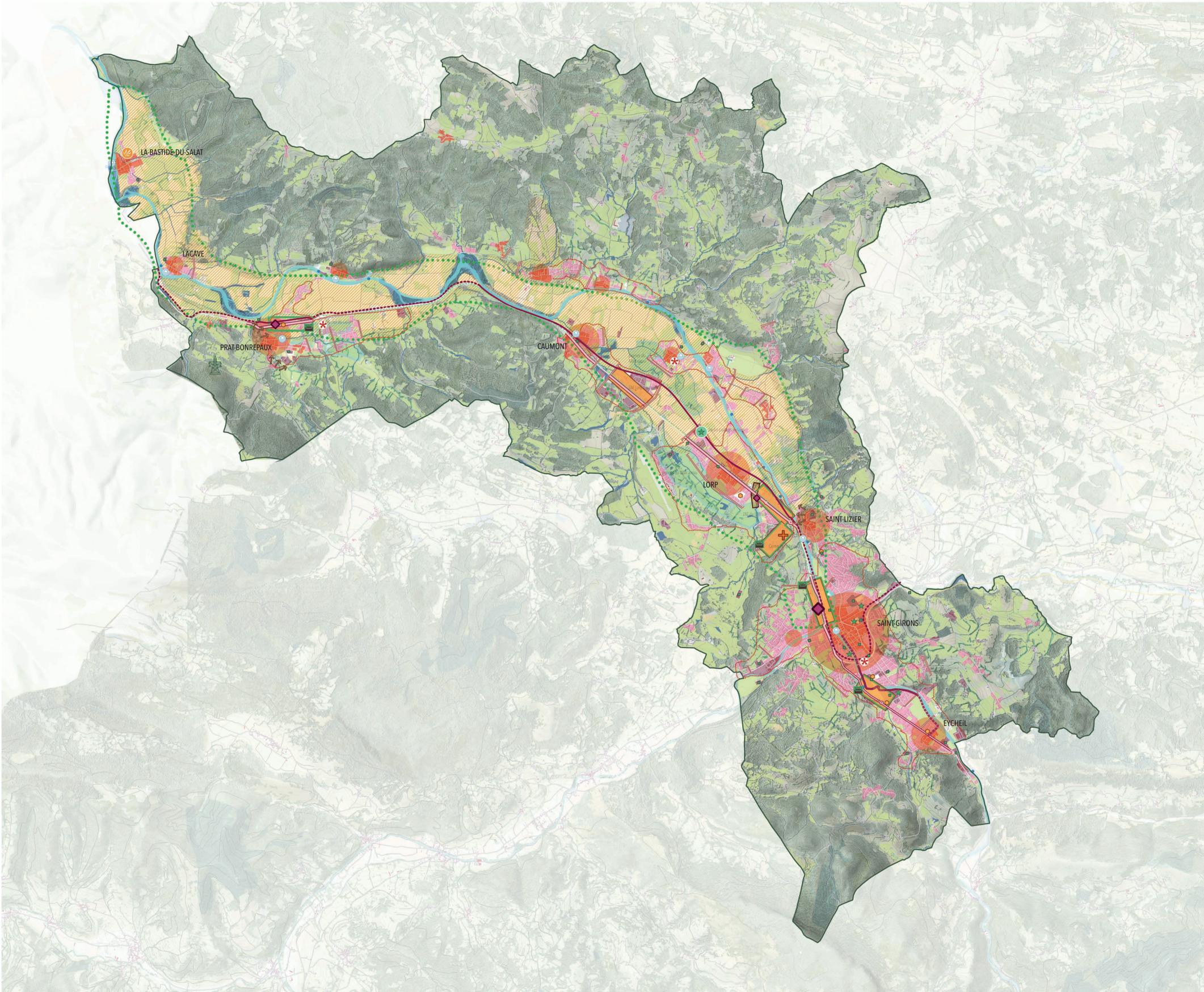
Carte de localisation des actions sur le territoire-pilote de l'Arize-Lèze

Sources : carte produite par CRB Environnement et EMF
Bases de données : IGN BD Topo et BD Alt / Occupation des sols 2015



**PLAN
D' ACTIONS
BAS-SALAT**

Plan de Paysage de la Transition Énergétique et Climatique
du PNR des Pyrénées Ariégeoises
PLAN D' ACTIONS
territoire-pilote du Bas-Salat



HABITER - Favoriser les manières d'habiter plus sobres et économes en renforçant la qualité et l'identité des paysages bâtis locaux

- H1** Maîtriser l'urbanisation pour préserver les espaces et les ressources naturelles, agricoles et forestières
 - H1.1** Limiter la dispersion de l'habitat, le mitage et l'imperméabilisation des sols à travers l'élaboration de documents d'urbanisme
 - Préserver les espaces agricoles qui permettent la viabilité des exploitations, en particulier les parcelles faciles d'accès et de faible relief, sur lesquelles s'exerce également une forte pression urbaine (étude agricole fine en amont de la réalisation des documents d'urbanisme)
 - H1.4** Bas-Salat : Identifier les coupures urbaines à maintenir et à restaurer pour préserver les continuités écologiques et l'identité des morphologies bâties.
 - Coupures d'urbanisation entre les noyaux habités à maintenir
 - Restaurer la coupure urbaine entre Lorp et Saint-Lizier (mise en valeur des berges du Mendagon, réhabilitation friche industrielle...) et restaurer les continuités écologiques par l'aménagement de la future zone commerciale de Lorp

- H2** Reconquérir les centres anciens et préserver la structure traditionnelle des bourgs et des hameaux
 - H2.1** Identifier les secteurs à rénover en priorité (bourgs disposant de commerces, services et équipements, ...) pour réduire les besoins en mobilité et le recours systématique à la voiture dans la vie quotidienne.
 - H2.2** Encourager la requalification des abords (non bâtis) des îlots des centres anciens dégradés à réinvestir en priorité
 - Assurer l'entretien des bâtiments à proximité des espaces publics des noyaux habités et renforcer ainsi l'attractivité des centres anciens
 - Préserver des jardins à proximité et faciliter leur reprise quand ils sont délaissés
 - Requalifier les espaces publics : donner plus de place au végétal, accueil d'usages innovants, intégrer les communités d'usages (botaniquement...), prendre des mesures d'adaptation au climat de demain.
 - H2.3** Encourager l'élaboration de stratégies intercommunales de réduction de la vulnérabilité aux risques naturels, surtout quand les centres anciens se trouvent majoritairement exposés, notamment aux inondations.
 - Des centres-anciens exposés au risque d'inondation

- H3** Adopter une approche globale du bâti dans la rénovation et la construction alliant performance énergétique, qualité architecturale et emploi de matériaux durables et locaux
 - H3.2** Accompagner la commande publique vers l'exemplarité des nouvelles constructions
 - Communiquer et valoriser les projets exemplaires existants sur le territoire du Bas-Salat : Maison de Santé de Prats Bonrepaux, Maison de Santé pluridisciplinaire de St-Girons, Médiathèque de Lorp-Sentaille.

- H4** Renforcer en priorité les qualités paysagères et énergétiques des lieux stratégiques pour améliorer l'image du territoire et le cadre de vie de ses habitants
 - H4.1** Encourager la requalification des zones d'activités existantes dans une approche globale et qualitative. Renforcer les performances énergétiques, les qualités architecturales et paysagères, l'accessibilité aux mobilités douces, et l'adaptation au changement climatique.
 - H4.2** Renforcer les qualités d'usage, de vie et d'image des franges habitables (foires urbaines, entrées de bourgs et de villages) En termes de visibilité, mais aussi de maîtrise de l'énergie (éclairage, enseignes, déplacements) et d'adaptation aux effets du changement climatique.
 - H4.3** Mettre en valeur les vues sur les sites et paysages remarquables. En renforçant les qualités paysagères des abords par des aménagements adaptés, sobres et économes en ressources.
 - H4.4** Bas-Salat : Identifier de nouvelles centralités au sein des espaces plus récemment urbanisés et affirmer leur rôle en renforçant les qualités urbaines et paysagères de ces espaces.

SE DÉPLACER - Revitaliser les espaces publics pour encourager les mobilités actives et les déplacements partagés

- D1** Aménager les axes de déplacement structurants pour favoriser la cohabitation des usages et usagers et mieux valoriser les paysages environnants
 - D1.1** Redonner une place confortable et accueillante aux piétons et cyclistes dans le réaménagement des séquences urbaines des départementales et des traversées de bourg et de villages
 - D1.2** Renforcer le rôle structurant du réseau des voies « douces » (cyclables) à l'échelle du PNR
 - Connecter la voie verte aux centres des villages et aménager les sections manquantes
 - Renforcer le rôle structurant de la Voie Verte en renforçant sa performance et en aménageant des lieux de convivialité et de repos : aménagement de haies, mise en valeur des services, équipements et patrimoines à proximité...

- D2** Aménager des espaces publics confortables et accueillants pour faciliter les liaisons entre les différents modes de déplacement
 - D2.2** Accompagner l'aménagement des espaces multimodaux pour renforcer les qualités paysagères, de confort et d'usage de ces espaces publics.
 - D2.3** Bas-Salat : Accompagner l'aménagement de l'ancienne gare de Saint-Girons en pôle multimodal pour favoriser l'intégration de critères de qualités urbaines et paysagères

- D3** Élaborer un maillage de proximité pour favoriser les mobilités actives (marche, vélo) et les pratiques de mutualisation à petite échelle (covoiturage de proximité, autopartage local)
 - D3.1** Bas-Salat : Réaliser un schéma des modes de déplacements doux à l'échelle de l'agglomération de Saint-Girons
 - D3.3** Bas-Salat : Poursuivre l'aménagement de liaisons douces le long du Salat. Notamment les liaisons piétonnes entre le centre de Saint-Girons, les principaux équipements et les communes limitrophes

PRODUIRE Produire localement et durablement pour entretenir la diversité remarquable des paysages et conforter leur identité

- P1** Promouvoir les pratiques agroécologiques et sylvicoles respectueuses des ressources naturelles et paysagères locales
 - P1.1** Promouvoir une sylviculture permettant à la fois de produire davantage de bois de qualité pour les filières d'approvisionnement local et de maintenir les multiples fonctions que remplissent les espaces forestiers (paysagères, écologiques, protection, accueil d'usages diversifiés...)
 - P1.2** Maintenir et conforter les pratiques agricoles extensives garantes des paysages ruraux les plus emblématiques du territoire : prairies permanentes, pelouses sèches, prairies humides, bocage...
 - P1.3** Encourager et accompagner l'évolution des pratiques agricoles vers des productions respectueuses des ressources naturelles (eau, sol...) et à destination des consommateurs locaux. Accompagner la transition agroécologique des paysages agricoles
 - P1.5** Envisager sur les secteurs à forts enjeux la mise en place d'outils fonciers spécifiques pour maintenir les espaces et pratiques agricoles

P2 Favoriser l'autonomie alimentaire des territoires et des particuliers en renforçant le lien entre habitants et productions agricoles locales

- P2.2** Bas-Salat : Soutenir et encourager la mise en place de jardins partagés. Promouvoir les jardins partagés comme lieu de pédagogie : école du végétal + local + lien avec action A4.1

P3 Développer les projets de production d'énergies renouvelables à l'échelle des besoins locaux et de gouvernance locale

- P3.5** Bas-Salat : Accompagner l'intégration paysagère des projets de production de biogaz par méthanisation à petite échelle raccordés au réseau de gaz.

P4 Concilier les projets de production énergétique avec le maintien des usages locaux et la préservation des paysages et des milieux

- P4.6** Bas-Salat : Accompagner l'élaboration des études de faisabilité des projets énergétiques sur les sites identifiés par l'Atlas des ENR du Couserans pour favoriser la prise en compte de critères de qualités environnementales, urbaines et paysagères
- P4.8** Bas-Salat : étudier la faisabilité un projet pilote d'ombrière solaire en bois local sur parking existant (zone d'activité, zone artisanale, zone commerciale).

S'ADAPTER Favoriser l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique en s'appuyant sur ses ressources naturelles et paysagères.

- A1** Préserver et si besoin restaurer les continuités des trames écologiques, y compris au sein des espaces urbanisés
 - A1.3** Renforcer les motifs paysagers le long des axes routiers pour restaurer les continuités naturelles : alignements d'arbres, végétation des bas-côtés, gestion des eaux pluviales, passages à faune... En lien avec l'observation des « points noirs » des infrastructures routières sur les corridors écologiques mis en place par le PNR

A2 Garantir la qualité de la ressource en eau en préservant les écosystèmes (milieux et continuités) qui lui sont liés par une gestion adaptée

- A2.1** Promouvoir les bonnes pratiques de gestion pour préserver les zones humides, écosystèmes vulnérables au changement climatique et puits de carbone qu'il convient de préserver pour le limiter.
- A2.3** Bas-Salat : Renforcer la perméabilité des sols urbanisés et la végétalisation des espaces artificialisés (villes, villages, zones d'activités etc.) Limiter le ruissellement et permettre à l'eau de pluie d'alimenter les réserves souterraines. Améliorer le cadre de vie et d'activité, confort climatique, l'attractivité et l'accueil de la biodiversité.

A3 Renforcer les structures paysagères (agricoles, forestières, naturelles et bâties) permettant de réduire la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique

- A3.2** Préserver les zones d'expansion de crues et valoriser leur intérêt paysager. Notamment les boucles du Salat, leurs îles et leurs boisements humides
- A3.3** Préserver et restaurer les paysages de bocage, caractéristiques de l'identité rurale du territoire
 - Paysages de bocage cloisonné des versants
 - Paysages de bocage semi-ouvert de la vallée : prairies permanentes, ruisseaux, haies et alignements
- A3.4** Préserver et restaurer les prairies permanentes, et valoriser leur rôle de stockage carbone, lutte contre l'érosion, protection des sols et de la biodiversité.

A4 Assurer le maintien de la biodiversité locale à la fois pour son rôle essentiel dans la diversité et la singularité des paysages locaux, mais aussi pour renforcer la résilience du territoire aux effets du CC

- A4.1** Promouvoir et encourager l'utilisation de végétaux d'origine « locale » dans les chantiers de plantation locaux
 - Accompagner techniquement la restauration des prairies sous les lignes Haute-Tension avec des semences issues des prairies voisines ;
 - Soutenir la mise en place d'un lieu démonstrateur et pédagogique : jardin des plantes sauvages. (lieu potentiel : jardin partagé de Lorp-Sentaille)

PARTAGER Partager la stratégie du territoire avec les acteurs locaux (élus, partenaires, opérateurs, habitants...) pour faciliter l'émergence d'actions locales et accompagner leur mise en œuvre.

- Pa1.3** Mettre en place un observatoire participatif « Paysage & Carbone » : suivi des évolutions de l'occupation du sol et analyse des impacts de ces évolutions dans un contexte de changement climatique
 - En lien avec A3.1 et la fiche action 2.2 du PNR
 - Coopérer et accompagner le stockage de carbone et développer les pratiques agricoles et forestières vertueuses
- Pa1.7** Bas-Salat : Organiser une opération « reconquête des trottoirs par la flore locale »
 - Mise en place de bordures semées et entretenues par les habitants pour sensibiliser aux multiples fonctions du Recouvrement gazeux (aménagement décoratif, biodiversité, perméabilité des sols, partage de l'espace public...)
- Pa3.5** Valoriser les lieux et démarches exemplaires pour montrer que c'est possible !

Carte de localisation des actions sur le territoire-pilote du Bas-Salat

Sources : carte produite par CRB Environnement et EMF
Bases de données : IGN BD Topo et BD Alti / Occupation des sols 2015



**PLAN
D'ACTION
VICDESSOS**

Plan de Paysage de la Transition Énergétique et Climatique
du PNR des Pyrénées Ariégeoises

PLAN D'ACTIONS
territoire-pilote du Vicdessos

HABITER – Favoriser les manières d’habiter plus sobres et économes en renforçant la qualité et l’identité des paysages bâtis locaux

- H1** **Maîtriser l’urbanisation** pour préserver les espaces et les ressources naturelles, agricoles et forestières
 - H1.1** Limiter la dispersion de l’habitat, le mitage et l’imperméabilisation des sols à travers l’élaboration de documents d’urbanisme
 - Préserver les espaces agricoles qui permettent la viabilité des exploitations, en particulier les parcelles faciles d’accès et de faible relief, sur lesquelles s’exerce également une forte pression urbaine (étude agricole liée en amont de la validation des documents d’urbanisme)
 - Maintenir et renforcer les coupures d’urbanisation entre les noyaux habités (bourgs et hameaux) à l’aide de documents d’urbanisme
 - Prioriser l’urbanisation des dents creuses et la requalification des friches urbaines, commerciales et industrielles au sein des documents d’urbanisme

- H2** **Reconquérir les centres anciens** et préserver la structure traditionnelle des bourgs et des hameaux
 - H2.1** Identifier les secteurs à rénover en priorité (bourgs disposant de commerces, services et équipements, ...) pour réduire les besoins en mobilité et le recours systématique à la voiture dans la vie quotidienne.
 - H2.2** Encourager la requalification des abords (non bâtis) des flots des centres anciens dégradés à réinvestir en priorité
 - Encourager la construction de bâtiments publics des espaces publics des noyaux habités et renforcer ainsi l’attractivité des centres anciens
 - Requalifier les espaces publics : donner plus de place au végétal, accueil et usages nouveaux, intégrer les communités d’usages saisonniers... à partir de mesures d’adaptation au climat de demain.
 - Préserver des jardins à périmètre et faciliter leur regain quand ils sont bâtissés
 - H2.3** Encourager l’élaboration de stratégies intercommunales de réduction de la vulnérabilité aux risques naturels, surtout quand les centres anciens se trouvent majoritairement exposés, notamment aux inondations.
 - Des centres anciens exposés au risque d’inondation
 - H2.5** Haut-Vicdessos : Acquisition de bâtiments inoccupés en centre-bourg (Auzat) pour rénovation et création de logements saisonniers, sociaux et de commerces.
 - Opération en cours à Auzat

- H3** **Adopter une approche globale du bâti** dans la rénovation et la construction alliant performance énergétique, qualité architecturale et emploi de matériaux durables et locaux
 - H3.2** **Accompagner la commande publique vers l’exemplarité des nouvelles constructions**
 - Communiquer et valoriser les projets exemplaires : sur le territoire, L’Auberge du Montcaim (Département de conception + Faible empreinte environnementale)
 - H3.5** Haut-Vicdessos : S’appuyer sur une charte architecturale et paysagère pour promouvoir une approche globale de la rénovation du bâti dans le respect des caractères de l’architecture locale.
 - Concilier les enjeux énergétiques, patrimoniaux, paysager et l’adaptation au changement climatique
 - Le Vicdessos présente des paysages bâtis très différents : villages de pierre et d’ardoise, cités industrielles, maisons individuelles récentes, architectures touristiques... Il s’agit pour chacune de ces différentes typologies de concilier les enjeux énergétiques, patrimoniaux, paysager et l’adaptation au changement climatique : les bonnes réponses ne sont pas les mêmes partout !
 - H3.9** Haut-Vicdessos : Engager des projets exemplaires de rénovation énergétique des bâtiments publics et équipements touristiques les plus économes.

- H4** **Renforcer en priorité les qualités paysagères et énergétiques des lieux stratégiques** pour améliorer l’image du territoire et le cadre de vie de ses habitants
 - H4.1** Encourager la requalification des zones d’activités existantes dans une approche globale et qualitative. Renforcer les performances énergétiques, les qualités architecturales et paysagères, l’accessibilité aux mobilités douces, et l’adaptation au changement climatique.
 - H4.2** Renforcer les qualités d’usage, de vie et d’image des franges habitées (lisières urbanisées, entrées de bourgs et de villages) En termes de visibilité, mais aussi de maîtrise de l’énergie (éclairage, ensembles, déplacements) et d’adaptation aux effets du changement climatique.
 - H4.3** Mettre en valeur les vues sur les sites et paysages remarquables. En réalisant la restauration / l’entretien d’espaces paysagers protégés par les communes avec accompagnement du PNR -> gain de lumière pour les villages, mise en valeur des vues et paysages, recherche de valorisation locale du bois issu de la coupe et gestion pérenne des aménagements.
 - H4.5** Haut-Vicdessos : Renforcer la qualité paysagère des abords des lieux d’accueil touristique pour en faire des « portes d’entrée » de la « Station Sport Nature » reliées aux villages. Renforcer la qualité paysagère et la visibilité de ces lieux du fond de vallée : afin de favoriser l’usage des mobilités douces, de renforcer le lien aux centres anciens (valorisation de leurs patrimoines, leurs commerces et services).

SE DÉPLACER : Revitaliser les espaces publics pour encourager les mobilités actives et les déplacements partagés

- D1** **Aménager les axes de déplacement structurants** pour favoriser la cohabitation des usages et usagers et mieux valoriser les paysages environnants
 - D1.1** Redonner une place confortable et accueillante aux piétons et cyclistes dans le réaménagement des séquences urbaines des départementales et des traversées de bourg et de villages
 - D1.4** Haut-Vicdessos : Trier parti des « routes » ou tracés existants pour aménager des continuités cyclables le long du Vicdessos (depuis Auzat jusqu’à Tarascou)
- D2** **Aménager des espaces publics confortables et accueillants** pour faciliter les liaisons entre les différents modes de déplacement
 - D2.2** Accompagner l’aménagement des espaces multimodaux pour renforcer les qualités paysagères, de confort et d’usage de ces espaces publics.
- D3** **Élaborer un maillage de proximité** pour favoriser les mobilités actives (marche, vélo) et les pratiques de mutualisation à petite échelle (covoiturage de proximité, autopartage local)
 - D3.2** Haut-Vicdessos : Recenser, maintenir et signaler les sentiers permettant de relier à pied les noyaux habités (bourgs en fond de vallée, villages de versant et hameaux)

- D4** Proposer des mobilités alternatives à la voiture solo qui permettent de redécouvrir et de valoriser les ressources paysagères du territoire.
 - D4.2** Étudier l’opportunité d’une navette « paysage » pour desservir les sites naturels et touristiques comme alternative à l’accès exclusivement voiture solo actuel (sur un événement ponctuel).
 - D4.4** S’appuyer sur les ressources paysagères pour soutenir l’offre touristique existante en faveur des mobilités actives et la développer.

PRODUIRE Produire localement et durablement pour entretenir la diversité remarquable des paysages et conforter leur identité

- P1** **Promouvoir les pratiques agroécologiques et sylvicoles respectueuses des ressources naturelles et paysagères locales**
 - P1.1** Promouvoir une sylviculture permettant à la fois de produire davantage de bois de qualité pour les filières d’approvisionnement local et de maintenir les multiples fonctions que remplissent les espaces forestiers (paysagères, écologiques, protection, accueil d’usages diversifiés...)
 - P1.2** Maintenir et conforter les pratiques agricoles extensives garantes des paysages ruraux les plus emblématiques du territoire : prairies permanentes, pelouses sèches, prairies humides, bocage...
- P1.6** (Haut-Vicdessos) **Conforter l’activité agricole en montagne** (renforcer l’autonomie fourragère, développer les solidarités...) et encourager le développement de productions locales.
- P3** **Développer les projets de production d’énergies renouvelables à l’échelle des besoins locaux et de gouvernance locale**
 - P3.4** Haut-Vicdessos : Renforcer les approvisionnements locaux en bois d’œuvre et bois de chauffe en identifiant les obstacles au développement de la gestion raisonnée de la ressource forestière.
- P4** **Concilier les projets de production énergétique avec le maintien des usages locaux et la préservation des paysages et des milieux**
 - P4.5** Haut-Vicdessos : Évaluer le potentiel d’optimisation des unités de production hydroélectriques existantes, en évaluant les impacts actuels et futurs de celles-ci sur les continuités écologiques et les usages des cours d’eau.
 - P4.7** Haut-Vicdessos : Étudier la faisabilité de développer des petites unités de méthanisation à la ferme pour améliorer la gestion des effluents d’élevage (dépôts de fumier) à l’échelle de la vallée (impact sur la qualité de l’eau)

S’ADAPTER Favoriser l’adaptation du territoire aux effets du changement climatique en s’appuyant sur ses ressources naturelles et paysagères.

- A1** **Préserver et si besoin restaurer les continuités des trames écologiques, y compris au sein des espaces urbanisés**
 - A1.4** Haut-Vicdessos : Intégrer les enjeux de la trame verte et bleue dans la stratégie de reconquête des paysages à l’échelle de la vallée.
- A2** **Garantir la qualité de la ressource en eau en préservant les écosystèmes (milieux et continuités) qui lui sont liés par une gestion adaptée**
 - A2.1** Promouvoir les bonnes pratiques de gestion pour préserver les zones humides, écosystèmes vulnérables au changement climatique et puits de carbone qu’il convient de préserver pour le limiter.
 - Tourbières
 - Lacs d’altitude
 - Zones humides
 - A2.4** Vicdessos : Améliorer la gestion des dépôts de fumier
- A3** **Renforcer les structures paysagères (agricoles, forestières, naturelles et bâties) permettant de réduire la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique**
 - A3.5** Accompagner l’évolution et l’adaptation des systèmes agricoles aux nouvelles conditions climatiques. En particulier les estives
 - A3.7** Vicdessos : Poursuivre la réouverture de milieux à proximité des villages pour réduire leur vulnérabilité au risque incendie.

PARTAGER Partager la stratégie du territoire avec les acteurs locaux (élus, partenaires, opérateurs, habitants...) pour faciliter l’émergence d’actions locales et accompagner leur mise en œuvre.

- P3.3** Haut-Vicdessos : Devenir « vallée sentinelle » (sur le modèle du programme Estives sentinelles)
- P3.5** Valoriser les lieux et démarches exemplaires pour montrer que c’est possible !

Carte de localisation des actions sur le territoire-pilote du Vicdessos

Sources : carte produite par CRB Environnement et EMF
Bases de données : IGN BD Topo et BD Alt / Occupation des sols 2015



CAHIERS DÉTACHABLES

Focus thématiques

Focus thématique 1 : FRANGES HABITÉES

Renforcer les qualités d'image, d'usage et de vie des franges habitées

Focus thématique 2 : ÉNERGIE SOLAIRE ET PAYSAGES BÂTIS

Le paysage comme levier pour des projets énergétiques performants

Focus thématique 3 : ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Des paysages robustes pour s'adapter au climat de demain

Focus thématique 1

FRANGES HABITÉES

Renforcer les qualités d'image, d'usage
et de vie des franges habitées

- Les franges habitées, des espaces stratégiques en termes d'image et de cadre de vie, mais aussi en termes de transition énergétique et climatique.
- Recomposer les franges. L'approche par le paysage : vers la multifonctionnalité
- Agriculture de proximité : Conforter des espaces agricoles de proximité pour une production locale
- Requalifier les zones d'activités économiques existantes : une démarche globale.

FRANGES HABITÉES

Renforcer les qualités d'image, d'usage et de vie des franges habitées

À la faveur du pétrole et de l'avènement de la voiture dans nos modes de vie, l'habitat et les commerces se sont dispersés, les déplacements et les transports se sont multipliés et les bourgs et les villages ont progressivement perdu les limites claires, qui permettaient de les distinguer et de les reconnaître. Peu à peu se sont développées ce que l'on peut appeler des franges : les franges habitées.

Le long des routes, des villages qui étaient bien distincts hier, se touchent et se confondent presque aujourd'hui, les terres agricoles les plus accessibles s'urbanisent, les entrées de bourgs s'étirent avec la juxtaposition de nouvelles implantations « standardisées » (équipement, quartiers résidentiels, zones d'activités...).

L'image des bourgs et des villages perd progressivement ses spécificités et ses caractères. Ces franges habitées (ou lisières urbaines) reflètent aujourd'hui assez peu l'identité du bourg ou du village, et elles nous conduisent aussi à une forte consommation d'énergie (accessibles uniquement en voiture, nécessitent de déployer des réseaux, ...). Le mitage des secteurs agricoles peut également fortement fragiliser les activités agro-pastorales, ainsi que les continuités naturelles (trames vertes et bleues).



Comparaison deux vues aériennes de Prat-Bonrepaux en 1953-2016 : une évolution rapide de la frange habitée.

Pour toutes ces raisons, les franges habitées sont des espaces stratégiques en termes d'image et de cadre de vie, mais aussi en termes de transition énergétique et climatique. Pour favoriser la sobriété énergétique et la préservation des ressources, en particulier dans les franges habitées, l'approche par le paysage peut être un bon levier, car elle est multifonctionnelle. Elle permet ainsi de définir et de « mettre en musique » le bouquet d'actions à envisager (habitat, loisirs, mobilité...) pour composer un projet cohérent qui s'appuie sur les spécificités et caractères de chaque site et situation.

Objectifs de Qualité Paysagère

Repenser les franges habitées par le paysage, c'est répondre à trois objectifs de qualité paysagère, et en particulier à l'orientation :

HABITER - Habiter sobriement en participant de la qualité des paysages

→ Renforcer en priorité les qualités paysagères et énergétiques des lieux stratégiques pour améliorer l'image du territoire et le cadre de vie de ses habitants

SE DÉPLACER - Revitaliser les espaces publics pour favoriser les mobilités actives et les transports partagés

PRODUIRE - Produire localement et durablement pour entretenir la diversité remarquable des paysages et conforter leur identité

→ FICHE ACTION H4.1

Encourager la requalification des zones d'activités existantes dans une approche globale et qualitative

→ FICHE ACTION P2.2

Arize-Lèze : Réaliser une opération pilote d'animation foncière pour favoriser des installations agricoles adaptées à la demande locale et conforter les paysages agricoles fragilisés

→ FICHE ACTION D1.3

Arize-Lèze : Réaliser un schéma vélo intercommunal pour assurer la continuité des itinéraires cyclables le long de l'Arize et de la Lèze

>> cf. Poster 3 - annexe

Les franges habitées : des espaces consommateurs d'espace, de foncier et d'énergie.

Les secteurs récemment urbanisés sont beaucoup moins denses que les noyaux anciens des bourgs et des villages. L'urbanisation diffuse des franges habitées entraîne inévitablement une forte dépendance à la voiture individuelle, une consommation des terres naturelles et agricoles importante, des coûts pour déployer, gérer et entretenir les réseaux, ainsi qu'une augmentation des risques d'inondation (car l'eau ne peut plus pénétrer dans des sols imperméabilisés).



→ La mobilité est stratégique pour les trois territoires-pilotes et plus globalement l'ensemble du territoire du PNR : les groupes de travail ont pointé l'importance des documents de planification pour maîtriser l'urbanisation, créer des proximités et réduire les nécessités de déplacement, mais aussi limiter la consommation des terres agricoles et naturelles.

Les franges habitées : des paysages contemporains peu valorisés, souvent banalisés et/ou fragilisés

Perte de la cohérence urbaine et de la lisibilité des silhouettes des villages :

- Mitage des espaces agricoles, avec des parcelles cultivées se trouvant enclavées au milieu des pavillons
- Perte de lisibilité des limites urbaines : les constructions progressives font disparaître la séparation entre deux villages
- Fragmentation des silhouettes bâties



Gajan, 2016
Effacement progressif d'une coupure urbaine



Auzat, 2019
Des parcelles agricoles enclavées



Lorp-Sentaraille, 2019
La limite du village se dilue, et les vues lointaines se ferment

Banalisation des entrées de ville, standardisation et manque d'attractivité des zones d'activités :

- Les seuls espaces publics sont ceux de la voirie, très minéraux.
- Présence végétale marginalisée ou plantations « standardisées » sans lien avec les paysages et la flore autour (masques verts, sombres, monospécifiques, qui ne correspondent pas aux caractères ruraux des haies champêtres...)
- Forte hétérogénéité dans l'aspect et le gabarit des constructions et des clôtures



Saint-Lizier, 2019
Des espaces publics dédiés uniquement à la circulation



Lorp-Sentaraille, 2019
Un paysage urbain qui se referme et se standardise : opacité des clôtures et de la végétation



Lorp-Sentaraille, 2019
Un paysage urbain qui se referme et se standardise : opacité des clôtures et de la végétation

Fragilisation de l'identité agro-pastorale du territoire :

- Concurrence foncière sur les terrains de fonds de vallée, accessibles et plats, qui peut déstabiliser l'équilibre et la viabilité des exploitations, et menacer alors aussi les prairies de coteaux.
- Patrimoines bâtis liés à la métallurgie, à l'eau, religieux, industriels... non valorisés : à l'abandon ou dénaturé
- Des patrimoines paysagers peu mis en valeur qui s'effacent : anciens vergers et jardins potagers autour des villages, ruisseaux délimitant les noyaux historiques des villages et hameaux, haies, murets, arbres isolés, les alignements le long des routes et chemins, les points de vue et perspectives majeurs.....



Lorp-Sentaraille, 2019
Concurrence foncière, pression sur l'activité agricole des vallées



Saint-Lizier, 2019
Patrimoine industriel à l'abandon



Campagne-sur-Arize, 2019
Patrimoine paysager de jardins, de murets et d'arbres fruitiers

Focus thématique 1 - franges habitées

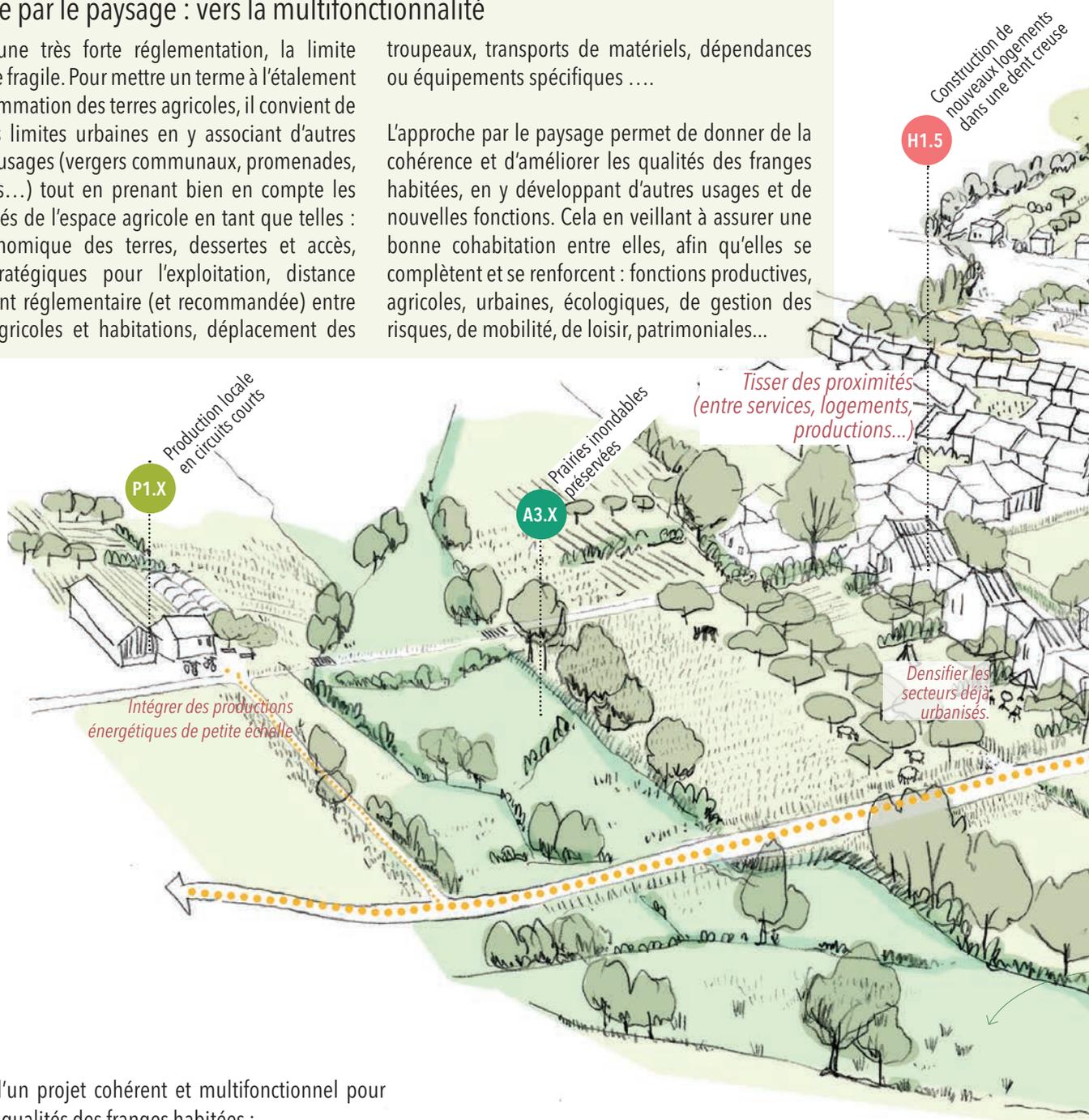
Recomposer les franges habitées

L'approche par le paysage : vers la multifonctionnalité

À moins d'une très forte réglementation, la limite urbaine reste fragile. Pour mettre un terme à l'étalement et à la consommation des terres agricoles, il convient de conforter les limites urbaines en y associant d'autres fonctions et usages (vergers communaux, promenades, voies douces...) tout en prenant bien en compte les fonctionnalités de l'espace agricole en tant que telles : valeur agronomique des terres, dessertes et accès, parcelles stratégiques pour l'exploitation, distance d'éloignement réglementaire (et recommandée) entre bâtiments agricoles et habitations, déplacement des

troupeaux, transports de matériels, dépendances ou équipements spécifiques

L'approche par le paysage permet de donner de la cohérence et d'améliorer les qualités des franges habitées, en y développant d'autres usages et de nouvelles fonctions. Cela en veillant à assurer une bonne cohabitation entre elles, afin qu'elles se complètent et se renforcent : fonctions productives, agricoles, urbaines, écologiques, de gestion des risques, de mobilité, de loisir, patrimoniales...



Les étapes d'un projet cohérent et multifonctionnel pour renforcer les qualités des franges habitées :

1 Reconnaître et mettre en valeur les qualités urbaines et paysagères des franges habitées

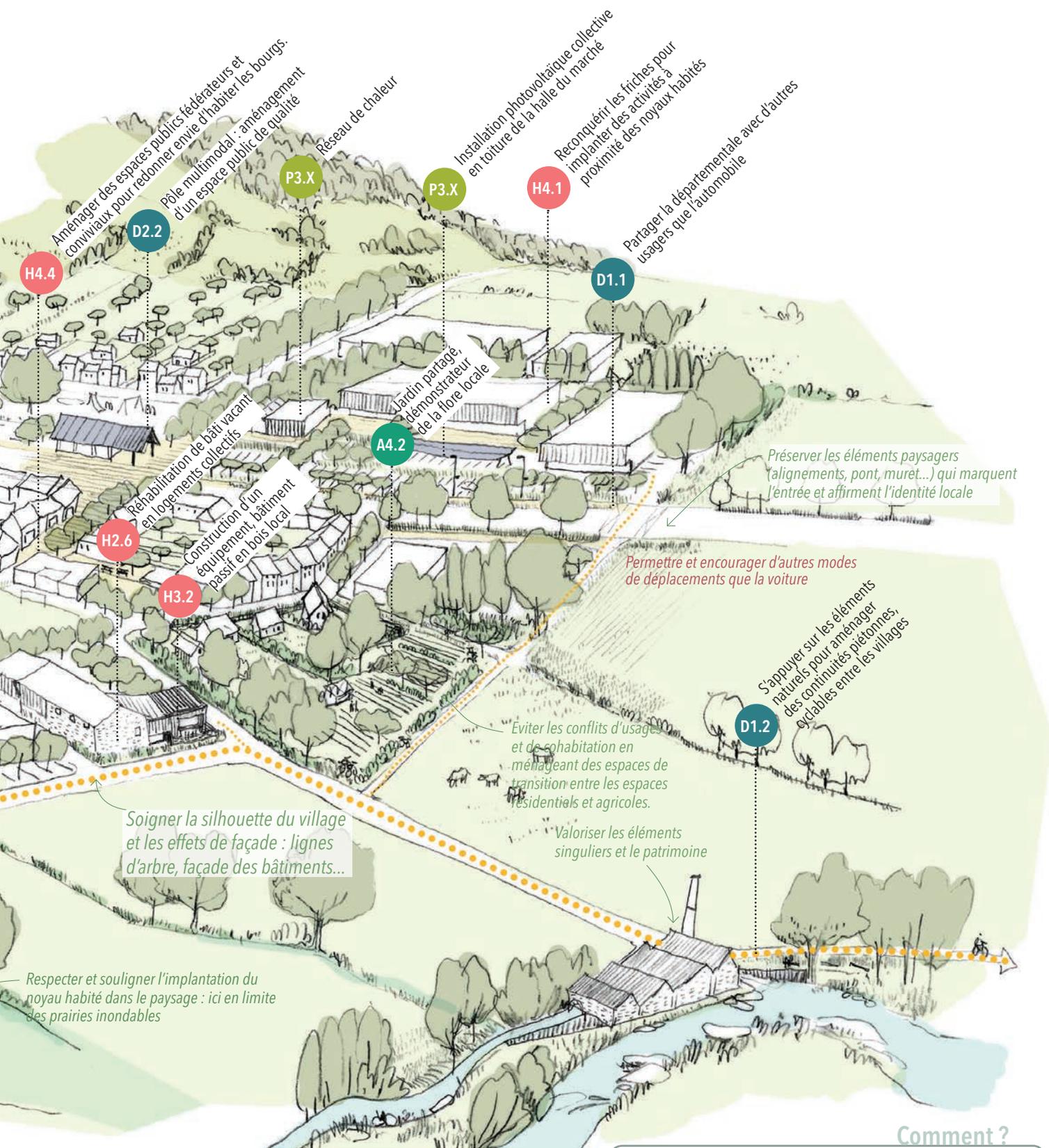
Identifier les caractéristiques du paysage local et repérer les éléments remarquables du patrimoine local : vergers, haies, arbres isolés, murets... pour les maintenir et les mettre en valeur.

2 Identifier les continuités stratégiques à préserver : agricoles, naturelles, mais aussi urbaines

Préserver les continuités écologiques

Préserver les fonctionnalités de l'espace agricole (double enjeu, d'une part la pression urbaine et la concurrence pour les parcelles de fond de vallée, et d'autre part le risque d'enrichissement sur les coteaux)

Mais aussi mettre en rapport les zones d'habitat et les secteurs où se trouvent les commerces, services et équipements



Amenager des espaces publics fédérateurs et conviviaux pour redonner envie d'habiter les bourgs.
 Pôle multimodal : aménagement d'un espace public de qualité

Réseau de chaleur

Installation photovoltaïque collective en toiture de la halle du marché

Reconquérir les friches pour implanter des activités à proximité des noyaux habités

Partager la départementale avec d'autres usagers que l'automobile

Préserver les éléments paysagers (alignements, pont, muret...) qui marquent l'entrée et affirment l'identité locale

Permettre et encourager d'autres modes de déplacements que la voiture

S'appuyer sur les éléments naturels pour aménager des continuités piétonnes, cyclables entre les villages

Eviter les conflits d'usage et de cohabitation en mêlant des espaces de transition entre les espaces résidentiels et agricoles.

Valoriser les éléments singuliers et le patrimoine

Soigner la silhouette du village et les effets de façade : lignes d'arbre, façade des bâtiments...

Respecter et souligner l'implantation du noyau habité dans le paysage : ici en limite des prairies inondables

Comment ?

3 Des projets et des usages pour qualifier les franges habitées

- Délimiter les noyaux habités et renforcer les limites urbaines pour mettre un terme au mitage des espaces agricoles
- Amenager les entrées et les traversées de bourgs et de villages
- Amenager des itinéraires cyclables sécurisés et des continuités piétonnes
- Densifier les secteurs déjà bâtis et réinvestir les bâtis vacants
- Conforter des espaces agricoles de proximité pour une production locale
- Intégrer les zones d'activités et d'équipement

- > Outils de planification, pour identifier les continuités stratégiques : documents d'urbanisme comme le SCOT, et les PLU(i)
- > Outils fonciers, pour préserver le foncier stratégique pour l'activité agricole et orienter les pratiques pour qu'elles répondent aux attentes et besoins locaux.
- > Outils opérationnels, pour redynamiser la frange et intensifier les usages : création d'éco-quartiers ruraux, aménagement des espaces publics...

Agriculture de proximité

Conforter des espaces agricoles de proximité pour une production locale

Le mitage des espaces agricoles par l'urbanisation fragilise les exploitations et accélère le processus de consommation des terres (concurrence foncière, parcelles isolées, difficilement accessibles, conflits d'usages, problèmes de cohabitation...).

Soutenir l'agriculture est aujourd'hui essentiel non seulement pour garantir l'identité des paysages ruraux et montagnards, mais aussi pour maintenir des paysages vivants et productifs, capables de répondre aux besoins locaux (alimentaires, notamment - OQP P2). Les franges habitées sont également des secteurs stratégiques pour (re)tisser des liens de proximité entre habitants et productions agricoles, entre espaces habités et cultivés.

Pour favoriser l'accueil de nouvelles exploitations ou le développement de nouvelles formes d'agriculture pouvant répondre aux débouchés locaux, il est nécessaire de définir une stratégie partenariale associant les différents acteurs (du monde

agricole, collectivités, opérateurs fonciers...) et de combiner différents outils de planification, de maîtrise foncière et d'accompagnement. L'approche paysagère peut alors permettre de dépasser la seule dimension technique des outils agricoles, fonciers, réglementaires... pour mobiliser les acteurs de terrain dans l'élaboration de projets adaptés aux singularités historiques et géographiques des lieux, construisant ainsi une définition contemporaine des « terroirs ».



Comment ?

> Des outils de planification

Les documents d'urbanisme PLU et PLUi : Pour préserver la vocation agricole des sols, inscrire des éléments paysagers importants (haies, zones humides...)

Les OAP peuvent permettre de guider la recomposition progressive des franges habitées, en limite de zone urbanisée ou urbanisable.

> Des outils fonciers

Préserver le foncier stratégique pour l'activité agricole. Orienter les pratiques agricoles pour qu'elles répondent aux attentes et besoins locaux.

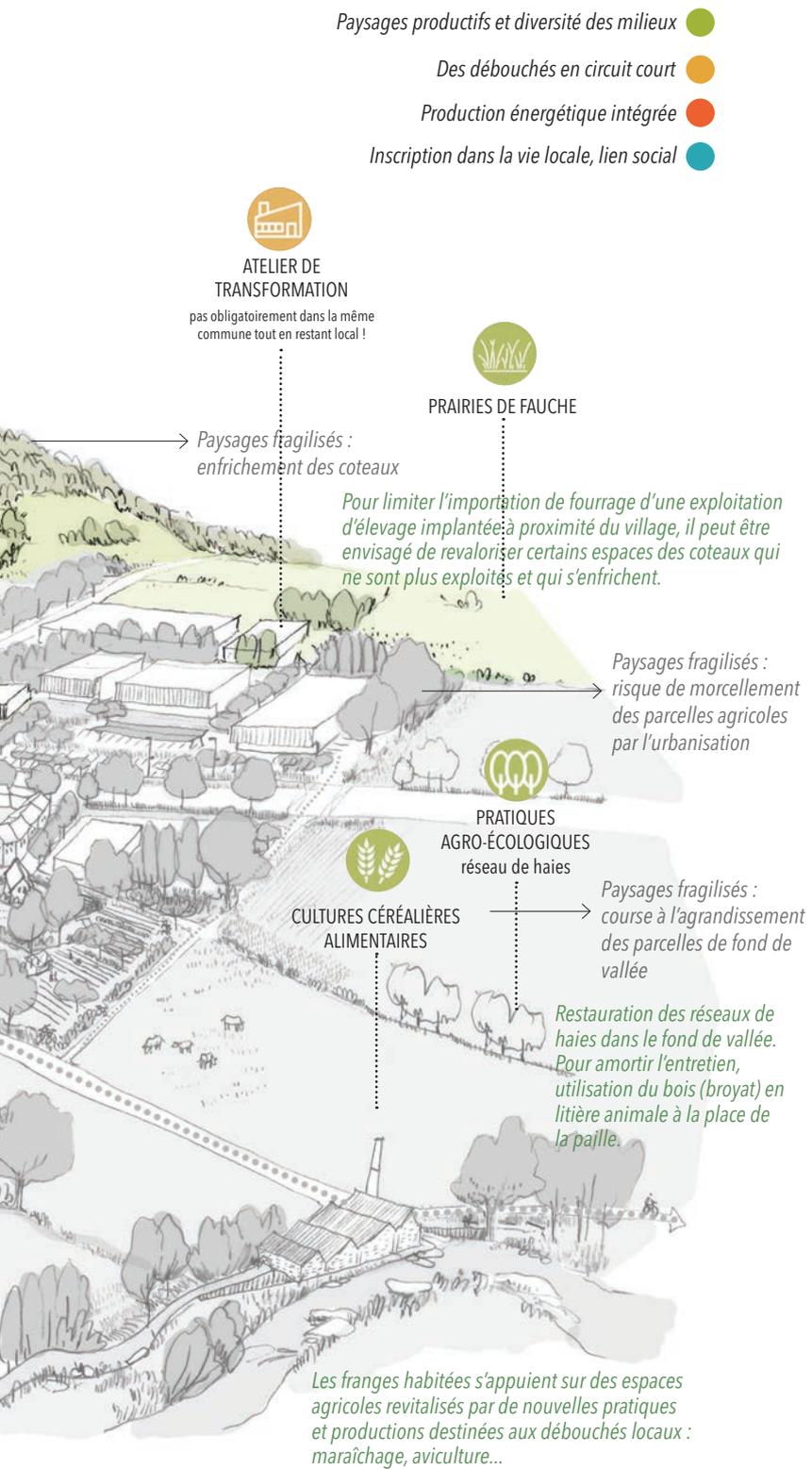
Baux ruraux à conditions environnementales

Acquisitions foncières : bien vacant et sans maître, préemption

> Des outils d'accompagnement

Pour favoriser l'intégration et la pérennisation des nouvelles installations agricoles :

- Réseau de chaleur
- Accompagnement aux projets de méthanisation cf action P3.5
- Accompagnement à la transition agro-écologique : ORE Obligations Réelles Environnementales, PSE
- Projet alimentaire territorial



Paysages productifs et diversité des milieux ●

Des débouchés en circuit court ●

Production énergétique intégrée ●

Inscription dans la vie locale, lien social ●



ATELIER DE TRANSFORMATION

pas obligatoirement dans la même commune tout en restant local !



PRAIRIES DE FAUCHE

→ Paysages fragilisés : enrichissement des coteaux

Pour limiter l'importation de fourrage d'une exploitation d'élevage implantée à proximité du village, il peut être envisagé de revaloriser certains espaces des coteaux qui ne sont plus exploités et qui s'enrichissent.

Paysages fragilisés : risque de morcellement des parcelles agricoles par l'urbanisation



PRATIQUES AGRO-ÉCOLOGIQUES réseau de haies

Paysages fragilisés : course à l'agrandissement des parcelles de fond de vallée

CULTURES CÉRÉALIÈRES ALIMENTAIRES

Restauration des réseaux de haies dans le fond de vallée. Pour amortir l'entretien, utilisation du bois (broyat) en litière animale à la place de la paille.

Les franges habitées s'appuient sur des espaces agricoles revitalisés par de nouvelles pratiques et productions destinées aux débouchés locaux : maraîchage, aviculture...

Des paysages agricoles de la production locale :

> L'héritage des vergers et jardins vivriers en limite des villages, fréquents sur le territoire du PNR :



Cartes postales de Prat et St-Girons, au début XX^e siècle. Jardins actuels à Campagne-sur-Arize.

> Nouvelles pratiques, nouveaux paysages : développement des pratiques agroécologiques, de nouvelles opportunités de production... Typologie de paysages agricoles contemporains pour une production locale et durable :



Maraîchage - cultures de plein champ mais aussi sous serres, ou encore en agroforesterie



Vergers, pré-vergers



Cultures alimentaires à destination des consommateurs locaux : lentilles, céréales...



Cultures pour d'autres débouchés : lin, chanvre... La culture du lin textile est possible dans les Pyrénées, et est en train d'être redéveloppée dans les Pyrénées basques (filature Moutet)



Micro-méthanisation. Le choix du site d'installation d'une unité de méthanisation est décisif pour permettre une intégration respectueuse des paysages qui l'entourent.

Requalifier les zones d'activités économiques existantes

Importance d'une démarche globale pour engager une requalification qui soit capable de prendre en compte les besoins et attentes des entreprises, mais aussi la lutte contre le gaspillage du foncier, des ressources et de l'énergie, le maintien de la biodiversité et des spécificités locales, l'amélioration du quotidien des salariés comme des habitants, et de favoriser le dialogue et des liens entre les entreprises et leur territoire. Cette approche doit se faire aux trois échelles du site (la zone et son contexte, relation aux abords), de l'ensemble de la zone (foncier, espaces publics, équipements...) et de la parcelle.

Principales caractéristiques des zones d'activités économiques sur le territoire du PNR :

> Implantées en rive des principaux axes routiers, elles jouent un rôle majeur pour l'image du territoire et son attractivité. Sur la commune de Saint-Lizier, la zone commerciale et artisanale de la Prade se trouve ainsi en vis-à-vis direct de la cité de Saint-Lizier, site patrimonial et touristique majeur du territoire.

> Fort déséquilibre entre certaines zones saturées et d'autres en manque d'attractivité qui ne parviennent pas à attirer les entreprises (vieilles zones d'équipements, isolement...)

> toutes les zones d'activités économiques sont uniquement desservies par des accès routiers (voitures, camions...) qu'elles soient éloignées des principaux bourgs et agglomérations (Caumont, Prat-Bonrepaux) ou au contact direct avec eux (Lorp-Sentaraille, Saint-Lizier, Saint-Girons, Les Bordes-sur-Arize).

Pour la requalification des zones d'activités économiques existantes, il conviendra de privilégier les leviers permettant de répondre de manière conjointe et croisée au 4 enjeux de la transition identifiés dans la grille multicritère. Et notamment :

➤ Territoire à énergie positive

Vers une ZAE plus sobre en énergie : 23 31

Vers des ZAE favorisant la mobilité durable : 5 7 14 15

Vers une ZAE productrice d'ENR intégrées : 17 26 33

➤ Paysages vivants

Vers un traitement cohérent avec les paysages environnants : 1 4 6 7 8 9 11 22 24 30

Vers une amélioration du cadre de vie quotidien des salariés : 2 7 13 14 26 27

➤ Structure écologique robuste

Vers des ZAE limitant l'imperméabilisation et la consommation des terres : 16 18 19 28

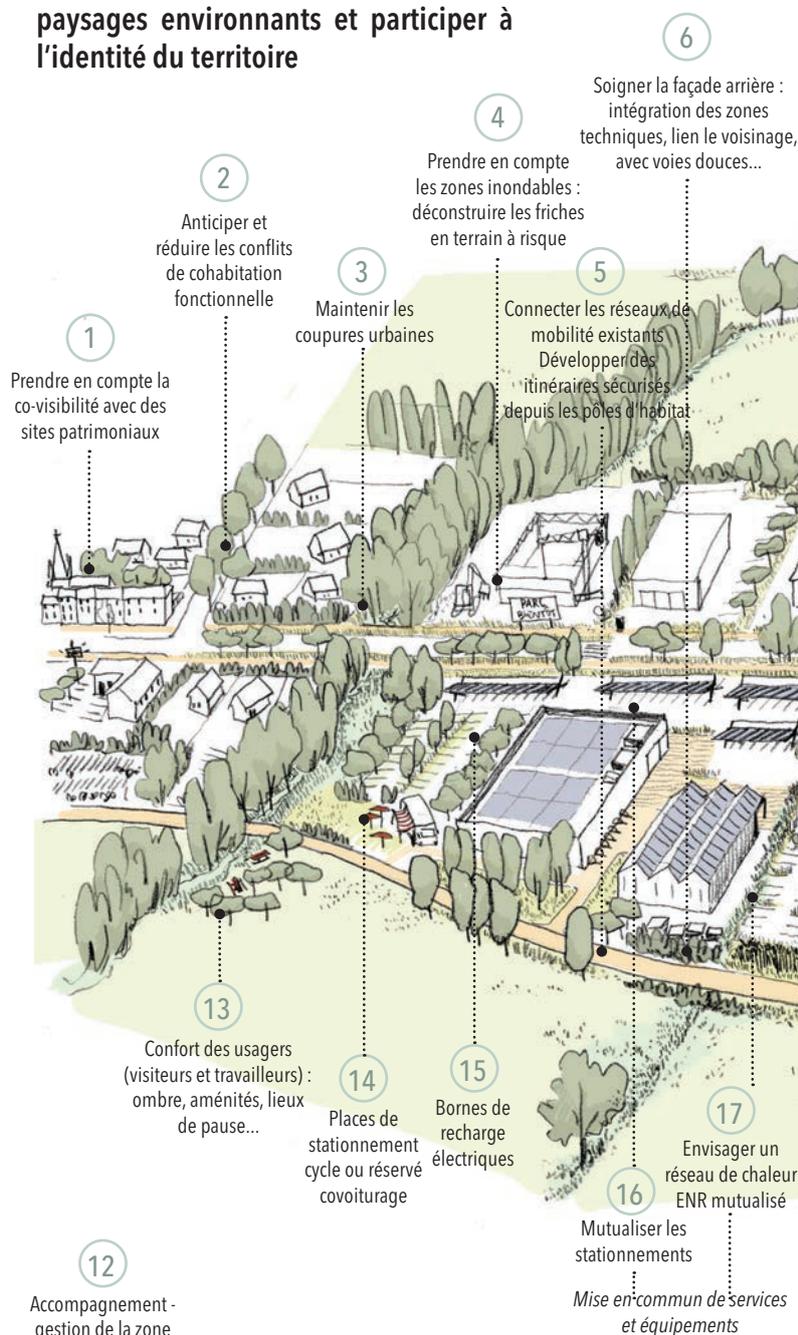
Vers des ZAE qui préservent les trames vertes et bleues : 4 10 24 25 27 29

➤ Développement local durable

Vers une ZAE à haut niveau de services pour les entreprises : 5 12 13 16 17 31 32

Vers une image valorisante pour plus d'attractivité : 7 8

> À l'échelle du site : s'insérer dans les paysages environnants et participer à l'identité du territoire



> À l'échelle de la zone : assurer une cohérence globale valorisante (traitement des voiries, des limites,...) et optimiser l'espace, les réseaux, services et équipements à destination des entreprises.

Comment ?

> Des outils de planification

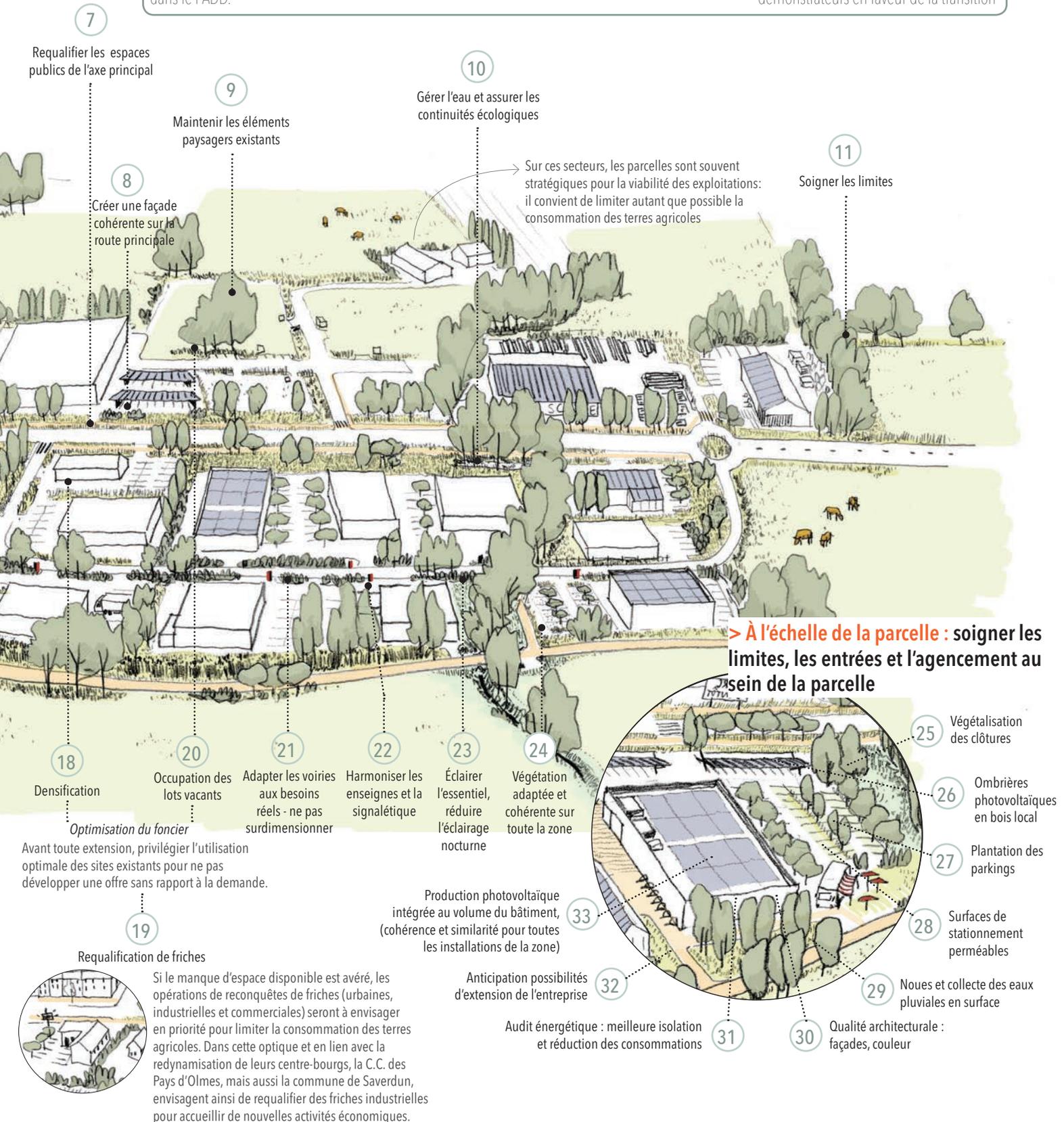
- Intégrer dans les règlements des zones d'activités (et PLU) des dispositions qui favorisent l'optimisation des ressources et de l'énergie, encouragent les mobilités durables, renforcent la prise en compte de la trame verte et bleue et l'adaptation au changement climatique.
- à l'échelle du SCoT : intégrer des objectifs prioritant la réhabilitation (notamment des friches) ou la densification des zones existantes avant l'extension dans le PADD.

> Des outils d'accompagnement

- Proposer des «audits énergétiques» aux entreprises pour les aider à améliorer les performances énergétiques de leurs bâtiments
- Partager un référentiel qualitatif entre les collectivités, les entreprises, les gestionnaires des zones, élaborer une charte partenariale avec les entreprises

> Des outils opérationnels

- Requalifier les espaces publics des ZAE pour mieux prendre en compte la transition énergétique et climatique
- Reconquérir les friches (urbaines, industrielles, commerciales...)
- Prioriser les projets énergétiques intégrés sur les zones d'activités et pôles d'équipements
- Encourager les projets concrets et démonstrateurs en faveur de la transition



7 Requalifier les espaces publics de l'axe principal

9 Maintenir les éléments paysagers existants

10 Gérer l'eau et assurer les continuités écologiques

11 Soigner les limites

8 Créer une façade cohérente sur la route principale

Sur ces secteurs, les parcelles sont souvent stratégiques pour la viabilité des exploitations: il convient de limiter autant que possible la consommation des terres agricoles

> À l'échelle de la parcelle : soigner les limites, les entrées et l'agencement au sein de la parcelle

18 Densification

Optimisation du foncier
Avant toute extension, privilégier l'utilisation optimale des sites existants pour ne pas développer une offre sans rapport à la demande.

20 Occupation des lots vacants

21 Adapter les voiries aux besoins réels - ne pas surdimensionner

22 Harmoniser les enseignes et la signalétique

23 Éclairer l'essentiel, réduire l'éclairage nocturne

24 Végétation adaptée et cohérente sur toute la zone

25 Végétalisation des clôtures

26 Ombrières photovoltaïques en bois local

27 Plantation des parkings

28 Surfaces de stationnement perméables

29 Noues et collecte des eaux pluviales en surface

33 Production photovoltaïque intégrée au volume du bâtiment, (cohérence et similarité pour toutes les installations de la zone)

32 Anticipation possibilités d'extension de l'entreprise

31 Audit énergétique : meilleure isolation et réduction des consommations

30 Qualité architecturale : façades, couleur

19 Requalification de friches

Si le manque d'espace disponible est avéré, les opérations de reconquêtes de friches (urbaines, industrielles et commerciales) seront à envisager en priorité pour limiter la consommation des terres agricoles. Dans cette optique et en lien avec la redynamisation de leurs centre-bourgs, la C.C. des Pays d'Olmes, mais aussi la commune de Saverdun, envisagent ainsi de requalifier des friches industrielles pour accueillir de nouvelles activités économiques.

Focus thématique 1 - franges habitées

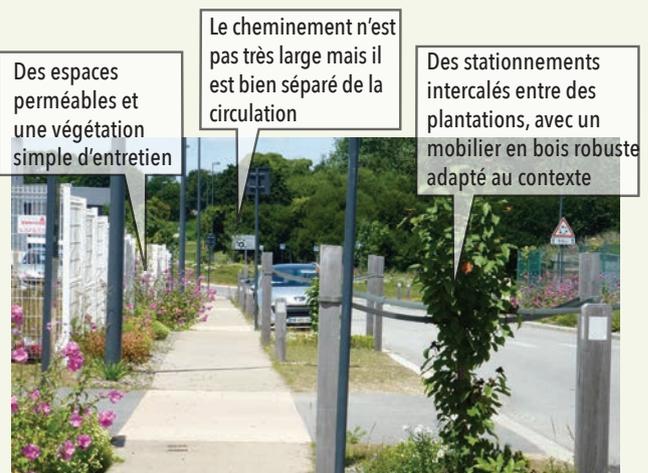
Quelques références

Importance d'une végétalisation réfléchie à l'échelle de la zone pour donner une image d'ensemble qualitative et cohérente



Requalification et extension du parc d'activités de Kérantour, Pleudaniel (22), Laure Planchais paysagiste.

Traitement simple et qualitatif des espaces publics, en évitant la standardisation



Requalification de la zone d'activité de Kervidanou, Quimperlé (29), Laure Planchais paysagiste.



Requalification de la zone d'activité de Kervidanou, Quimperlé (29), Laure Planchais paysagiste.



Requalification et extension du parc d'activités de Kérantour, Pleudaniel (22), Laure Planchais paysagiste.



Parc d'activités des Collines à Mulhouse, M. Plisson architecte et EDAW paysagiste.



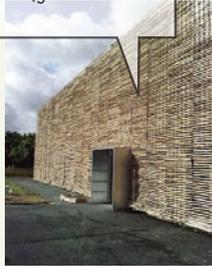
Zone d'activité HQE de la Tieule, Lozère

Rechercher la qualité architecturale des bâtiments

Les arbres existants sont conservés



Traitement qualitatif de la façade, ici avec un treillis bois (ganivelles de châtaignier)



Hôtel d'entreprises à Puceul (44), GLV architectes.

Un espace public commun est aménagé



Les parkings sont mutualisés, et végétalisés

Les façades sont unifiées entre les différents bâtiments : le bois domine et les enseignes sont encadrées



Zone d'activité des Herbiers, (85)

C'est bien un supermarché, mais combiné avec une maison de santé !



Il est construit en bois et en pisé, proche du centre-bourg - et donc accessible à pied

Maison de Santé et supermarché : espace rural de proximité, Marsac-en-Livradois, PNR Livradois-Forez, Boris Bouchet Architecte.

Dispositifs exemplaires et collectifs production énergétique intégrée, ombrières photovoltaïques

Des bornes de recharge électriques intégrées



Sans avoir besoin d'étendre le réseau électrique existant

Le talus végétalisé intègre mieux le parking dans ce site à forte visibilité



La structure est construite en bois local

Ombrière photovoltaïque en autoconsommation de Baratiez, Hautes-Alpes. SyMÉnergie05

Station de recharge électrique intelligente, couplée à une centrale photovoltaïque et à un dispositif de stockage d'électricité à partir de batteries de voiture recyclées.

Les ombrières ne sont pas incompatibles avec une végétalisation des stationnements



Exemple d'ombrière photovoltaïque sur parking de zone commerciale, Aubrilam.

Pour aller plus loin - bibliographie :

Agriculture de proximité :

- * Rapport de mission interministérielle de conseil n° CGAAER 18085 : L'approche paysagère accélératrice de la transition agro-écologique, novembre 2019.
- * La méthanisation en 10 questions, ADEME, mai 2018.
- * Rapport : Méthanisation agricole - quelles conditions de durabilité de la filière en France ?, WWF France, mars 2020.

Requalification des zones d'activité :

- * Guide "Des zones d'activité de qualité. Création, requalification ou réhabilitation : les bonnes questions à se poser", PNR des Causses du Quercy, 2018.
- * Guide CEREMA : "Zones d'activité économique en périphérie : les leviers pour la requalification", 2014.
- * "(Ré)inventer la zone d'activités - pour un aménagement durable des zones d'activités", CAUE 44, 2011.

Entrées de bourg :

- * "Guide de bonnes pratiques : aménageons et valorisons nos entrées de bourgs", Parcs des Pyrénées Françaises, 2012.

Lien avec les actions :

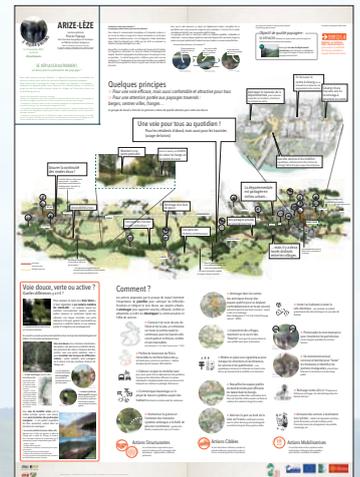
H4.2 Renforcer les qualités d'usage, de vie et d'image des franges habitées (lisières urbanisées, entrées de bourgs et de villages)

En termes de visibilité, mais aussi de maîtrise de l'énergie (éclairage, enseignes, déplacements) et d'adaptation aux effets du changement climatique.

H4.1 Encourager la requalification des zones d'activités existantes dans une approche globale et qualitative

P2.2 Arize-Lèze : Réaliser une opération pilote d'animation foncière pour favoriser des installations agricoles diversifiées adaptées à la demande locale et conforter les paysages agricoles fragilisés

Pa2.3 Proposer des outils mobilisables par les collectivités pour mieux prendre en compte les enjeux de la transition énergétique et climatique dans leurs documents d'urbanisme



Voir aussi en annexe - Poster 3

Focus thématique 2

ÉNERGIE SOLAIRE ET PAYSAGES BÂTIS

Le paysage comme levier pour des projets énergétiques performants

Panneaux solaires thermiques dans un quartier résidentiel.

Commune de Lorp-Sentaraille, 2019

Photo EMF - S. Gabillard

ÉNERGIE SOLAIRE ET PAYSAGES BÂTIS

Le paysage comme levier pour des projets énergétiques performants

La stratégie du Plan de Paysage met l'accent sur **une production d'énergie renouvelable à petite échelle, implantée au sein des paysages habités, au plus près des besoins, pour limiter les déperditions et aller dans le sens de l'efficacité énergétique.** C'est un modèle très différent de celui d'installations à échelle industrielle, monofonctionnelles, dont il faudrait à tout prix minimiser l'impact forcément négatif, en le rendant invisible, inaccessible. Dans le cas d'une production de petite échelle, intégrée aux espaces quotidiens et au plus près des consommations, il faut au contraire **penser ce nouvel équipement énergétique comme un élément du paysage, qui compose avec lui, et qui permet de le valoriser.**

Le territoire du PNR est déjà exportateur d'électricité, grâce aux installations hydroélectriques. Les objectifs de production fixés par le PCAET ne vont donc pas au développement de projets industriels au sol, qui n'auraient que peu de retombées économiques sur le territoire et fragiliseraient le cadre paysager remarquable du territoire - qui reste sa force d'attractivité première. À l'inverse, le PCAET reconnaît un potentiel intéressant de développement du solaire en toiture.

Le Plan de Paysage fait le choix de cibler particulièrement les zones d'activités - cf action H4.1. Fortement artificialisées, conçues avant tout de manière utilitaire, ces zones représentent néanmoins des surfaces importantes mobilisables pour de la production photovoltaïque. En dehors de leur vocation économique, elles ne participent aujourd'hui aux paysages que pour y imposer leurs volumes géométriques simples et communs, sans caractère propre aux territoires. Elles sont le plus souvent dénuées d'aménagement autre qu'utilitaire.

Les surfaces disponibles au sein de ces zones (toitures et parc de stationnement) offrent l'opportunité de développer des installations collectives (permettant d'envisager un rendement supérieur et une meilleure intégration que les installations individuelles) - actions P3.2 et P4.2. De tels projets permettront de réinvestir les zones, de les améliorer et de les doter d'usages tournés vers la collectivité.

En affirmant la volonté de développer la production photovoltaïque sur les emprises des zones d'activité, le Plan Paysage souhaite adjoindre une fonction de production énergétique à des espaces dénués d'identité propre. L'ajout d'un usage collectif, lisible et inscrit dans la vocation industrielle et artificielle des lieux permettra de les inscrire dans leurs terroirs et d'en faire des éléments fonctionnels des paysages locaux.

Ainsi, le Bureau du Parc affirme, dans sa note *Pour un développement maîtrisé des énergies renouvelables dans le PNR (Réf Charte Arts 8.5 et 11.3)* - en date du 22 janvier 2020, les principes suivants :

« (...) Principes généraux en matière de développement des énergies renouvelables qui doivent prévaloir sur le Parc.

Concernant l'énergie solaire photovoltaïque :

- Une réflexion globale sur le développement de l'énergie photovoltaïque sur les bâtiments (agricoles, industriels, domestiques...) sera organisée à l'échelle du territoire. Les projets devront veiller à l'intégration architecturale et paysagère des bâtiments et développer cette énergie préférentiellement sur les bâtiments déjà existants. Le SMPNR propose en tant que maître

d'ouvrage de réaliser une étude d'identification et caractérisation des surfaces potentielles pour l'installation du photovoltaïque en lien avec les structures porteuses de PCAET en 2021.

- L'aide à l'émergence d'une société coopérative d'intérêt collectif pour installer des panneaux photovoltaïques sur des toitures de bâtiments et ainsi positionner le citoyen comme acteur de la transition énergétique.

- L'implantation de parcs photovoltaïques au sol sur les zones agricoles et naturelles est considérée comme incompatible avec les objectifs de maintien des paysages vivants et identitaires de la Charte. Les projets expérimentaux d'agrivoltaïsme portés par des maîtres d'ouvrage publics seront étudiés au cas par cas en accord avec la Chambre d'Agriculture de l'Ariège.

- Pour respecter les enjeux paysagers affichés dans la Charte, les projets devront être limités aux zones à caractère artificiel dont la vocation agricole ou naturelle est définitivement perdue (ancien site industriel, parking en milieu urbain...).

- Les installations de photovoltaïque flottant sont également considérées comme incompatibles avec les objectifs de maintien des paysages vivants et identitaires de la Charte. »

Objectifs de Qualité Paysagère

PRODUIRE - Produire localement et durablement pour entretenir la diversité remarquable des paysages et conforter leur identité

→ Développer les projets de production d'énergies renouvelables à l'échelle des besoins locaux et de gouvernance locale

→ Concilier les projets de production énergétique avec le maintien des usages locaux et la préservation des paysages et des milieux

HABITER - Renforcer en priorité les qualités paysagères et énergétiques des lieux stratégiques pour améliorer l'image du territoire et le cadre de vie de ses habitants

Les installations photovoltaïques en toiture peuvent avoir un impact non-négligeable sur les paysages bâtis :

- Ce sont des équipements qui peuvent être réalisés par des privés comme des publics : initiatives multiples, à de nombreuses échelles ;
- Bien que l'installation de panneaux photovoltaïques soit soumise à déclaration préalable, il y a peu de possibilité de contrôle et d'encadrement, hormis dans les périmètres de protection des Monuments Historiques (en raison notamment des possibles covisibilités, et de la nécessité d'obtenir un avis de l'Architecte des Bâtiments de France), mais également car les documents d'urbanisme ne régissent pas de manière uniforme leur implantation ;
- Les enjeux de covisibilité sont importants : avec les sites patrimoniaux remarquables, mais aussi du fait du relief montagneux du territoire.
- De nombreux paysages bâtis sont aujourd'hui fragilisés ou banalisés par les implantations bâtis et/ou les formes architecturales (cf 2.1 portraits des paysages).



IMG - www.reporterre.net

Il y a donc des risques :

- > Une multiplication des dispositifs individuels, entraînant un morcellement des paysages bâtis
- > Des installations qui accentuent les atteintes à certains sites et aux formes bâties traditionnelles (zones d'activités, quartiers pavillonnaires,...).

Mais l'implantation du photovoltaïque peut aussi être **une opportunité pour la revalorisation des paysages habités** :

- > Avec des installations intégrées, qui s'effacent devant un patrimoine bâti ou qui soulignent le site et ses caractéristiques
- > Avec des installations collectives affirmées, qui créent un patrimoine bâti contemporain.



S'effacer devant le patrimoine bâti



Affirmer l'implantation d'un quartier récent dans le site - Centrale villageoise, Rosans



Un patrimoine contemporain - Halle du marché de Figueres

Le plan de paysage met l'accent sur la réflexion à mener avec les différents territoires et les porteurs de projet, pour que l'installation de panneaux photovoltaïques ne soit pas uniquement une opération énergétique rentable, mais bien un projet au service d'un site particulier avec ses objectifs de production, de préservation et de valorisation. **L'approche par le paysage, en croisant les échelles du territoire, de l'ensemble bâti et de l'architecture, permettra de développer des projets énergétiques performants valorisant les sites dans lesquels ils s'implantent.**

Ateliers Destination TEPOS

Lors du diagnostic, les ateliers Destination TEPOS du Bas-Salat et de l'Arize-Lèze ont souligné le potentiel du photovoltaïque en toiture, sur des territoires où l'ensoleillement moyen est supérieur à la moyenne de l'Ariège (>4.27kWh/m²)



Potentiel de développement du solaire photovoltaïque en toiture (ordre de grandeur : 1/3 des maisons équipées !) et du solaire thermique

Mais sans oublier que le premier enjeu reste avant tout la sobriété énergétique des bâtiments !

Focus thématique 2 - énergie solaire et paysages bâtis

Le paysage est une bonne approche pour permettre l'appropriation des projets par la concertation et pour concevoir des projets ambitieux traitant à la fois d'énergie, de développement local et d'identité paysagère

#1 : Où est-ce qu'il y a du potentiel solaire ?

~~#2 : Où est-ce que j'aurais le moins de contraintes possibles ?~~

#2 : Où est-ce que le projet aura le plus de retombées positives ?

Le potentiel solaire peut par exemple être vérifié à l'aide du **Cadastre solaire**. Il y a de plus un certain nombre de critères techniques à prendre en compte (seuils de surface, état structurel des charpentes et toitures, raccordement électrique...)

Pour implanter un projet énergétique, on cible souvent les sites où il n'y a pas de contraintes patrimoniales, écologiques... et donc souvent les sites qui sont déjà les moins considérés. C'est une approche par défaut. Alors qu'un projet énergétique n'apporte pas que des impacts négatifs : il peut être l'opportunité de revaloriser un bâtiment dont la toiture est vétuste, de distinguer une extension moderne sur un bâtiment traditionnel...

Chaque territoire peut en fonction de ses composantes et caractéristiques, de ses spécificités historiques, morphologiques et patrimoniales, définir ses propres principes d'intégration. Ils relèveront de réflexions collectives sur :

> Le respect des caractéristiques paysagères et des patrimoines qui composent l'identité locale.

> La capacité de ces équipements à apporter de la qualité aux espaces « banalisés » (ni les banaliser encore plus, ni en dégrader de nouveaux) ;

> La cohabitation avec les usages et fonctionnalités existants sur les sites de projet et à proximité (ne pas appauvrir la vitalité du territoire) ;

> La contribution à la mise en valeur des patrimoines et à la modernisation du territoire ;

> Minimiser les impacts négatifs sur le cadre de vie et maximiser les retombées économiques locales.

Ces principes d'intégration, reflet des choix effectués en concertation, pourront ensuite être traduits réglementairement dans les documents d'urbanisme.

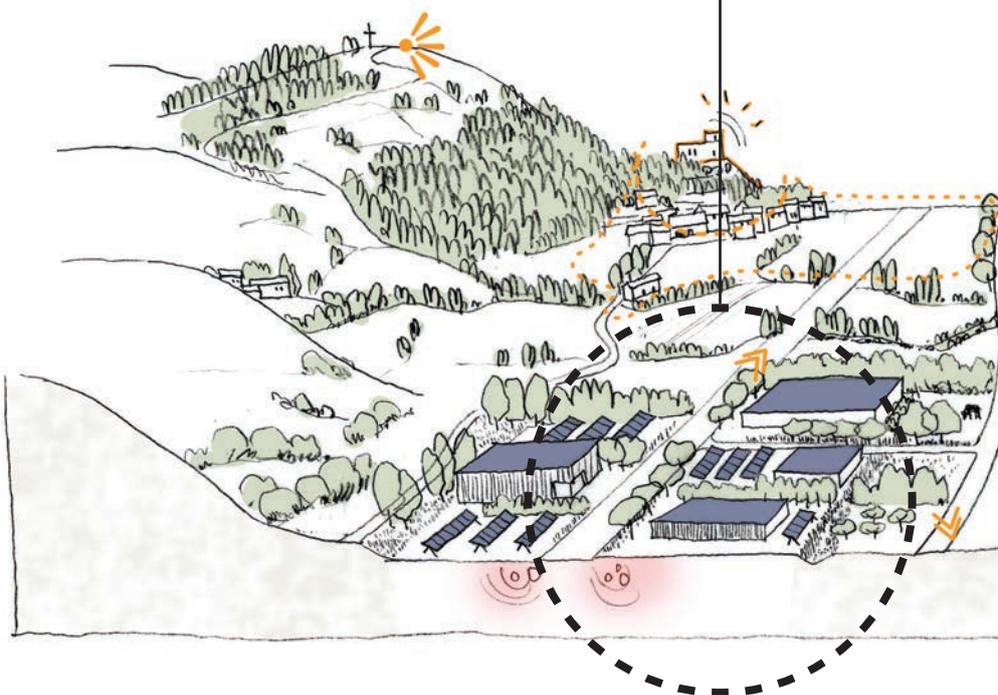
> Projets photovoltaïques : des opportunités

Centrales photovoltaïques

Tirer parti des toitures et surfaces déjà artificialisées, ainsi que de la présence des réseaux, pour une production de grande ampleur

> 40.000 kWh/an
à 100.000 kWh/an
250m² - 700m²

Les zones d'activités sont des sites particulièrement indiqués : le projet photovoltaïque est l'opportunité d'une requalification globale et intégrée de ces espaces.



→ L'intégration des dispositifs solaires, une question à se poser à 3 échelles :



à l'échelle du paysage

Question du site pertinent pour l'implantation de panneaux solaires, de la valorisation des paysages du territoire, des vis-à-vis avec les sites et monuments remarquables.



à l'échelle de la silhouette urbaine

Question de l'insertion des panneaux à l'échelle d'un ensemble bâti : silhouettes, formes, couleurs, et typologies bâties, y compris depuis des vues lointaines.



à l'échelle du bâtiment

Qualité de l'intégration des panneaux photovoltaïques à la toiture du bâtiment : rapport aux volumes, aux matériaux, à la façade, à l'espace public.

différentes suivant le dimensionnement

Installations collectives

> 10.000 kWh/an
24.000 kWh/an
60m² - 150m²

Mettre en commun l'équipement photovoltaïque d'une toiture de taille moyenne pour une production plus efficace et mieux intégrée.

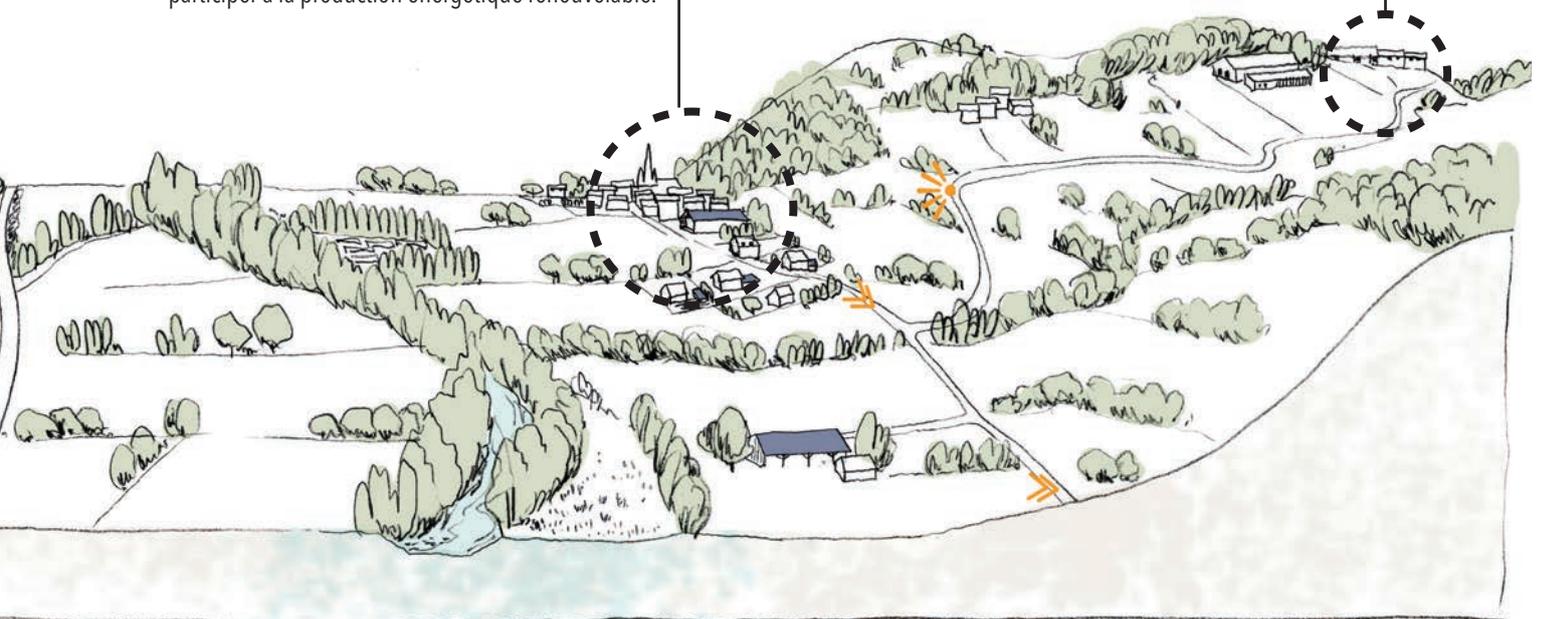
Les équipements sont des sites à favoriser - l'occasion d'une construction ou rénovation exemplaire ?
Concentrer la production pour éviter le morcellement des silhouettes des villages par la multiplicité des installations individuelles. Permettre à des habitants des secteurs patrimoniaux où le photovoltaïque est impossible de participer à la production énergétique renouvelable.

Installations individuelles

> 3.000 kWh/an
25m² - 40m²

Permettre l'autonomie énergétique par des installations individuelles de petite taille

Les installations individuelles sont une ressource énergétique importante pour les bâtiments isolés, à condition d'une visibilité maîtrisée et d'une bonne intégration à l'architecture du bâtiment, pour participer à la qualité des paysages montagnards dans lesquels elles s'insèrent.



Voir la carte " Potentiels de production énergétique intégrée : le photovoltaïque - échelle du PNR ".
Livret 1 Diagnostic, p.134

Focus thématique 2 - énergie solaire et paysages bâtis

> L'échelle du paysage

Dans quel territoire va s'intégrer le projet ? Analyser la situation du site dans le grand paysage et comprendre ses caractéristiques.

Il faudra dans l'analyse tenir compte :

- des rapports d'échelles entre les dispositifs envisagés et les grandes composantes du paysage : géographiques, naturelles, agricoles et bâties
- de l'articulation avec l'urbanisation existante (cf. typologie du bâti)
- de la portée identitaire du paysage (valeur patrimoniale, touristique des sites, perspectives, monuments voisins de l'installation)
- de l'artificialisation préexistante ou non (présence d'équipements de type routes, pylônes, usines...)

1 Des caractéristiques paysagères propres aux territoires montagnards à maintenir

Prévalence des paysages naturels et agro-pastoraux, topographie qui favorise les vues, découpe des lignes de crête, présence du soubassement rocheux et de l'eau, formes et implantations des villages typiques de chaque vallée...

2 Des patrimoines locaux riches et variés, qui composent des paysages cohérents et attractifs

La qualité des paysages bâtis tient souvent à l'effet d'ensemble et à la cohérence d'un groupe de bâtiments, plus qu'au patrimoine architectural de chacun d'entre eux. La production énergétique ne doit pas briser cet effet d'ensemble en devenant dominant dans la silhouette.



visibilité liée au relief, en évaluant l'impact du projet depuis les points hauts dans le paysage



visibilité depuis les principaux axes de communication

« **Traiter de la question paysagère dès l'amont du projet**, c'est permettre l'appropriation du projet par les participants de la concertation, population ou même experts. Partant d'une lecture de paysage, le travail peut déboucher alors sur **des projets ambitieux traitant à la fois d'énergie, de développement local et de paysage.**

L'énergie sera alors réellement assumée par les territoires, comme élément du paysage, au même titre que les patrimoines de l'énergie des siècles passés. »

Guide « *Paysages de l'Énergie, paysages en transition* » URCAUE, RAEE, Fédération des Parcs

3 Des paysages banalisés ou fragilisés à requalifier

Certains paysages très fortement artificialisés, tels que les zones commerciales, les abords d'infrastructures, peuvent offrir des potentiels de productions énergétiques intéressants. Pour être véritablement profitable au territoire, ce type de projet doit néanmoins éviter de dégrader davantage ces espaces déjà peu valorisants. Il doit au contraire être un levier pour restaurer les atteintes, renouveler leur image et leur apporter des qualités qu'ils n'avaient pas auparavant.

4 Des lieux stratégiques pour l'image du territoire

Certains lieux sont stratégiques pour l'image du territoire comme les entrées de ville, les axes de circulation principaux, les silhouettes des villages, les perspectives et les points de vues remarquables. L'implantation de panneaux solaires est dans ces situations particulièrement sensible car elle ne doit pas porter atteinte à ce que le territoire souhaite valoriser en premier lieu. Une réflexion approfondie sera donc nécessaire pour trouver des modes d'intégration soignés et avantageux.

5 Favoriser la cohabitation des usages et fonctions

En faisant cohabiter les usages de façon cohérente et équilibrée, les lieux prennent plus de "force" et de sens : on crée alors une intensification, et pas une simple juxtaposition d'usages indifférents les uns aux autres. Faire cohabiter les usages (par exemple des panneaux solaires qui sont aussi des ombrières) permet de préserver et d'améliorer la qualité du cadre de vie.



co-visibilité avec d'autres entités (type centre ancien, sites protégés...) depuis des vues plus ou moins lointaines, et notamment depuis l'espace public.

Focus thématique 2 - énergie solaire et paysages bâtis

> L'échelle des ensembles bâtis

Préserver la cohérence et même la renforcer permet d'affirmer une identité locale, riche de l'histoire des lieux.

Les ensembles bâtis de caractère :

Cohérence très forte du bâti, perceptible comme un ensemble remarquable par l'unité des formes et des matériaux. Des sites à préserver, forts enjeux patrimoniaux.



> Eviter les co-visibilités avec un site patrimonial remarquable (qu'il soit bâti, paysager ou naturel)

Les villages et les bourgs :

Ils forment un ensemble composé de plusieurs tissus urbains : des maisons de ville, avec jardins et dépendances, le centre ancien, des extensions pavillonnaires diffuses.



> Intégrer les petits équipements en cohérence avec la composition des façades

> Privilégier l'intégration des panneaux PV sur les extensions récentes ou les annexes (garage, abri de jardin...) pour éviter de s'installer sur les toitures principales du bâti ancien

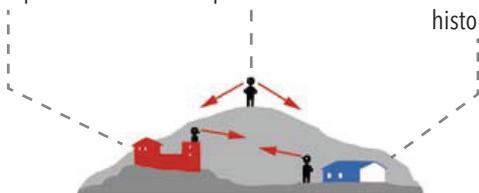
COVISIBILITÉ

Un projet est considéré dans le champ de visibilité d'un monument s'il vérifie l'une des trois conditions suivantes :

Le projet est vu depuis le monument historique

Depuis un troisième point, on voit à la fois le projet et le monument historique.

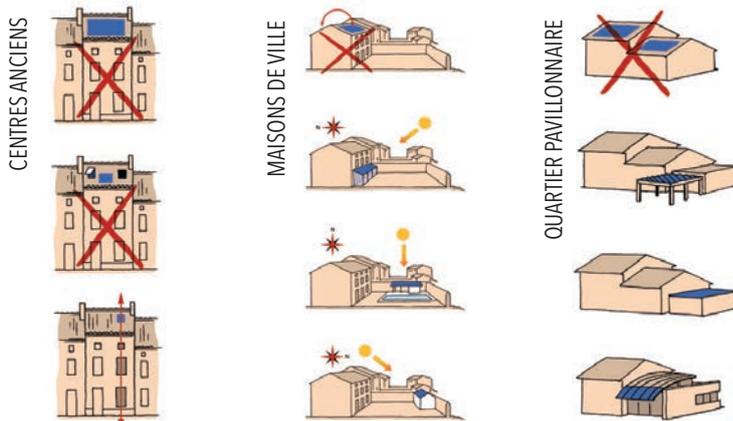
Depuis le projet, on peut voir le monument historique



Extraits du guide « Guide Capteurs solaires : intégration architecturale dans le bâti » - STAP Aude

INTÉGRATION SUIVANT LES TYPOLOGIES DE BÂTI

Placer les panneaux pour qu'ils ne modifient pas la silhouette du village : sur des annexes, sur les faîtes plus bas... et à l'intérieur des îlots pour ne pas être visibles depuis la rue et les alentours.



Extraits du guide « Guide Capteurs solaires : intégration architecturale dans le bâti » - STAP Aude



> Dans tous les cas, **prendre en compte les différentes vues** : en montagne, la 5ème façade est une composante très visible et très importante de l'identité des paysages bâtis.

Adapter l'aspect de surface du panneau (finition, teinte, cadre...) avec le matériau de couverture. Cf *échelle du bâti*

INSTALLATIONS COLLECTIVES

Privilégier les centrales photovoltaïques plus importantes (installations collectives) sur un seul bâtiment, par nature différent : un équipement, une halle, une ancienne grange...



Halle de marché, la Tour de Salvagny (69)



Ombrières photovoltaïques, Baratier (05)

Zones d'activités

L'image d'ensemble des zones d'activités est souvent confuse et hétéroclite : les bâtiments ont des volumes simples mais de tailles et de couleurs différentes, ils sont de grandes dimensions et très séparés les uns des autres, les enseignes se multiplient pour attirer l'attention. Les installations photovoltaïques ne doivent pas être un élément de plus.

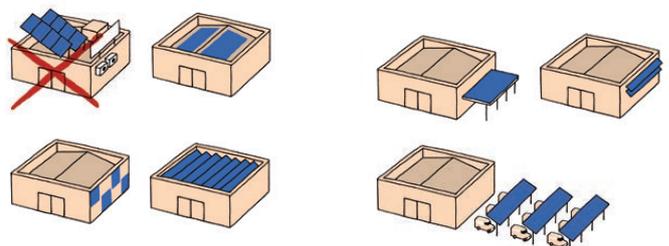


> Une opportunité de penser la multifonctionnalité des espaces, mener un projet de requalification

> Le photovoltaïque est **intégré à la toiture du bâtiment et ne dépasse pas du volume**

> S'il est visible, le photovoltaïque doit **amener une cohérence à l'ensemble de la zone**

Ombrières unifiant les parkings, brise-soleil qui se répètent d'un bâtiment à l'autre...

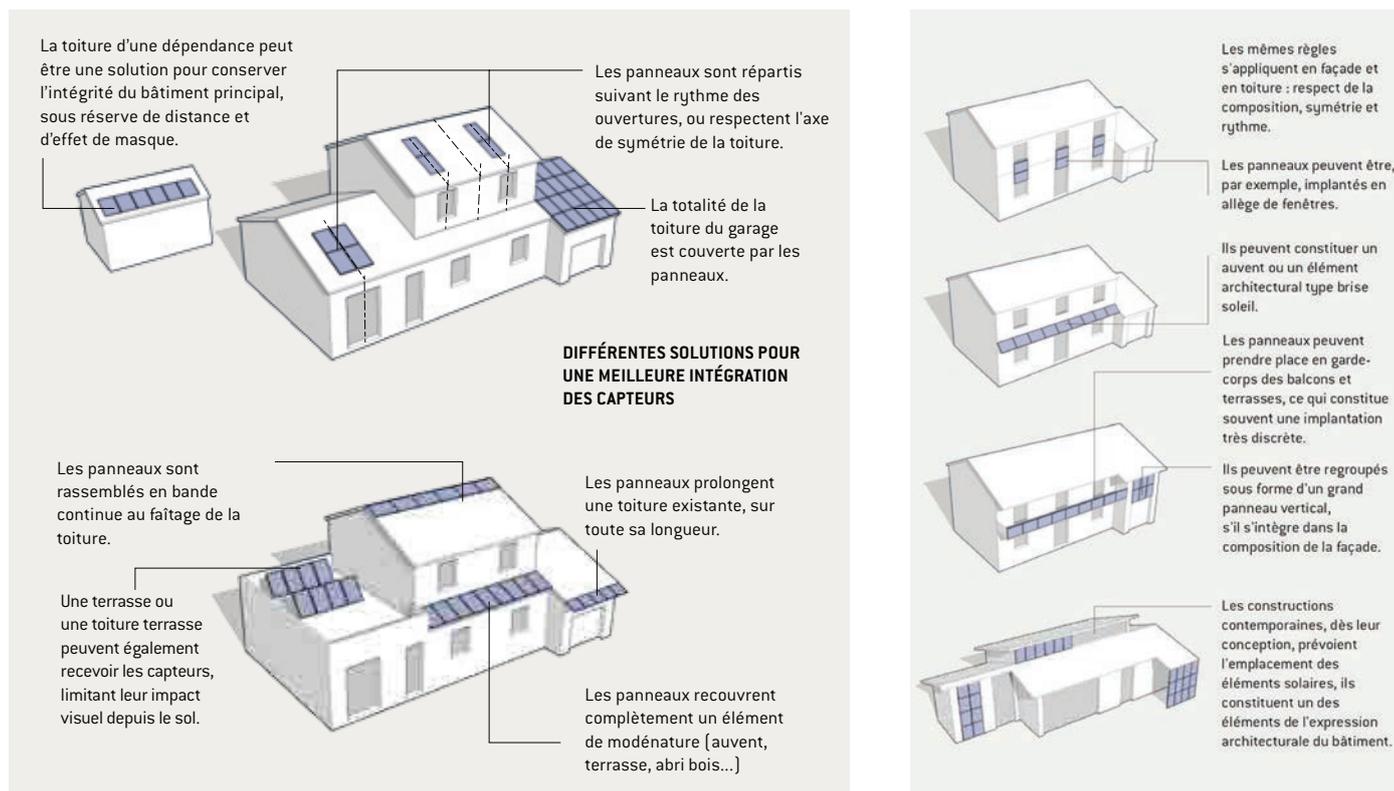


Extraits du guide « Guide Capteurs solaires : intégration architecturale dans le bâti » - STAP Aude

Focus thématique 2 - énergie solaire et paysages bâtis

> L'échelle de l'architecture

Les équipements solaires s'intègrent au bâti dans une logique de cohérence, en cherchant autant que possible à ne pas apparaître comme des éléments rapportés.



Guide « Solaire et habitat : l'intégration des équipements dans les Hautes-Alpes ». - Parc National des Ecrins, PNR du Queyras, Conseil Général des Hautes-Alpes, CAPEB.

> La trame des panneaux doit être adaptée au rythme des pleins et des vides de la façade et des éventuels décalages de profondeur

> Implanter les panneaux sur un élément autonome ou prolonger un élément existant : véranda, garage, bûcher, brise-soleil, auvent, marquise, pergola...

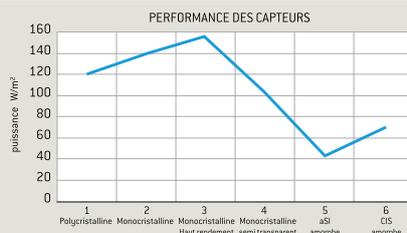
> Poser des panneaux en façade.

Cela permet alors de contribuer à l'expression architecturale du bâtiment en créant ou s'adaptant à des modénatures (balcons, loggias, garde-corps, ...) Ils constituent alors un élément de structure à part entière.

SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE : MATÉRIELS EXISTANTS

TYPES DE CELLULES

	1. POLYCRISTALLINE Couleur bleu foncé non-uniforme	RENDEMENT 16% Wc/m ² : 120 Wc/cellule : 1,46 à 3,85
	2. MONOCRISTALLINE Couleur foncée et uniforme Dimension : 156x156 / 125x125	RENDEMENT 18% Wc/m ² : 130 Wc/cellule : 2,60 à 4,02
	3. MONOCRISTALLINE HAUT RENDEMENT Couleur foncée et uniforme Dimension : 125x125	RENDEMENT 22% Wc/m ² : 155 Wc/cellule : 1,90 à 2,20
	4. MONOCRISTALLINE SEMI TRANSPARENTE Couleur foncée/ laisse filtrer la lumière 30% de transparence Dimension : 125x125	RENDEMENT 17% Wc/m ² : 105 Wc/cellule : 1,90 à 2,20
	5. COUCHE MINCE SILICIUM AMORPHE (aSi) Couleur grise ou marron Dimension : 576x946	RENDEMENT 5% Wc/m ² : 50 Wc/cellule : 32
	6. CUIVRE INDIUM SELENIUM (CIS) Pas de silicium, Film souple comme support Dimension : variable	RENDEMENT 10% Wc/m ² : 70 Wc/cellule : variable



TYPES DE CAPTEURS

MODULES
Intégrés à la toiture ou en applique.
Le rendement des modules baisse avec la température. Les capteurs intégrés ont un rendement inférieur à ceux en applique mais sont plus satisfaisants en terme d'intégration architecturale.

TUILES SOLAIRES
Unitaires ou grand format.
Elles proposent une très bonne intégration architecturale et paysagère.
Coût plus élevé que les autres solutions

MEMBRANE
Plutôt destinée à de grandes surfaces de captation, de type toiture industrielle, tertiaire, etc.
Utilise des capteurs amorphes moins sensibles à l'accroissement de la température sur leur rendement.

BI-VERRE
Solution laissant passer la lumière.
Intéressante en toiture de serre ou de véranda.



Résidentiel - construction récente : panneaux verticaux et en auvent, servant de pare-soleil.
La-Roche-des-Arnauds (05)



Résidentiel - bâti ancien : panneaux sur une annexe du bâti principal.



Bâtiment agricole : panneaux recouvrant la totalité de la toiture, en insert.

> Privilégier l'implantation des capteurs sur des toitures en ardoise existantes ou en bac acier, plutôt que sur des toitures traditionnelles en petites tuiles de terre cuite pour des raisons esthétiques liées au contraste des matériaux et des teintes.

La teinte de la structure métallique et aussi à prendre en compte :

- Teinte alu naturel si on souhaite souligner un dessin,
- Teinte sombre pour une intégration plus uniforme et discrète

Quelques exemples d'intégrations réussies !

Pour aller plus loin :

Intégration des dispositifs photovoltaïques :

Guide « Guide Capteurs solaires : intégration architecturale dans le bâti » - Département de l'Aude (STAP, CAPEB, CAUE 11, Pôle Energie 11)

Guide « Solaire et habitat : l'intégration des équipements dans les Hautes-Alpes ». - Parc National des Ecrins, Parc Naturel Regional du Queyras, Conseil Général des Hautes-Alpes, CAPEB. 2011

« Recommandations pour l'intégration paysagère et la qualité architectural des bâtiments photovoltaïques » - CAUE du Tarn. 2018

Potentiel photovoltaïque sur le territoire du PNR

Cadastre Solaire - <https://ariege.insunwetrust.solar>

Lien avec les actions :

P3.2 Encourager et accompagner l'émergence d'un projet coopératif et local de production d'énergie renouvelable qui s'attache à maintenir les qualités du cadre de vie et les ressources du territoire

P3.3 Définir une doctrine de développement maîtrisé des énergies renouvelables (notamment solaire et éolien) à l'échelle du PNR qui permettent de maintenir les qualités et les ressources du territoire

P4.2 Réaliser un diagnostic "kWh et Paysage" dans les communes volontaires pour développer les projets de production d'énergie solaire en toiture d'intérêt collectif

P4.1 Conseils et accompagnements aux porteurs de projet (publics et privés) pour favoriser une intégration de qualité des dispositifs de production d'énergie solaire en toiture.

P4.8 Bas-Salat : étudier la faisabilité un projet pilote d'ombrière solaire en bois local sur parking existant (zone d'activité, zone artisanale, zone commerciale).

Pa2.3 Proposer des outils mobilisables par les collectivités pour mieux prendre en compte les enjeux de la transition énergétique et climatique dans leurs documents d'urbanisme

Focus thématique 3

ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Des paysages robustes pour s'adapter
au climat de demain

- Objectif de qualité paysagère : Favoriser l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique en s'appuyant sur ses ressources naturelles et paysagères
- Améliorer la résilience : des paysages à conforter et des paysages à réinventer
- Quelques mesures concrètes d'adaptation pour les paysages du Parc



Point de vue sur la vallée du Vicdessos depuis Sem.
Photo R. Kann, PNRPA

ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Des paysages robustes pour s'adapter au climat de demain

Rappel des effets du changement climatique sur le territoire :

- Augmentation des températures moyennes et des épisodes de fortes chaleurs ;
- Pression sur la ressource en eau ;
- Diminution de l'enneigement ;
- Précipitations plus imprévisibles, augmentation des phénomènes extrêmes et des risques naturels ;
- Augmentation des parasites, des maladies, des espèces envahissantes ;
- Vulnérabilité des espèces, en particulier celles aux habitats très caractéristiques ou réduits ;
- Augmentation de la productivité végétale, nouvelles cultures possibles ;
- Climat rendu plus "attractif" que le bassin toulousain.

Rappel des enjeux d'adaptation :

- Se préparer à faire face à des phénomènes climatiques extrêmes (fortes chaleurs, gelées tardives, tempêtes hivernales, orages...)
- Réduire la vulnérabilité aux risques naturels (inondations, avalanches, mouvements de terrain)
- Anticiper les pressions sur l'eau et les ressources hydriques (limiter la demande, permettre l'infiltration et la non-pollution,...)
- Adapter les pratiques et les productions agricoles et sylvicoles
- Favoriser le maintien de la biodiversité et des milieux écologiques sensibles
- Prévoir les changements irréversibles
- Maintenir l'attrait touristique.

Constituer des paysages résilients pour s'adapter aux changements climatiques :

> en assurant le maintien des potentialités qui permettront aux écosystèmes de s'adapter

et notamment les continuités des trames écologiques, la ressource en eau, et la biodiversité locale (objectifs A1, A2 et A4)

> en développant les "solutions basées sur la nature" pour réduire la vulnérabilité du territoire (objectif A3)

Un paysage serait robuste si les trames naturelles qui constituent sa charpente sont suffisamment solides et diverses pour permettre :

- À ceux qui l'habitent (les hommes comme les écosystèmes) de s'adapter aux changements climatiques, aux risques, à des événements imprévus
- De maintenir son identité, ses spécificités et caractères patrimoniaux.

Bien que dans ce chapitre l'on s'intéresse surtout à la trame physique des paysages et à la gestion qu'on en fait (restauration des continuités écologiques, composition des espaces bâtis, préservation des sols, etc), il faut noter que l'adaptation et la résilience passent aussi par une trame « sociale » robuste (circuits de vente, réseaux d'échanges, liens de sociabilité et de solidarité, culture du risque...).

Objectifs de Qualité Paysagère

S'ADAPTER - Favoriser l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique en s'appuyant sur ses ressources naturelles et paysagères

→ Préserver et si nécessaire restaurer **les continuités des trames écologiques** (trames vertes, bleues et sombres), y compris au sein des espaces urbanisés

→ Préserver **la ressource en eau** en s'appuyant sur les écosystèmes qui lui sont liés par une gestion adaptée

→ **Renforcer les structures paysagères** permettant de **réduire la vulnérabilité du territoire aux risques** et aux effets du changement climatique.

→ Assurer le **maintien de la biodiversité locale** comme facteur essentiel de la résilience des écosystèmes au changement climatique

Focus thématique 3 - changements climatiques

Enjeux : Réduire la vulnérabilité, améliorer la résilience, favoriser l'adaptation

De nombreux paysages caractéristiques et identitaires du PNR ont des **atouts pour être résilients : il est essentiel de les maintenir et de les conforter** pour faire face aux conditions de demain. Il s'agit également d'accompagner l'évolution de ces paysages par une gestion attentive, pour favoriser les espèces les plus résilientes.

D'autres paysages sont à **réinventer pour favoriser leur adaptation**. Ce sont souvent des paysages très anthropisés et/ou qui ont connu des évolutions rapides et récentes qui ont conduit à une certaine monofonctionnalité.

Enfin, des changements irréversibles (notamment de température) menacent particulièrement certains paysages emblématiques et très spécifiques du territoire : les paysages d'altitude sont parmi les plus vulnérables. Il faut alors trouver les modes de gestion adaptés pour limiter ces changements, et accompagner ceux qui sont inévitables.



Paysages des cours d'eau :

berges et ripisylves, prairies humides et zones d'expansion des crues.

Atouts :

- participent à la régulation et à la qualité des milieux
- permettent le maintien des sols et limitent l'érosion
- participent au maillage de la trame verte et bleue.



Paysages de bocage :

haies vives naturelles et prairies permanentes.

Atouts :

- permettent le maintien des sols et limitent ainsi les phénomènes d'érosion
- participent au maillage de la trame verte
- présentent une diversité d'espèces de prairies et des haies
- participent à un micro-climat (plus frais et humide) plus favorable aux animaux et à la productivité
- Constituent des ressources additionnelles (fourrages, bois, etc.)

> des paysages caractéristiques du territoire, à préserver et conforter pour améliorer leur résilience



Bâti ancien traditionnel

Atouts :

- une architecture traditionnelle bioclimatique
- un urbanisme compact

Enjeux principaux :

- > renforcer la végétalisation, et la prise en compte des risques naturels



> des paysages à « réinventer » pour favoriser leur adaptation

> des paysages sensibles et particulièrement vulnérables



Les glaciers et les hauts sommets



Lacs, tourbières et zones humides



Les estives



Forêts mixtes

Atouts :

- maintien des sols et réduction de l'érosion
- prévention des risques et désastres
- > enjeu de "faire vieillir" pour augmenter le stock carbone et la biodiversité forestière

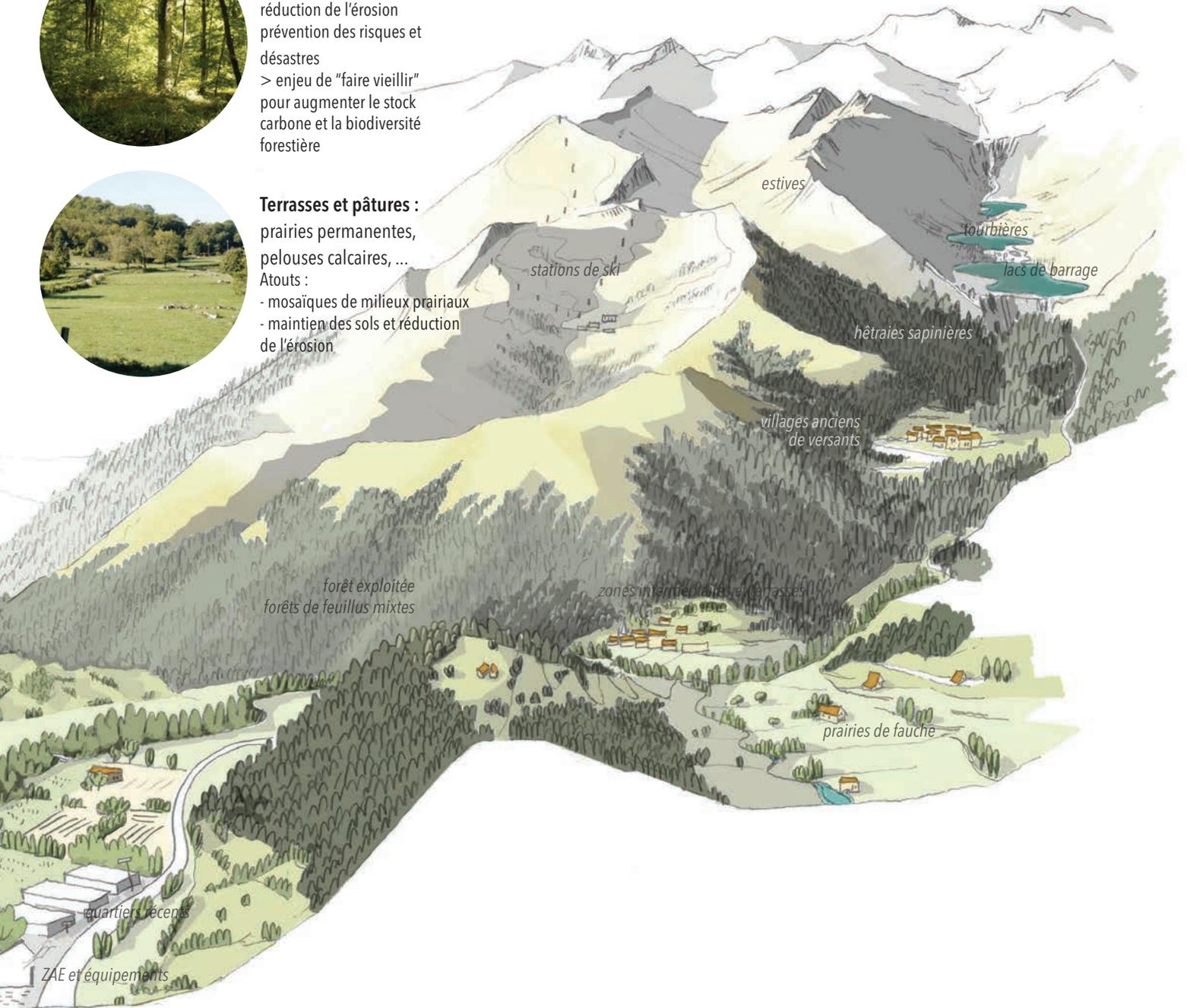


Terrasses et pâtures :

prairies permanentes, pelouses calcaires, ...

Atouts :

- mosaïques de milieux prairiaux
- maintien des sols et réduction de l'érosion



Cultures de vallée

- > Enjeu de transition agroécologique des paysages agricoles



Franges habitées, quartiers d'activités

- > Enjeu d'amélioration du confort climatique, de la perméabilité et de l'accueil de la biodiversité
- > Enjeu de « points noirs » paysagers
- > Enjeu d'étalement urbain au détriment des espaces agricoles



Stations de sports d'hiver

- > Enjeu d'adaptation au manque de neige et à un tourisme 4 saisons
- > Enjeu sur la sobriété hydrique / économie d'eau (enneigement artificiel)

Focus thématique 3 - changements climatiques

Quelques mesures concrètes d'adaptation

FICHE ACTION A3.5

Paysages habités

Le principal enjeu d'adaptation des paysages habités est d'améliorer le confort climatique pour faire face aux vagues de chaleur. Cela passe par la rénovation des bâtiments et l'amélioration de leur bio-climatisme, mais aussi par l'aménagement des espaces publics pour éviter les effets d'îlot de chaleur (rôle du végétal pour donner de l'ombre et rafraîchir l'air, respiration des sols...) L'autre enjeu majeur est de s'adapter aux risques d'inondations, et de les limiter, temporisant (ralentir, retenir, infiltrer) l'afflux dû aux précipitations qui seront plus intenses.

Si les enjeux sont similaires pour tous les espaces bâtis, les réponses et les modes d'action diffèrent suivant les situations et les contextes : centres anciens, quartiers récents, villages de montagne, zones d'activités...

Quartiers d'activité et urbanisations récentes

Enjeux d'adaptation

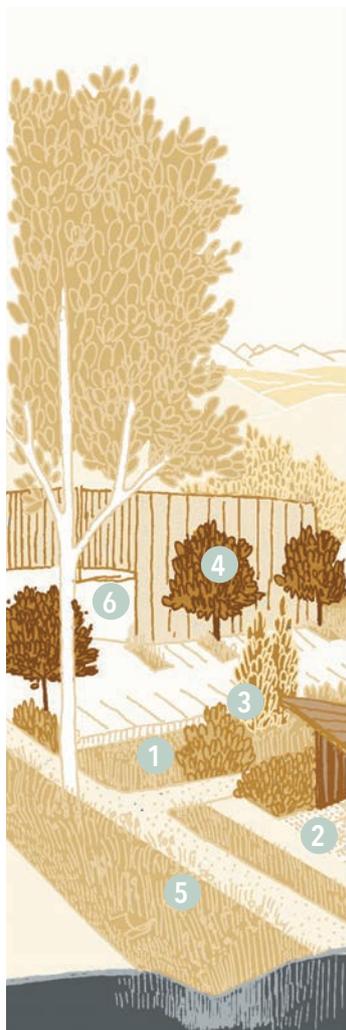
- > Améliorer le confort climatique des espaces urbains
- > Tirer parti de l'eau partout où elle tombe
- > Limiter l'imperméabilisation des sols
- > Restaurer les continuités écologiques et accueillir la biodiversité locale
- > Rénover et concevoir des bâtiments bioclimatiques

Centres anciens

Enjeux d'adaptation

- > Améliorer le confort climatique des noyaux habités
- > Tirer parti de l'eau partout où elle tombe
- > Une rénovation thermique adaptée aux caractéristiques du bâti ancien
- > Adapter le bâti aux risques d'inondations

- 1 Assurer la gestion en surface des eaux pluviales et leur infiltration
- 2 Augmenter la perméabilité des sols
- 3 Planter une végétation locale et en plusieurs strates, en continuité avec le paysage environnant
- 4 Apporter de l'ombre aux parkings et aux cheminements
- 5 Anticiper les conflits possibles entre la faune et les infrastructures
- 6 Améliorer le confort d'hiver et d'été des bâtiments par des solutions bioclimatiques simples : serres, auvents, ventilation naturelle...



- 1 Multiplier la présence du végétal : treille, jardins... (évapotranspiration)
- 2 Préserver les grands arbres en alignement, en mail ou isolés.
- 3 Sols perméables
- 4 Jardins de pluie
- 5 Rénover les bâtiments en isolant en priorité des toitures (pour éviter la déperdition thermique l'hiver) et en laissant les façades respirer
- 6 Dans les zones inondables, batardeaux, électricité en hauteur, habitat au premier étage

Paysages de l'eau et des vallées

Les milieux humides sont particulièrement sensibles aux changements climatiques : perturbations des régimes d'étiages, espèces endémiques dépendant de conditions précises d'oxygénation et de température, forte vulnérabilité aux espèces exotiques envahissantes, etc... Le climat plus instable et plus chaud pourrait entraîner sécheresses et crues subites. Or la trame bleue est indissociable de la trame verte qui l'alimente, par la captation et la rétention de l'eau dans les sols. Il faut donc réfléchir la trame bleue à l'échelle du bassin versant, en lien avec l'occupation des fonds de vallée, et à la façon dont ils sont cultivés et urbanisés.

Cours d'eau

Enjeux d'adaptation

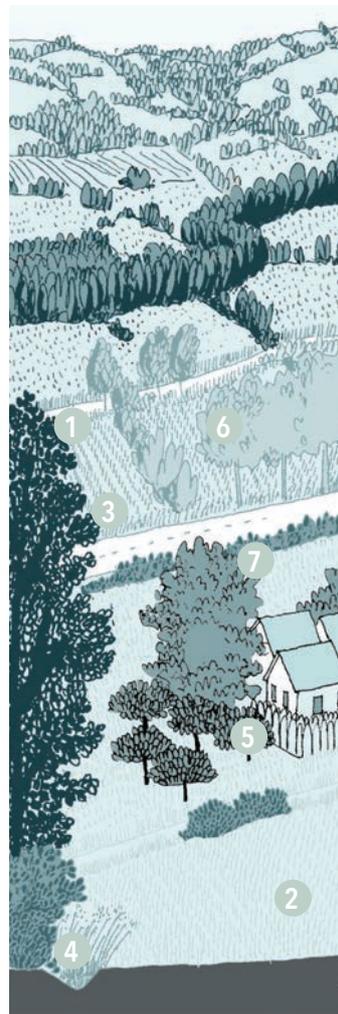
- > Ripisylve résiliente aux épisodes d'inondations, crues, précipitations violentes et rapides
- > Limiter les périodes d'étiage
- > Anticiper une érosion plus forte
- > Préserver les zones d'expansion de crues et les zones humides
- > Préserver la ressource en eau : sobriété hydrique, protection des zones de captation

Fonds de vallée

Enjeux d'adaptation

- > Préserver les sols et leur couvert végétal : fertilité, capacité de rétention de l'eau et du carbone, limitation de l'érosion
- > Maintenir les continuités écologiques à travers la vallée : maîtrise de l'urbanisation, résorption des points noirs liés aux infrastructures
- > Protéger et adapter les cultures aux phénomènes climatiques extrêmes
- > Anticiper la pression sur l'irrigation en privilégiant les cultures sobres en eau, et les cultures pour l'alimentation humaine sur les secteurs irrigués.

- ① Trame renforcée de boisement des ripisylves. Diversité des strates arborées et arbustives locales
- ② Entretien de la ripisylve pour éviter les embâcles
- ③ Donner plus d'espace en particulier dans les méandres au niveau des zones d'érosion
- ④ Préserver les zones d'expansion de crues et les prairies inondables
- ⑤ Couverture végétale du sol pour éviter l'érosion : prairies permanentes, cultures intermédiaires, ... bande des 5m
- ⑥ Limiter les intrants
- ⑦ Favoriser les cultures peu consommatrices d'eau
- ⑧ Equilibre entre accès à la rivière et refuges pour la faune



- ① Préserver les prairies permanentes fond de vallée
- ② Privilégier des cultures locales moins consommatrices d'eau
- ③ Assurer le couvert des sols en développant les cultures intermédiaires, le non-labour, etc...
- ④ Conforter le réseau des ruisseaux, fossés, noues, zones humides
- ⑤ Conforter ou reconstituer une trame de haies, arbres isolés, vergers jusque dans les franges habitées
- ⑥ Ombrager les voies de mobilité douce, les routes et les parkings et désimperméabiliser les sols
- ⑦ Aménager les axes routiers pour maintenir les continuités écologiques (plantations, passages de faune...)

Focus thématique 3 - changements climatiques

Paysages des versants de piémont

Caractérisés par des mosaïques de cultures et de boisements, avec des structures bocagères, ces paysages alternent terreforts argileux, flyschs et reliefs calcaires. Situés à une altitude inférieure à 800m, ce sont des paysages qui vont connaître une « méditerranéisation » de leur climat. Il est crucial de maintenir la fertilité des sols et leur capacité de rétention d'eau en préservant leur couverture et en évitant l'érosion. Il faut préserver les prairies permanentes, et continuer à développer des modes d'exploitation qui ne fragilisent pas le couvert forestier, mais encourageant sa diversité et son vieillissement. D'autant que les forêts des piémonts présentent des espèces sensibles au réchauffement (châtaignier), ou en limite de leur répartition (sapinière de Sainte-Croix-Volvestre). La richesse et la continuité des trames écologiques sont fondamentales : pour permettre le déplacement des espèces animales, mais aussi pour offrir des possibilités d'adaptation des systèmes d'élevage.

Forêts de piémonts

Enjeux d'adaptation

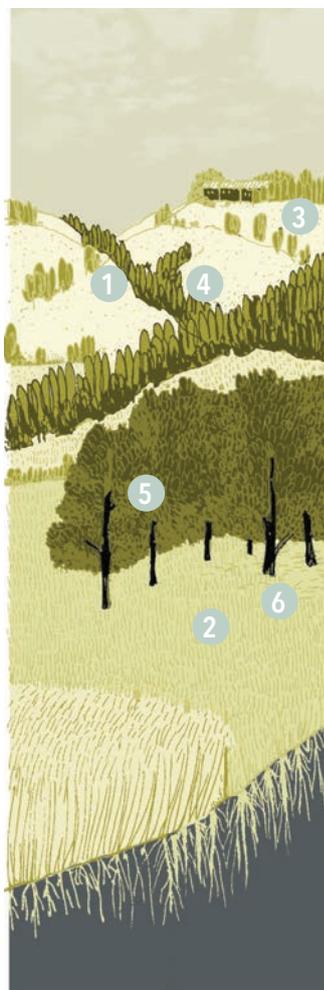
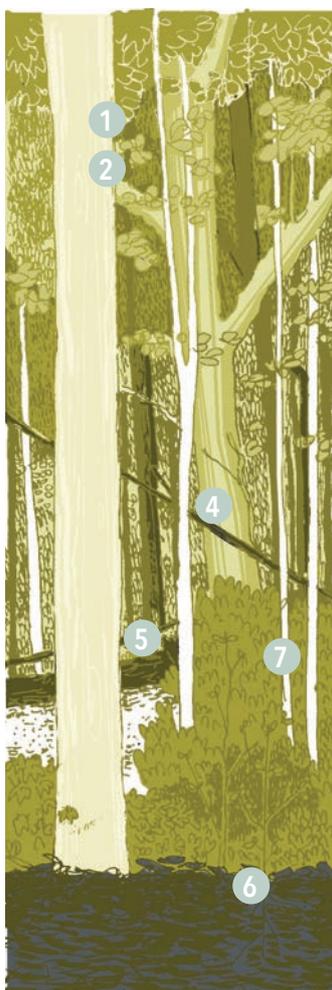
- > Diversité des espèces forestières, de la strate arborée comme des strates associées
- > Préserver les sols forestiers
- > Favoriser les espèces locales : patrimoine génétique plus riche, système racinaire plus adapté
- > Rôle de la forêt dans la limitation des risques naturels : érosion, mouvements de terrain, inondations....
- > Faire vieillir !

Bocages et prairies des piémonts

Enjeux d'adaptation

- > Renforcer la gestion conservatoire des sols pour augmenter leur fertilité naturelle, maximiser leur rôle de puits de carbone, et limiter leur érosion.
- > Garantir le confort climatique des animaux
- > Préserver les milieux calcaires (landes et pelouses calcicoles), potentiellement plus sujets à la sécheresse
- > Préserver les espèces naturelles locales et permettre leur déplacement

- Diversité de la trame arborée ①
- Espèces locales ②
- Maintenir le couvert permanent (pas plus de 30% du volume de bois sur pied prélevé à chaque coupe) ③
- Ilots de vieillissement ④
- Ilots de sénescence ⑤
- Régénération naturelle ⑥
- Étage arbustif ⑦



- ① Garantir un sol couvert et en particulier sur les terrains en pente
- ② Restaurer les prairies permanentes
- ③ Renforcer le réseau de haies et d'arbres isolés
- ④ Conforter la végétation des talwegs et des vallons
- ⑤ Préserver les mosaïques de boisements (trame verte, et éventuelles ressources fourragères)
- ⑥ Privilégier un élevage extensif qui contribue au cycle du carbone et à la fertilisation des sols (charge animale réduite)

Paysages des versants montagnards

Paysages aux pentes très marquées qui ont connu une forte dynamique de fermeture sur les dernières décennies, avec une croissance de forêts spontanées et encore jeunes où la hêtraie-sapinière domine. Dans ce contexte montagnard, soulanes et ombrées créent des micro-climats et des expositions très différentes. La forêt d'altitude joue un rôle de limitation des risques naturels et est un véritable « château d'eau » pour toutes les régions en aval. C'est aussi un potentiel stock de carbone très important. Les enjeux restent d'accompagner son vieillissement, de préserver les sols et d'assurer une biodiversité maximale pour s'adapter aux incertitudes.

En parallèle, il est crucial pour ces territoires montagnards de maintenir une activité agro-pastorale : le changement climatique peut être l'occasion d'une diversification en apportant l'opportunités de nouvelles cultures.

Forêts d'altitude

- Enjeux d'adaptation
- > Diversité des espèces forestières, de la strate arborée comme des strates associées
 - > Préserver les sols forestiers
 - > Favoriser les espèces locales : diversité spécifique, patrimoine génétique plus riche, système racinaire plus adapté
 - > Rôle de la forêt dans la limitation des risques naturels : érosion, mouvements de terrain, inondations....
 - > Faire vieillir !

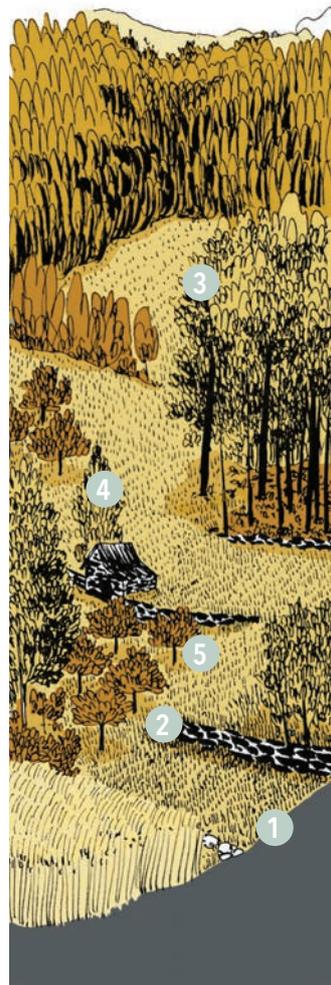
- Diversité d'essences de la strate arborée ①
- Maintenir le couvert permanent (pas plus de 30% du volume de bois sur pied prélevé) ②
- Ilots de vieillissement ③
- Ilots de sénescence ④
- Régénération naturelle ⑤
- Étage arbustif ⑥



Prairies et parcours des versants montagnards

- Enjeux d'adaptation
- > Préserver les sols pour maintenir leur rôle de rétention d'eau et de stockage du carbone, limiter l'érosion et la colonisation des espaces remaniés par des espèces exotiques envahissantes
 - > Opportunités pour de nouvelles cultures
 - > Conforter la trame des milieux ouverts pour préserver la faune inféodée à ces milieux et permettre ses déplacements.

- ① Préserver la couverture du sol et les prairies permanentes
- ② Restaurer les murets, les haies et les talus pour éviter l'érosion
- ③ Maintenir et restaurer les trames des milieux ouverts
- ④ Diversifier les pâturages et les parcours : prairies, landes, sous-bois... Pour valoriser les différents milieux et améliorer la résilience de l'élevage (autonomie fourragère, confort climatique)
- ⑤ Opportunités pour de nouvelles cultures, en particulier en soulanes : vergers, maraîchage...



Focus thématique 3 - changements climatiques

Paysages d'altitude

Les paysages d'altitudes sont emblématiques des Pyrénées Ariégeoises et associent patrimoines naturels à forte valeur écologique, activités agro-pastorales sur les estives, les usages touristiques et sportifs (notamment domaines skiables). Particulièrement sensibles au réchauffement climatique, les stations de ski du PNR vont connaître de moins en moins d'enneigement : le rapport de l'Observatoire Pyrénéen du Changement Climatique les identifie comme des stations qui auront des difficultés à fonctionner même en produisant de la neige artificielle (coûteuse en investissements, énergie et eau), et ce dans les deux scénarios de réchauffement (+2°C et +4°C). L'enjeu est alors de profiter et maintenir au maximum la neige naturelle, tout en réorientant le tourisme vers un usage 4 saisons. Les estives doivent faire face à une dynamique de déprise indépendante du changement climatique ; mais le réchauffement et le stress hydrique pourraient les fragiliser plus encore, en accentuant la dynamique forestière de remontée en altitude et en déstabilisant la flore endémique qui compose les prairies.

Estives

Enjeux d'adaptation

- > Renforcer les connaissances sur l'évolution des estives
- > Maintenir la diversité floristique des prairies, notamment par le maintien de l'activité pastorale qui garde les milieux ouverts
- > Préserver la fertilité des sols, et éviter leur érosion (qui fragilise les prairies et complique leur récupération)
- > Maintenir les habitats des espèces emblématiques d'altitude, comme le grand tétras
- > Envisager des adaptations des périodes de transhumance, assurer la ressource en eau suffisante pour les bêtes et les bergers en estive

Maintenir la couverture du sol, pour éviter érosion et sécheresse et préserver les espèces locales de prairies ①

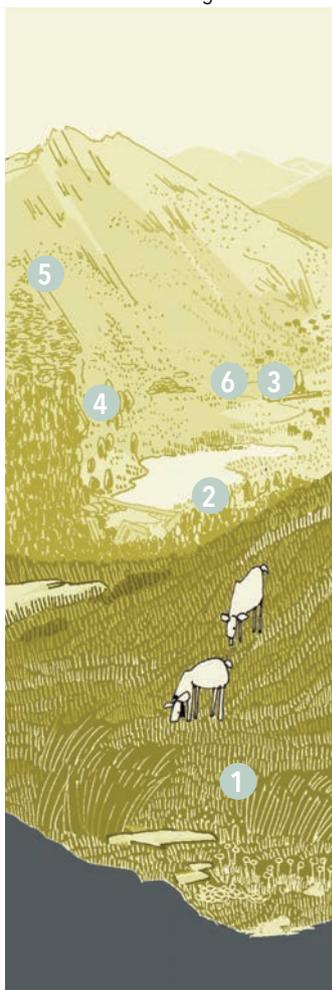
Étudier les effets du changement climatique sur la végétation, échanger les connaissances avec d'autres territoires à l'échelle du massif pyrénéen. ②

Garantir la ressource en eau l'été ③

Envisager des secteurs plus ombragés : prés-bois... ④

Préserver les habitats des espèces rares et spécifiques ⑤

Gérer durablement les milieux naturels (tourbières, zones humides...) et développer un tourisme sobre et respectueux des milieux naturels ⑥



Stations de sports d'hiver

Enjeux d'adaptation

- > Désaisonnaliser : anticiper une nouvelle répartition de la fréquentation touristique
- > Tirer le meilleur parti possible de l'enneigement naturel
- > Maintenir l'attractivité spécifique du territoire : espèces emblématiques et sites naturels, valeurs d'éco-tourisme, ...
- > Ne pas accroître la pression sur la ressource en eau (enneigement artificiel)

① Développer un tourisme toute-saison : offres d'itinéraires, d'activités de pleine nature, mais aussi adaptation des logements.

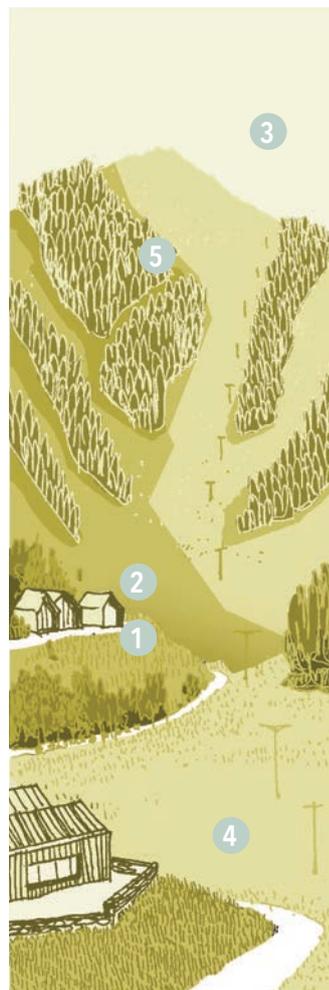
② Développer un éco-tourisme, sobre en énergie, en eau

③ Plan de gestion pour préserver les sites naturels et les espèces emblématiques

④ Maintenir le couvert herbager et le restaurer avec des espèces locales : meilleure tenue de la neige, préservation des sols et des systèmes prairiaux d'altitude

⑤ Boisements à proximité des pistes : meilleure tenue de la neige

Protection contre une augmentation des risques d'avalanche, à cause d'un climat plus instable



Pour aller plus loin :

Le changement climatique dans les Pyrénées

* Rapport de l'OPCC (Observatoire Pyrénée du Changement Climatique) "Le changement climatique dans les Pyrénées: impacts, vulnérabilités et adaptation. Bases de connaissances pour la future stratégie d'adaptation au changement climatique dans les Pyrénées", 2018

* Étude "Adaptation au changement climatique du secteur agricole des Hautes Pyrénées et du Val d'Aran : risques et opportunités" Office Catalan du Changement Climatique, Bureau l'Espigall, 2017

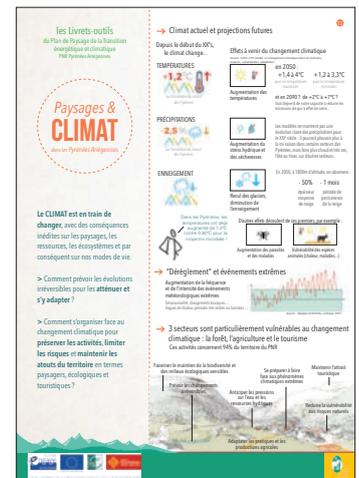
Trame Verte et Bleue :

* Livret - Découvrez et Préservez la Trame Verte et Bleue des Pyrénées Ariégeoises - PNR - 2019.

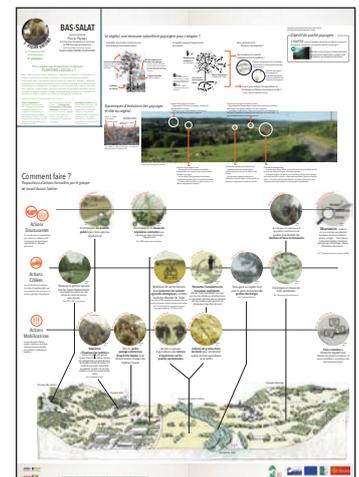
Adaptation et prise en compte du climat dans l'urbanisme

* "Boîte à outil Air, Climat & Urbanisme. Pour une intégration des enjeux environnementaux dans les PLU et les opérations immobilières", CC Grenoble Alpes Métropole.

* Guide "Urbanisme et énergie : les enjeux énergie-climat dans les documents d'urbanisme", CAUE 63



Voir aussi : Livret-outil PAYSAGES & CLIMAT



Voir aussi en annexe - Poster 3 VÉGÉTAL LOCAL

Lien avec les actions :

A3.6 Concevoir et aménager des espaces publics adaptés au climat de demain

Pa2.3 Proposer des outils mobilisables par les collectivités pour mieux prendre en compte les enjeux de la transition énergétique et climatique dans leurs documents d'urbanisme



*Point de vue sur la vallée du Vicdessos depuis Sem.
Photo R. Kann, PNRPA*

Plan de Paysage
de la Transition Énergétique et Climatique
du PNR des Pyrénées Ariégeoises

décembre 2020